

Diplôme de conservateur de bibliothèque

La bibliothèque comme service public de proximité à l'heure de l'internet

HELLY Perrine

Sous la direction de Luc Garcia

Conservateur, directeur adjoint du SCD de l'université Toulouse 2 Le
Mirail

Remerciements

Je remercie M. Luc Garcia, directeur adjoint au SCD de l'université de Toulouse 2 Le Mirail, pour ses relectures et ses conseils ; je remercie également tous mes collègues de promotion qui m'ont encouragée et soutenue au cours de l'élaboration de ce mémoire.

Merci aussi à Christine André et à Danielle Roger, ainsi qu'à tout le personnel de la bibliothèque de l'Ens-Lsh à Lyon, pour leur accueil lors de mon stage de fin d'étude.

Résumé

L'internet favorisant la dilution des territoires et à la dématérialisation croissante des contenus, les bibliothèques se retrouvent poussées vers le virtuel, et peu à peu développent des services de plus en plus performants sur le web. Dans le même temps, elles gardent un rôle fort dans le territoire physique, et l'on continue à construire des bibliothèques et à réfléchir à leur architecture idéale. Ainsi parle-t-on de « bibliothèques hybrides ». Mais ce concept semble masquer un fossé grandissant entre constructions réelles et constructions virtuelles : l'unité de la bibliothèque comme institution semble ainsi remise en cause. Il semble pourtant qu'une certaine continuité entre ces deux manifestations de la bibliothèque soit nécessaire au maintien d'un service de proximité efficace auprès du public.

Descripteurs :

Bibliothèques et Internet

Bibliothèques virtuelles

Bibliothèques -- Ressources Internet

Bibliothèques – Aspect Social

Réalité virtuelle -- Sociologie

Cyberespace

Communautés virtuelles

Réseaux sociaux

Réseaux (aménagement du territoire)

Nouvelles technologies de l'information et de la communication

Toute reproduction sans accord exprès de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.

Abstract

With the internet, the territories are thinning down and contents are dematerializing. Libraries are moved towards virtual spaces, thus developing effective distant services on the web. In the same time, the role of physical libraries and their buildings is still important ; that's why the concept of an « hybrid library » is evoked. However, the gap between digital and physical libraries is increasing, questioning the unity of the library as place. The continuum between both digital and physical libraries seems nevertheless necessary to uphold a sense of proximity in the services offered by these institutions to their patrons.

Keywords :

Libraries and the Internet

Digital libraries

Libraries and society

Libraries and communities

Cyberspace

Electronic villages (Computer networks)

Social networks

Communication – technological innovation

Sommaire

INTRODUCTION.....	7
PARTIE 1 : LES BIBLIOTHÈQUES À LA CONQUÊTE DES TERRITOIRES NUMÉRIQUES.....	10
1 LES BIBLIOTHÈQUES FACE AU WEB.....	10
1.1 <i>Rapidité et immédiateté des échanges.....</i>	<i>10</i>
1.2 <i>Internet et la dilution des territoires.....</i>	<i>12</i>
2 LES BIBLIOTHÈQUES SUR LA TOILE.....	16
2.1 <i>Historique.....</i>	<i>16</i>
2.2 <i>La présence des bibliothèques sur le Réseau, un fait désormais acquis?.....</i>	<i>22</i>
3 LE CONCEPT DE LA BIBLIOTHÈQUE « HYBRIDE »	25
3.1 <i>Un concept né dans les bibliothèques universitaires.....</i>	<i>25</i>
3.2 <i>L'intégration des « bibliothèques numériques » dans les établissements.....</i>	<i>26</i>
3.3 <i>Les deux espaces de la bibliothèque.....</i>	<i>27</i>
PARTIE 2 : DE LA BIBLIOTHÈQUE « HYBRIDE » À LA BIBLIOTHÈQUE « SCHIZOPHRÈNE »?.....	29
1 LES PARADOXES DE LA BIBLIOTHÈQUE HYBRIDE.....	29
1.1 <i>Les nouvelles frontières de la bibliothèque : quels publics privilégier?.....</i>	<i>29</i>
1.2 <i>Les services à distance entre concurrence et complémentarité.....</i>	<i>32</i>
1.3 <i>La double identité des bibliothèques.....</i>	<i>35</i>
2 VERS UNE DÉMATÉRIALISATION CROISSANTE DES CONTENUS.....	36
2.1 <i>Texte, image et son : la révolution numérique.....</i>	<i>36</i>
2.2 <i>« L'adieu au corps » : dématérialisation des bibliothécaires et des usagers....</i>	<i>39</i>
2.3 <i>Le rêve d'une bibliothèque numérique universelle.....</i>	<i>40</i>
3 UN DIVORCE À L'HORIZON?.....	42
3.1 <i>Révision des notions de proximité et de distance.....</i>	<i>42</i>
3.2 <i>La bibliothèque physique et sa communauté locale.....</i>	<i>44</i>
3.3 <i>La bibliothèque numérique et ses communautés virtuelles : une « déterritorialisation » en vue?.....</i>	<i>46</i>
PARTIE 3 : VERS LE MAINTIEN D'UNE BIBLIOTHÈQUE HYBRIDE.....	51
1 QUELLE CONTINUITÉ ENTRE BIBLIOTHÈQUE À DISTANCE ET BIBLIOTHÈQUE SUR PLACE?.....	51
1.1 <i>Les incertitudes de l'avenir.....</i>	<i>51</i>

<i>1.2 Le maintien du territoire.....</i>	<i>55</i>
<i>1.3 Quels services « hybrides » proposer?.....</i>	<i>59</i>
2 L'UNITÉ DE L' « INSTITUTION BIBLIOTHÈQUE ».....	64
<i>2.1 Un espace public symbole des savoirs.....</i>	<i>64</i>
<i>2.2 La médiation comme nouvelle proximité.....</i>	<i>65</i>
<i>2.3 Quelle administration pour une « bibliothèque hybride »?.....</i>	<i>67</i>
3 LA BIBLIOTHÈQUE, « LIEU DES LIENS ».....	71
<i>3.1 Un Réseau de réseaux virtuels et réels.....</i>	<i>72</i>
<i>3.2 Des spécialisations à la fois thématiques et géographiques.....</i>	<i>77</i>
CONCLUSION.....	81
BIBLIOGRAPHIE.....	83

Introduction

« Et si la bibliothèque hybride, ce modèle unissant bibliothèque matérielle et bibliothèque immatérielle, était d'abord, avant tout, et dans l'ordre, des publics bien vivants, des espaces bien réels et des collections bien physiques? »¹

Les bibliothèques, qu'elles soient publiques, universitaires, de recherche, restent avant tout conçues comme des équipements de proximité, qui visent à servir l'utilisateur présent sur un territoire proche. Or l'extension rapide de l'internet, l'abondance de services et de ressources que cet outil propose au public, même lointain, changent la donne. Les services de renseignement à distance permettent déjà à certains établissements de s'affranchir en partie du territoire géographique qui leur est prioritairement destiné, comme par exemple la Bibliothèque municipale de Lyon, dont le *Guichet du Savoir* est théoriquement ouvert à tous : « Il n'est pas nécessaire d'être inscrit à la Bibliothèque municipale de Lyon, ni de résider dans une zone géographique définie », signale le site web². Les publics potentiels des bibliothèques prennent alors une dimension jamais connue auparavant. Si la bibliothèque « structure le territoire urbain »³, elle peut structurer également les territoires virtuels, de nouveaux territoires distendus, où les échanges sont accélérés et immédiats.

En effet, si la dématérialisation commence avec des services comme le renseignement, d'autres peuvent suivre : les grandes entreprises actuelles de numérisation d'ouvrages papier, même sous droits, nous le prouvent. Or, cette extension de la bibliothèque ou de son territoire naturel pose un problème d'identité : si de plus en plus de documents et de ressources peuvent être accessibles de l'extérieur, comment peut évoluer la bibliothèque virtuelle, par rapport à son établissement d'origine? Doit-elle s'affranchir totalement de ce dernier et sortir de la notion de territoire géographique pour envisager les publics sous un autre angle (communautés etc.), plus adapté aux évolutions de la société? Ainsi,

1 Gilles Eboli, in *Bibliothèque(s)*, n°36, décembre 2007

2 <http://www.guichetdusavoir.org>

3 Davaud, Simon, « Bibliothèques et territoires », *BBF*, 2006, n° 2, p. 81

quelques immenses centres de ressources communs en ligne permettraient à l'utilisateur d'accéder à une grande quantité de documents sans se déplacer, ni se poser la question d'un rattachement de ce document à un établissement ou une localisation. Le projet de bibliothèque numérique européenne va dans ce sens. Un divorce pourrait alors avoir lieu entre la bibliothèque vue comme un lieu et la bibliothèque vue comme un réservoir de ressources, divorce qui mettrait en péril la bibliothèque dans sa dimension institutionnelle.

Mais il pourrait arriver alors que les usagers perdent le sentiment d'être « rattachés » à une communauté, ne se sentant plus tenus alors de fréquenter telle ou telle bibliothèque. Dans quelle mesure peut-on s'affranchir complètement d'un territoire? Les bibliothèques, même virtuelles, ne devraient-elles pas plutôt miser sur la continuité avec celui-ci? Le concept de « bibliothèque hybride » est alors intéressant : il suppose que malgré la diversité des flux et des supports d'information qu'elle recueille, organise et met à disposition du public, la bibliothèque reste une. La bibliothèque virtuelle n'est alors qu'une extension, une entrée complémentaire par rapport au bâtiment physique et à tous les services « concrets » de la bibliothèque. Le système « un site web pour une bibliothèque » garderait dans cette hypothèse son intérêt, au-delà des immenses portails communautaires, car il permet de conserver une forme de proximité avec l'utilisateur, dans le prolongement de celle qui s'établit naturellement avec la bibliothèque physique. Par conséquent, c'est en s'interrogeant sur la notion d' « établissement de proximité », qu'on cherchera à résoudre l'écart qui peut se creuser entre une bibliothèque physique, lieu de vie d'une part, et une bibliothèque virtuelle, centre de ressources d'autre part. Quel genre de proximité pourra-t-on exploiter dans ce sens : spatiale, sociale, culturelle, intellectuelle?

Il ne s'agit pas dans ce mémoire de traiter de façon exhaustive le sujet des bibliothèques virtuelles et hybrides, ni d'explorer dans leur complexité les usages actuels de l'internet dans la société : on se penchera particulièrement sur les notions de territoire, de proximité et de réseau pour comprendre comment on peut imaginer l'avenir des bibliothèques, dans un monde où la circulation de l'information sous sa forme dématérialisée se généralise.

Dans un premier temps, nous tenterons de cerner ces bibliothèques virtuelles qui se sont développées, conquérant les territoires numériques dans un contexte de mondialisation et d'accélération des échanges : la bibliothèque devient alors « hybride » ; elle existe à la fois « sur terre et sur le net »⁴. Ensuite, nous verrons en quoi cette double identité, physique et virtuelle, peut poser problème : incertitude quant aux publics visés, paradoxes de concurrence entre les établissements, éloignement entre les deux têtes d'une hydre qui ne sait plus alors à quel saint se vouer... Mais on peut, en gardant en tête que « le territoire résiste »⁵, retrouver une continuité entre les deux et maintenir alors l'unité de l' « institution-bibliothèque », sur place et à distance. Nous verrons ainsi dans un troisième temps de notre réflexion, comment, par la complémentarité de ses services, par les circuits qu'elle propose à l'utilisateur entre mondes réels et mondes virtuels, la bibliothèque peut chercher à incarner encore le « lieu des liens »⁶.

4 Slogan promotionnel de la librairie Décitre : les librairies elles aussi se font « hybrides ».

5 Pierre VELTZ, *Des Lieux et des liens : politiques du territoire à l'heure de la mondialisation*. La Tour d'Aigues, 2002.

6 Formule du philosophe Robert Damien

Partie 1 : Les bibliothèques à la conquête des territoires numériques

1 Les bibliothèques face au Web

1.1 Rapidité et immédiateté des échanges

1.1.1 Abondance et rapidité : « l'âge de l'accès »

La vitesse et l'abondance des échanges d'information actuels aurait de quoi surprendre les observateurs du siècle précédent. Alors que le XX^e siècle a vu naître le concept d'octet, pour évoquer la quantité d'information numérique équivalent à un caractère de texte, nous commençons à échanger des documents de plusieurs gigaoctets, et l'unité du téraoctet est déjà apparue pour qualifier la quantité d'information présente sur les serveurs et sur certains disques durs.

La multiplication des connexions haut débit par plusieurs moyens (lignes téléphoniques ADSL, fibre optique, satellite) permet aujourd'hui d'accélérer à grande échelle les rythmes de communication de toute sorte. Cette fuite en avant bouleverse les codes économiques et sociaux. Dans son essai sur *L'Âge de l'accès*, Jeremy Rifkin fait ainsi remarquer pour le cas économique que « la volatilité et le rythme effréné de la nouvelle économie rendent parfaitement désuète et inadéquate la possession de quantité de biens matériels. L'essentiel de l'infrastructure matérielle du capitalisme contemporain n'a plus besoin d'être la propriété de ceux qui en font usage. » Le capital intellectuel prend alors le pas sur le capital physique : « ce sont l'imagination et la créativité humaines, et non plus le patrimoine matériel, qui incarnent désormais la richesse. »⁷

Ainsi, le capital intellectuel et culturel, jusque-là détenu de façon très matérielle par les bibliothèques, perd de sa valeur tant qu'il n'est pas en train de circuler dans un ou des réseaux ; la mise en circulation du savoir et sa diffusion, qui étaient jusque-là l'apanage de ces établissements, devient un enjeu économique qui les dépasse.

7 Rifkin, Jeremy, *L'Âge de l'accès : la nouvelle culture du capitalisme*, p. 11

Comment mettre en concurrence l'abondance, toute relative, des documents papier d'une bibliothèque avec les milliards de données qui transitent sur le Réseau? Déjà Gildas Illien, le chef de projet pour le Dépôt légal d'Internet au Département de la Bibliothèque numérique de la BnF, peut dire que la plus grosse collection de la bibliothèque nationale, c'est sa collection d'archives recueillies par robot sur le Réseau... plus de 110 téraoctets de données, soit 10 milliards de documents à ce jour⁸, alors que l'entreprise de recueil des données n'a commencé qu'en 2004! En comparaison, les 30 millions d'imprimés, documents divers et objets physiques accumulés au cours des siècles à la Bibliothèque nationale⁹ font piètre figure.

L'abondance de produits culturels de toute sorte succède donc à une rareté -rétrospective- des livres. Livres, musique et films deviennent une commodité, comme l'eau ou l'électricité¹⁰.

1.1.2 Immédiateté : « L'âge de peer »

L'accélération des échanges et l'avènement d'une logique de l'accès ont une conséquence directe : celle d'une remise en cause de l'accès direct et de la médiation sous sa forme actuelle. Ayant tout plus vite, les internautes veulent avoir un accès direct à l'information et aux biens culturels. Alban Martin¹¹ souligne : « d'un point de vue économique, internet équivaut à un marché de l'offre et de la demande quasi parfait, bien plus efficace que dans le monde physique. En effet, il supprime les frontières entre les contenus proposés et les acheteurs potentiels, ainsi que la notion de distance et d'éloignement pour l'accès aux produits. En outre, chaque site occupe théoriquement « la même place » sur la toile. L'accès à chacun représente donc le même effort, à savoir un clic. »

Cette proximité toute nouvelle résulte de l'architecture en réseau qui est à la base du web : lors de la création du réseau ARPANET, dans les années 1960, les « hackers » conçoivent un circuit de l'information décentralisé : la diffusion des données ne se fait plus par un serveur unique, mais directement par les machines entre elles.

Cette notion d'« immédiateté » remet également en question le rôle de la bibliothèque comme « médium » par lequel il faut passer pour avoir une information, et qui bride l'accessibilité. Le passage, depuis les années 2000, au « web 2.0 », c'est-à-dire une

⁸ Chiffres recueillis auprès du service du Dépôt légal d'Internet de la BnF

⁹ Chiffre 2005. Source : « La BnF en chiffres », in « Connaître la BnF », <http://www.bnf.fr>

¹⁰ David Kusek et Gerd Leonard, *The Future of Music*, 2005

¹¹ Alban Martin, *L'Âge de peer*, 2006 p. 31

nouvelle « version » du réseau où les usagers ne seraient plus seulement des récepteurs passifs de l'information mais aussi des contributeurs, affaiblit encore la position des bibliothèques. Avec les outils intuitifs de mise en ligne qui se développent (blogs, sites de partage d'images ou de vidéos comme Flickr ou Dailymotion), avec les nouvelles « folksonomies » (taxonomies opérées par les usagers eux-mêmes), l'internaute classe lui-même les contenus et les échange de « pair à pair », sans passer par un médiateur.

Selon Lawrence Lessig¹², se ré-appropriation la culture et la partager avec ses amis n'est pas nouveau : « on lit un livre et on en raconte l'histoire lors d'un repas; on voit un film et on en critique la naïveté avec des amis dans un bar. » La principale différence est que l'internet et les nouvelles technologies ont donné une autre dimension à cette tendance, et permettent de partager le produit de ces ré-appropriations beaucoup plus facilement. Grâce aux nouvelles technologies, les activités d'échange de « pair à pair » sont devenues un phénomène de masse.

En comparaison avec l'offre limitée des bibliothèques, le web apparaît donc comme un « océan documentaire infini »¹³. La logique de proximité de l'accès au savoir, telle qu'elle est conçue par les bibliothécaires, est remise en cause par la quantité des ressources que l'on peut trouver en un clic sur la Toile.

1.2 Internet et la dilution des territoires

1.2.1 L'abolition des distances

À première vue, vouloir concilier l'internet avec la notion du territoire a tout d'un paradoxe¹⁴. Avec l'internet, l'information est accessible à tous de partout. Ainsi, en terme de temps et d'effort, le livre dans la boutique ou bibliothèque du coin est moins proche que le livre en ligne pour celui qui a une connexion internet chez lui. Mais le Réseau ne se contente pas de rapprocher l'internaute de l'objet culturel : il rapproche aussi les différents contenus entre eux. Un outil comme les fils de syndication de contenu en témoigne : ils peuvent permettre de se créer un portail de médias sur mesure.

Avec des outils comme Netvibes, on peut lire sur une même page web la couverture du Monde, de Libération, du Figaro, la météo et les dernières actualités locales ou spécialisées qui nous intéressent. Ce rassemblement de sources d'information diverses

12 Cité par Alban Martin, op. Cit p. 16

13 Olivier Chourrot, intervention au congrès ABF 2004, [en ligne] <<http://www.abf.asso.fr/IMG/pdf/CHOURROT.pdf>> Consulté le 25 mars 2008

14 Gharshallah, Mehdi, « Internet et territoire, un paradoxe apparent » *Archimag*, 2005, 181

par le biais de la syndication de contenus permet de faire exactement ce que fait l'espace presse d'une bibliothèque : de la même façon que le *Figaro* et *Libération* sont côte-à-côte sur les présentoirs de la bibliothèque, on peut comparer ici les nouvelles du jour.

Ainsi par l'abondance, la diversification et la fluidité du contenu qu'il propose, le web semble remplacer et dépasser le service proposé par les bibliothèques. La maîtrise de cet outil est donc un défi qu'elles doivent relever pour en retirer tous les avantages.

1.2.2 Limites du Réseau et fracture numérique

Mais le Réseau à ses limites : il nécessite en effet des infrastructures qui, pour leur mise en place, dépendent encore de contraintes politiques, économiques et territoriales. En France par exemple, l'accès à l'internet n'est pas équilibré : non seulement sur le territoire français lui-même, mais aussi au sein des différentes couches de la société. Ainsi, en 2006, près de 2% des foyers, sur 3500 communes, n'ont pas accès au haut débit. Ce qui ne veut pas dire que les 98% des foyers restants peuvent s'offrir le haut débit, puisque seul un peu plus d'un foyer sur trois utilise une connexion de ce type¹⁵. Ordinateur, système d'exploitation, logiciel de navigation et connexion sont également indispensables pour l'accès à la Toile : des éléments techniques et concrets peuvent encore faire obstacle à la diffusion rapide et massive de l'information.

Le web est donc malgré tout, encore aujourd'hui du moins, soumis à des problématiques très « physiques », et en particulier à celle de l'aménagement du territoire. C'est le rôle de la Diact, Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires, ex-Datar, de s'assurer de l'équilibre des équipements en matière d'accès haut débit sur l'ensemble de ce territoire. Suite au retard pris en France, une prise de conscience émerge à l'aube de l'an 2000, notamment lors de l'élaboration des contrats de plan entre l'État et les régions (CPER) 2000-2006. Face aux carences d'offre sur une partie du territoire, les collectivités locales souhaitent s'engager de plus en plus pour l'accès de tous aux réseaux de communication. Suite aux décisions prises le 9 juillet 2001 à Limoges lors du Comité interministériel pour l'aménagement et le développement du territoire (CIADT), l'objectif de « rendre le haut débit accessible à tous en 2006 » a été adopté, et une politique de planification a été menée par l'Etat en ce sens¹⁶. Cet objectif n'ayant pas été atteint, un plan de couverture en haut débit pour les zones rurales

¹⁵ Discours « Pour un territoire 100% numérique », de M. Christian Estrosi, ministre délégué à l'aménagement du territoire, prononcé le 13 septembre 2006 au salon ODEBIT, Paris.

¹⁶ http://www.diact.gouv.fr/Datar_Site/Datar_TIC.nsf/Frameset_Actus?readform&ID=CLAP-6CGD75& Consulté le 25 mars 2008

¹⁶ Bruno Cassette, *Le Développement numérique des territoires*, La Documentation française, Paris 2002

a été mis en place en juillet 2006 par le Comité interministériel sur la société de l'information (CISI).

En parallèle, c'est à des équipements tels que les bibliothèques, dans le cadre de la Mission interministérielle pour l'accès public à internet (MAPI), de veiller à offrir des accès internet à ceux qui n'ont pas les moyens de s'offrir un abonnement haut débit. La bibliothèque a encore un rôle, à ce moment-là : celui de donner l'accès au réseau, qui lui-même donnera accès à quantité d'informations et d'objets culturels.

Mais il faut noter en outre que cette « fracture numérique » géographique et économique s'ajoute une « fracture numérique » dans le domaine des compétences liées aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). On s'aperçoit que le critère des moyens techniques n'est pas le seul en cause dans le fossé qui se creuse entre une population habituée aux nouvelles technologies et une population non familiarisée avec ces outils. Comme le fait remarquer Éric Guichard, « les personnes disposant d'une culture à la fois informatique et encyclopédique (on voudrait dire critique) arrivent aisément à trouver réponse à leurs questions sur les réseaux avec de vieux ordinateurs et des débits fort réduits. »¹⁷

Une politique de développement des espaces publics d'accès à l'internet se met alors en place : par le biais de ces espaces, on peut non seulement proposer aux citoyens d'accéder physiquement au réseau (mise à disposition de l'ordinateur, des logiciels, de la connexion) mais les accompagner dans leur prise en main de l'outil. Cette problématique est déjà présente en France dès 1997, à travers le « programme d'action gouvernemental pour la société de l'information » (PAGSI), qui « vise à créer ainsi les conditions d'une prise de conscience et d'une mobilisation collective en favorisant la démocratisation des usages à l'école, dans le secteur culturel et dans les lieux publics d'accès au multimédia. »¹⁸ Le schéma de services collectifs de l'information et de la communication¹⁹ prend la suite, et programme des « espaces publics numériques » (EPN), lieux d'accueil qui doivent permettre au public la découverte de la micro-informatique, du multimédia et d'Internet.

En résumé, l'internet est certes un outil formidable, mais sa diffusion doit être accompagnée pour pouvoir vraiment lui conférer un rôle de démocratisation de la

17 Éric Guichard, « Géographie de l'Internet » in *Lieux de Savoir*, 2007, p. 1006.

18 Arnaud Michel et Jacques Perriault, *Les Espaces publics d'accès internet*, 2002

19 Institué par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT) du 25 juin 1999, ce schéma est un document de planification fondé sur un horizon de long terme (20 ans) qui vise à prévoir et à mettre en oeuvre la politique publique en matière de TIC. La coordination de sa rédaction a été confiée à la DATAR.

société. C'est en ce sens que la bibliothèque, en tant qu'institution publique favorisant la circulation de l'information, garde un rôle prédominant dans sa promotion.

1.2.3 Le cyberspace : un nouveau territoire?

Ce « Réseau des réseaux », bâti sur des liens et des noeuds, peut-il être considéré comme un nouveau territoire? Le terme de « cyberspace », créé en 1984 par le romancier William Gibson, pourrait alors être repris, pour désigner cet ensemble de réseaux « navigables ». Mais cette navigation se fait dans un océan bien vaste et bien flou : « nous ne cessons d'évoquer réseaux, routes, transports et aiguillages, sans jamais préciser aucun lieu », rappelle Éric Guichard.

Mais malgré l'étrangeté des bases physiques de cet « espace », l'aspect social et culturel qui participe de la définition d'un « territoire » est bien là. L'internet est un territoire en ce sens qu'il crée une communauté : il y a ceux qui sont « connectés », et les autres. L'espace virtuel n'est plus seulement un espace mais un territoire dans le sens où il implique une représentation imaginaire, une revendication politique. Ainsi du cyberspace découle immédiatement la notion de « cyberculture, qui tout à la fois le produit et le découle. »²⁰. Éric Guichard, dans son article *La Géographie de l'internet*, explique ainsi comment d'un côté, les chiffres de l'adresse IP d'une machine « détruisent le territoire et « fabriquent » de l'espace », tandis que les noms de domaine,, parfois à référence géographique (univ-limoges.fr), « construisent des repères culturels, et des territoires virtuels, qui peuvent facilement devenir réels »²¹

À partir des noms de domaines, des serveurs, une cartographie de l'internet semble alors possible, et de nouveaux géographes s'emparent de l'analyse des flux et des noeuds de circulation sur ce nouveau réseau : « ils produisent leurs cartes pour mieux comprendre les phénomènes complexes qu'ils analysent : flux de l'Internet, congestions, typologie des usages, topologie des réseaux etc. (...) Le monde qu'ils décrivent n'a plus de frontières ni de pôles, et encore moins de fleuves. C'est un réseau, avec ses *clusters*, ou ses arbres, haut en couleur. Cette cartographie tout à fait spécifique finit par « produire du territoire ». On y découvre, présentés comme des continents, des déserts, des archipels, de nouveaux acteurs : sites Web, propriétaires de réseaux, mais aussi « communautés » de pratiques (...).»²²

²⁰ Rigaut, Philippe, *Au-delà du virtuel*, p. 13

²¹ Éric Guichard, *La Géographie de l'Internet*, in *Lieux de Savoir*, p. 994

²² Ibidem, p. 1007

2 Les bibliothèques sur la Toile

La « bibliothécarisation du monde » devient paradoxalement menaçante pour les bibliothèques²³ : puisque l'internet propose l'accès à des flux d'information toujours actualisés et abondants, les bibliothèques sont brutalement plongées dans la nécessité de renouveler leurs propres offres d'accès à la documentation. L'internet ayant une place de plus en plus importante dans la société actuelle, les bibliothèques sont entrées dans un double mouvement d'intégration : elles offrent des accès au réseau dans leur bâtiment (le web intègre alors la bibliothèque), tout en créant leurs propres vitrines en ligne (la bibliothèque intègre le web).

2.1 Historique

2.1.1 Des accès Internet dans les bibliothèques

A la fin des années 1990 et surtout au début des années 2000, les bibliothèques proposent à leurs usagers, par le biais de quelques postes informatiques, en général peu suffisamment nombreux, d'accéder à l'internet. Aux États-Unis, en 2000, quasiment toutes les bibliothèques proposent des accès à l'internet²⁴. Des efforts, d'abord timides, s'accroissent en France sous l'impulsion de l'État, qui cherche à multiplier les espaces publics d'accès à l'internet. Les premiers « espaces culture multimédia » (ECM), apparaissent suite au programme lancé en 1998 par le Ministère de la Culture : « implantés dans des structures culturelles ou socioculturelles, [ils] doivent développer la dimension culturelle des nouvelles technologies de l'information et de la communication, à la fois comme outils d'accès à la culture et au savoir et comme outils d'expression et de création. »²⁵. Un label « ville internet » est aussi créé, qui rassemble 176 communes en mai 2000. Des « maisons du Savoir » et des « cybercentres » naissent ainsi dans ce cadre.

Ces espaces sont très vite envisagés comme devant être des espaces de proximité²⁶, lieux d'échange et d'intensification du lien social. C'est ainsi que très vite les bibliothèques ont hérité d'une partie de cette charge ; elles apparaissent vite comme un lieu plus convivial que l'ANPE, même pour une recherche strictement pratique. En 1998, le document

23 Patrick Bazin « Google : points de vue » in *LH* n°590, 2005, p. 80

24 Gaudet, Françoise ; Liéber, Claudine, « L'Amérique à votre porte : Nouveaux usages, nouveaux services, nouveaux concepts de bâtiments... un avant-goût de notre avenir ? », *BBF*, 2002, n° 6, [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 11 mars 2008

25 Arnaud, M. et Perriault, J. *Les Espaces publics d'accès à Internet*, Paris 2002, p. 7

26 L'objectif fut alors d'offrir l'accès à Internet à moins de 300m d'un arrêt de transport collectif. *Ibidem*, p. 33

gouvernemental « Préparer l'entrée de la France dans la société de l'information » apporte une attention particulière au rôle des bibliothèques publiques : « Les bibliothèques de lecture publique forment le réseau d'institutions culturelles le plus dense de France. Plus de 6,5 millions de personnes y sont inscrites. La diffusion d'Internet peut favoriser le rééquilibrage culturel du territoire ainsi qu'une diffusion plus large et plus égalitaire de la culture. Les bibliothèques peuvent devenir l'un des lieux majeurs de l'appropriation culturelle des technologies de l'information et de la communication par le public »²⁷. En Gironde, le programme « Gironde numérique » de 2007-2013 a été lancé en parallèle avec le programme « Sapiens » de formation et de sensibilité aux TIC, directement porté par le réseau des bibliothèques²⁸.

De nombreuses personnes en formation, en reconversion professionnelle ou en recherche d'emploi viennent dans les bibliothèques pour chercher des informations sur une société, consulter des offres d'emploi, taper leur CV, l'envoyer par courrier électronique. Les stations Internet des bibliothèques servent aussi souvent pour la consultation de boîtes à lettres électroniques. Mais ces usages ne se rattachent pas à la vocation initiale de la bibliothèque ; ce qui incite certains à brider les accès pour libérer des postes informatiques aux usagers venus faire une véritable recherche documentaire. La question se pose également de proposer un accès totalement libre à tous, même aux usagers de passage, ou bien de réserver la consultation du réseau aux seuls inscrits de la bibliothèque. La connexion peut encore être réduite par d'autres contraintes : on limite le temps autorisé de connexion, par exemple, ou bien l'on bloque l'accès à certaines plateformes de blogs ou de discussion en ligne. L'option d'une participation tarifaire peut être envisagée. « Deux positions s'opposent, soulignent Jacques Perriault et Michel Arnaud²⁹ : soit l'initiation et la recherche documentaire sur le Web font partie du service de base au même titre que la consultation sur place et le prêt d'ouvrages, le conseil à la lecture, et dans ce cas l'usage d'Internet est gratuit ; soit l'accès à Internet représente un service additionnel et facultatif qui doit être payé à l'acte. ». Enfin se pose la question du cadre juridique et du filtrage : peut-on laisser les usagers consulter n'importe quel site?³⁰

27 Bertrand, Anne-Marie, « Légimités, concurrences, arbitrages (et retour) », *BBF*, 2002, n° 1, p. 30-35 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 13 mars 2008

28 Brigitte Barbe-Durand, « Assises du livre et de la lecture publique », *Bibliothèque(s)*, n°32, mai 2007, p. 64

29 Bertrand, Anne-Marie, Op. Cit., p. 34

30 Voir le compte-rendu du débat : « Vous devez filtrer Internet. Quoi que... » *BBF* 2002 - Paris, t. 47, n° 4 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 11 mars 2008

Dans les universités, ce n'est pas la question de l'accès qui pose le plus de problèmes, mais plutôt celle de l'équipement technique. L'opération « Micro-Portable étudiant », lancée en septembre 2004, permet d'équiper rapidement 400 000 étudiants³¹ : en 2006, un tiers des étudiants français possèdent un ordinateur portable. L'établissement de zones Wifi est également vivement encouragé et celles-ci se développent rapidement dans les campus. En 2006-2007, dans une perspective d'égalité des chances, c'est donc vers la formation aux NTIC que l'on accentue les efforts, avec la mise en place du C2I, le Certificat Informatique et Internet.

2.1.2 Des sites web de plus en plus fournis

En parallèle, les bibliothèques s'attachent à conquérir ce nouveau territoire qu'est l'internet en y mettant en place leurs propres sites web. Au départ, quand ils apparaissent en 1995, les sites web des bibliothèques sont davantage une vitrine visant à valoriser l'établissement qu'un point d'accès à des services et à des contenus³². Petit à petit, les offres de service et de contenus se rapprochent de ce que l'on peut trouver dans la bibliothèque physique. Déjà, en 2000 aux États-Unis, souligne Julie Linden, pour les étudiants, « le site web de la bibliothèque *est* la bibliothèque »³³. Effectivement, outre des informations pratiques sur l'établissement (horaires, plan), on y trouve de plus en plus les services en lien avec les collections (consultation du catalogue en ligne, réservation), puis des services à distance coupés des collections (services de renseignement à distance, bibliothèques de signets), et enfin les collections elles-mêmes (documentation électronique ou ouvrages numérisés).

Le site web devient alors une sorte d'avatar en ligne de l'établissement, voire une annexe, une extension de celui-ci. On conserve d'ailleurs ce modèle du « lieu » : les usagers « vont au site web » comme ils vont à la bibliothèque.

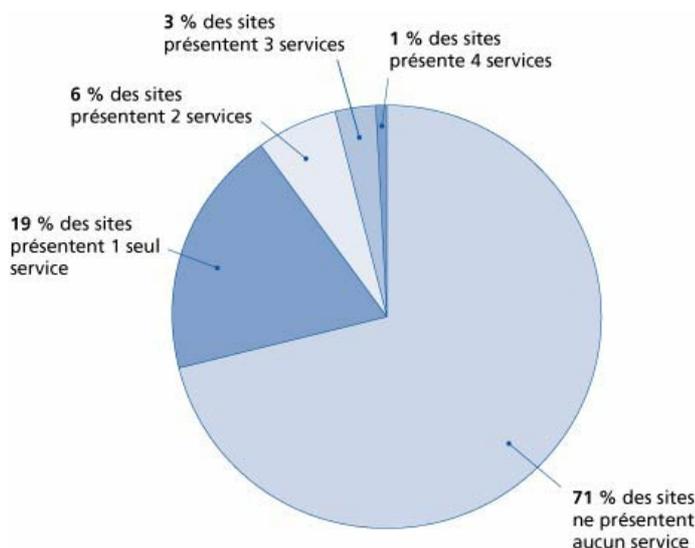
En France, l'amélioration des sites web de bibliothèques commence du côté des Services Communs de Documentation, qui mettent à disposition de leurs usagers inscrits de la documentation électronique ; mais en 2005, Caroline Bruley, qui a étudié les sites web des SCD français en 2003, note toujours un certain retard par rapport aux sites de nos homologues anglo-saxons. Par ailleurs, la situation des bibliothèques publiques n'est pas

31 Chiffres donnés au CIUEN en mai 2006, cf. *Actes* <<http://www.educnet.education.fr/chrgt/Actes-CIUEN-06.pdf>> consulté le 25 mars 2008

32 Morin, Nicolas. « Contenus et services des sites web des bibliothèques », *BBF*, 2003, n°4. <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 12 mars 2008.

33 Julie Linden, « The library's web site is the library », *College and Research Libraries News*, 61, n° 2, 2000. <<http://www.ala.org/acrl/website.html>> Consulté le 25 mars 2008

tellement plus réjouissante, puisqu'en 2006, l'étude d'Emmanuelle Chévry rapportée dans le *BBF*³⁴ montre que 71% des sites web de bibliothèques municipales ne proposent aucun réel service à distance (c'est-à-dire un service affranchissant l'utilisateur de tout déplacement), ainsi que le montre le graphique ci-dessous :



Source : Emmanuelle Chévry, « Les sites web des bibliothèques municipales », *BBF* 2006 n°3

Pour les Bibliothèques départementales de prêt, la situation est encore plus gênante dans la mesure où en mars 2006, encore 23 bibliothèques municipales sont absentes du web : ce qui s'explique aussi par une orientation plus poussée des services vers les professionnels eux-mêmes que vers l'utilisateur final³⁵. La nécessité d'avoir « pignon sur le web » est ainsi moins ressentie.

Reste que l'usage de plus en plus fréquent aujourd'hui du terme de « portail », voire « portail documentaire », pour désigner le site web de la bibliothèque, est la preuve d'un enrichissement toujours plus important de celui-ci. Il devient un éventail de points d'accès multiples et personnalisés vers des services et des contenus divers : on est loin de la « vitrine » des premiers temps.

2.1.3 La conquête de nouveaux publics

La diffusion de l'accès internet dans les foyers permet aux bibliothèques de toucher par ce biais bien davantage de personnes que par l'ouverture de bâtiments et de salles. A Berkeley, en Californie, on constate sans état d'âme, dès 2002, que la fréquentation de la

34 E. Chévry « Les sites web des bibliothèques municipales françaises : vers de nouveaux territoires? », *BBF* 2006 n°3

35 Dominique Lahary, « Les sites des bibliothèques départementales : entre deux cibles, vers le portail? » *BBF* 2006, n°3, p. 25

bibliothèque est désormais moins importante que celle de son site web³⁶. Et dans le cas où l'utilisateur ne va pas à la bibliothèque, c'est la bibliothèque qui va à l'utilisateur : services de référence en ligne, éducation à distance, offre de documentation électronique élargie... Tout est fait pour faciliter les usages et servir le public « anyway, anyhow, anywhere »³⁷.

Par le biais du web, la bibliothèque peut non seulement faciliter l'accès à ses collections de ses habitués, mais elle peut aussi s'adresser à des publics géographiquement éloignés, des publics « empêchés », et théoriquement, au monde entier. La Bibliothèque municipale de Lyon s'est ainsi aperçue que son service de renseignement en ligne *Le Guichet du Savoir* lui permettait de toucher un public généralement absent de la bibliothèque physique : les actifs, qui peuvent être en partie considérés comme empêchés dans la mesure où leurs contraintes d'emploi du temps ne leur permettent pas de fréquenter assidûment la bibliothèque³⁸. L'ouverture à la fois géographique et temporelle que permet le site web de la bibliothèque est donc une occasion d'extension de l'établissement : plutôt que « vitrine », le portail web devient donc un nouveau bâtiment à part entière, avec son public, son architecture, et ses services propres.

2.1.4 Un établissement, un site web

Mais très vite, par son portail, la bibliothèque agrège les services et s'insère dans de nombreux réseaux. Un seul site web suffit-il? Et s'il s'agit d'une « vitrine », a-t-on vraiment besoin d'un vrai site indépendant? Une simple page insérée dans le site web de la collectivité ou de l'université peut alors suffire. La Maison du Livre, de l'Image et du Son à Villeurbanne, par exemple, ne possède pas de site web propre : un onglet « réseau des médiathèques » dans la rubrique « culture » du portail de la mairie suffit à informer le public sur les horaires, collections et services proposés³⁹, avec un lien sur le catalogue en ligne, disponible sur un site à part⁴⁰. Ainsi, l'étude d'Emmanuelle Chévry sur les 80 sites web de bibliothèques de grandes villes, en 2006, montre que la moitié des sites de bibliothèques municipales est rattachée au portail de la mairie. L'intégration dans le

36 Gaudet, Françoise ; Liéber, Claudine, « L'Amérique à votre porte : Nouveaux usages, nouveaux services, nouveaux concepts de bâtiments... un avant-goût de notre avenir ? », *BBF*, 2002, n° 6, [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 11 mars 2008

37 Susan McGlamery, 24/7 Reference Project Director, *ALA Midwinter Conference*, janvier 2001.

38 Di Pietro, Christelle ; Calenge, Bertrand, « Le Guichet du Savoir® : Répondre aux demandes de contenus », *BBF*, 2005, n° 4, p. 38-42 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 13 mars 2008

39 <http://www.mairie-villeurbanne.fr/> consulté le 14 mars 2008

40 <http://www.bm.villeurbanne.fr/> consulté le 14 mars 2008

portail de la municipalité peut ici répondre à un besoin de meilleure insertion de la bibliothèque au sein de l'ensemble des offres de services proposées à une communauté. Mais cette intégration n'est pas toujours bienvenue, et peut noyer l'identité propre de la bibliothèque dans l'identité de l'institution à laquelle elle est rattachée : un manque de visibilité en découle. À la bibliothèque de l'INRP (Institut National de Recherche Pédagogique), à Lyon, la présence de la bibliothèque sur le web par le seul biais du site de l'institut est ressentie par les bibliothécaires comme un frein, car il peut difficilement proposer des modifications et de nouveaux services sans passer par le service informatique de l'établissement ; et un projet est en cours de constitution d'un portail web commun aux trois bibliothèques présentes dans le même bâtiment sur le site de Gerland : la bibliothèque de l'INRP, la Bibliothèque Interuniversitaire de Lettres et Sciences humaines et la bibliothèque de l'ENS de Lettres et Sciences humaines.

On arrive alors dans le cas où plusieurs bibliothèques peuvent partager un même portail web, sans qu'un lien institutionnel obligatoire existe entre elles : le portail des bibliothèques des huit villes-centres de Rhône-Alpes prouve que cette ambition d'augmenter sa visibilité en s'associant peut fonctionner. Mais on remarque qu'alors, avec le portail, se forme une nouvelle entité, certes totalement virtuelle, mais qui doit assumer une identité pour être reconnue : le choix du nom du site, de son adresse, sont alors très importants. Les trois bibliothécaires du site de Gerland à Lyon mettent en avant la formation d'une nouvelle bibliothèque, englobant les trois : la bibliothèque Denis Diderot. Quant au portail des bibliothèques des huit villes-centre de Rhône-Alpes, il se forge aussi un nom : « Lectura » (le « ra » final renvoyant aux initiales de Rhône-Alpes, tout en imitant les terminaisons en « a » des bibliothèques numériques – Gallica, Britannia...), avec un domaine web bien défini : www.lectura.fr.

D'autres bibliothèques vont, quant à elles, opter pour la création de plusieurs sites web pour leur seul établissement. Chaque site web correspondra à un service à distance différent, proposé par la bibliothèque. La bibliothèque municipale de Lyon, par exemple, a certes son portail commun « vitrine », dont l'adresse web correspond à la dénomination de l'établissement, www.bm-lyon.fr ; mais cette « vitrine » sera un point de renvoi, outre vers les catalogues, vers trois sites très différents et très identifiés : le site Cap Culture Santé, le site du Guichet du Savoir, et le site Point d'actu. Chaque site a un nom de domaine propre, sans référence à la bibliothèque municipale de Lyon,

exemple : www.guichetdusavoir.org. La BnF a, elle aussi, choisi de proposer un site distinct pour les documents numérisés qu'elle propose en ligne : Gallica.

Un établissement va donc être toujours représenté par un site, ou du moins par une page web officielle à l'intérieur du site de l'institution (cette configuration étant alors la conséquence soit d'un choix assumé, soit d'un manque de moyens). Mais surtout, très vite, une bibliothèque va se retrouver présente sur d'autres sites, d'autres portails qui, soit l'englobent, soit représentent un service particulier de la bibliothèque.

2.2 La présence des bibliothèques sur le Réseau, un fait désormais acquis?

2.2.1 Un principe reconnu

Les bibliothèques doivent-elles absolument prendre pied sur le web, ou bien sortent-elles de leur attribution première (qui est de conserver et de diffuser des livres papier), en élargissant leur terrain d'action à un domaine aussi vaste et incertain?

Mais tout incertain et vaste qu'il soit, l'« océan documentaire » qu'est l'internet ne peut être ignoré. L'enquête CREDOC 2007 sur la diffusion des technologies de l'information dans la société française montre qu'en juin 2007, 55% de la population a accès à l'internet depuis son domicile, et que 93% des connexions sont à haut débit. Si l'on y ajoute les connexions opérées depuis le lieu de travail ou les lieux publics, on peut considérer qu'une bonne majorité de la population a accès à l'internet. Et la fréquence de son utilisation augmente aussi : 62% des gens qui possèdent un ordinateur et une connexion à domicile l'utilisent quotidiennement, contre 45% en 2004⁴¹.

Si l'on considère que la mission fondamentale de la bibliothèque touche non pas tellement au livre en tant qu'objet mais à l'accès aux connaissances, il n'est pas possible d'ignorer cette place prise par l'internet dans notre société actuelle. Hervé Le Crosnier rappelle les trois missions de la bibliothèque : « préserver ce que les hommes et les femmes ont publié (rendu public), hier comme aujourd'hui ; offrir l'accès le plus large à ce stock de connaissances (rôle social et éducatif), et organiser les supports de connaissance pour permettre au lecteur de trouver et retrouver les documents dont il a

41 CREDOC, La diffusion des technologies de l'information dans la société française, 2007, http://www.art-telcom.fr/uploads/tx_gspublication/etude-credoc-2007.pdf consulté le 14 mars 2008

besoin. »⁴² Car les promesses du numérique peuvent également se transformer en menaces : la non-pérennité des supports, l'absence de compatibilité entre les formats, la nécessité d'un matériel technique donné et onéreux pour « lire » un document, le coût de l'« accès », le prix de la gratuité (publicité et « profilage » des lecteurs), les débats autour de la question du droit d'auteur sont autant de domaines où le bibliothécaire militant peut retrouver une raison de s'investir, afin que l'information circule. Ainsi, le manifeste IFLA pour la liberté d'accès à l'information sur l'internet⁴³, publié en 2002, rappelle les fondamentaux auxquelles les bibliothécaires sont attachés : « le libre accès à l'information est essentiel à la liberté, l'égalité, la compréhension mondiale et la paix. (...) Ainsi, « l'accès libre à l'Internet dans les bibliothèques et les services d'information garantit la liberté de l'individu et du groupe, sa prospérité et son développement. » Par ailleurs, l'engagement des bibliothèques dans le monde des nouvelles technologies de l'information et de la communication est particulièrement fort aux États-Unis : « au même titre que l'école, la bibliothèque fait partie, aux yeux du gouvernement fédéral et des États, des lieux prioritaires qui permettent d'étendre l'usage de l'informatique, en particulier auprès des catégories sociales défavorisées. »⁴⁴ En décidant d'accompagner le mouvement plutôt que de s'en désolidariser, d'accompagner les publics dans leurs usages de l'internet plutôt que de les brider, on prend le chemin irréversible d'une double intégration, du web dans la bibliothèque, et de la bibliothèque sur le web.

2.2.2 Vers la mise en ligne des contenus

La présence des bibliothèques sur la Toile est également inévitable du fait de la numérisation massive de contenus qui, soit peuvent transiter par l'internet ou par d'autres réseaux et protocoles, sans être dans ce cas directement visibles, soit être mis en ligne sur le web (la part de l'internet que l'on consulte à partir de son navigateur, par protocole http).

L'explosion, depuis les années 1990, de la documentation électronique, est en bonne partie due à la facilité de sa circulation par le web. Les bibliothèques, et en particulier les bibliothèques universitaires, se trouvent donc confrontées à la gestion de documentation d'origines et de natures diverses⁴⁵ : ressources en libre accès versus offres

42 Hervé Le Crosnier, « De la promesse à la menace : bibliothèques et accès aux connaissances », *Bibliothèque(s)*, n°36, décembre 2007, p. 35

43 <http://www.ifla.org/III/misc/im-f.htm> Consulté le 14 mars 2008

44 Gaudet Liéber, BBF. Op. Cit.

45 Le consortium Couperin permet de regrouper les acquisitions en négociant à plusieurs face aux éditeurs commerciaux de documentation électronique ; il a permis aux bibliothèques universitaires et de recherche d'augmenter et d'élargir

commerciales, bases de données, revues en bouquets ou à l'unité, e-books... Il devient alors naturel pour les chercheurs et les étudiants d'exiger de la part de leur bibliothèque un accès distant aux ressources en texte intégral. Des collections numériques apparaissent alors qu'il faut bien organiser, valoriser... par le biais d'un site web.

Cette offre numérique, qui se développait lentement mais sûrement au début des années 2000, grâce à des projets portés par les institutions publiques, les grandes bibliothèques ou certaines associations philanthropiques, connaît une véritable accélération à partir de 2005, quand Google annonce qu'il va rendre accessible sur le net quinze millions de livres grâce à quatre grandes universités anglo-saxonnes qui lui confieront leurs collections⁴⁶. Cette annonce provoque la réaction de Jean-Noël Jeanneney, qui dans une tribune du *Monde*⁴⁷ appelle l'Europe à se mobiliser à son tour : le projet de Bibliothèque numérique européenne prend alors de l'ampleur.

Mais reste une question juridique, non réglée : peut-on numériser (c'est-à-dire reproduire) et diffuser (i.e., publier) des oeuvres sous droits d'auteur? La loi DADVSI, votée en France l'année suivante, sous la contrainte de lourdes négociations, ne permet pas aux bibliothèques beaucoup de marge de manoeuvre dans ce domaine, puisque seul le droit de reproduction « à des fins de conservation ou destinée à préserver les conditions de sa consultation sur place » a été obtenu par l'IABD⁴⁸. Les bibliothèques s'adaptent alors et s'organisent pour ne pas être trop soumises aux conditions contractuelles des fournisseurs : les consortiums (Couperin pour les BU) et associations diverses (Carel pour les bibliothèques publiques), permettent de négocier des droits de diffusion de documents numériques (articles de périodiques, bases de données, musique...). Avec le projet Gallica 2, la BnF franchit un nouveau pas vers la présence de contenus en ligne : grâce à un accord passé avec certains éditeurs, des livres sous droits pourront être numérisés et proposés en accès distant⁴⁹.

Au-delà des collections numériques, c'est l'offre éditoriale, c'est à dire les contenus produits par les bibliothécaires eux-mêmes, qui peuvent être diffusés sur le site web : édition d'oeuvres en mode texte, expositions virtuelles, dossiers thématiques et pédagogiques sont autant de façons de faire advenir une véritable bibliothèque en ligne et non plus seulement un point d'entrée vers la bibliothèque physique.

considérablement leur offre de ressources.

46 Laurence Santantonios, « Google qui a peur du grand numérisateur? » Livres-Hebdo n°588, 11 février 2005, p. 6

47 Jean-Noël Jeanneney, « Quand Google défie l'Europe », *Le Monde*, 24 janvier 2005

48 L'Interassociation Archives Bibliothèques Documentation.

49 Bruno Racine, « Gallica 2 aura une vocation large », *Libération*, samedi 2 février 2008

3 Le concept de la bibliothèque « hybride »

3.1 Un concept né dans les bibliothèques universitaires

C'est dans le contexte des bibliothèques universitaires que le développement de la documentation électronique a été le plus fort et le plus rapide ; il est donc logique que ce soit dans ce contexte que soit né le concept de bibliothèque hybride, à la fin des années 1990, au Royaume-Uni. À la suite du programme des bibliothèques eLib, le projet HyLife, *The Hybrid Library of the Future*, développé en 1998, lance une réflexion sur la meilleure façon de fournir des services à la fois papier et électroniques dans les bibliothèques d'enseignement supérieur. Très vite, se pose la question de l'intégration de ces nouvelles ressources, au support numérique, dans le reste des collections de l'établissement ; des services en ligne apparaissent simultanément. Le rapport Follett, en 1993, insiste sur la nécessité d'utiliser les technologies de l'information pour alléger les problèmes des bibliothèques de recherche, et de développer une bibliothèque virtuelle au sein de la bibliothèque physique : « In a "virtual library", all information would be held electronically. The user working at an information terminal would have the information required, regardless of its physical location. Indeed, to the user the location of information is irrelevant, as is the location of the terminal which provides the means of access to information⁵⁰. » La notion de proximité d'un établissement bien identifié avec son usager habituel est ici remise en cause.

Alors que les scandinaves proposent le terme de « bibliothèque modernisée » (updated library), un rapport présenté en mai 1997 à la Commission européenne définit la bibliothèque hybride : « une bibliothèque hybride est une bibliothèque en réseau de type mixte, offrant un accès à l'information globale via divers types de médias, matériels et réseaux. »⁵¹ Se dessine alors un modèle de bibliothèque hybride, « à la fois « papier » et numérique, lieu de rencontres et de débats, où l'accès au numérique serait aussi simple et ouvert que l'accès au document papier.

50 [en ligne] <<http://www.ukoln.ac.uk/services/papers/follett/report/>> Consulté le 15 mars 2008

51 rapport finlandais de 2003, cité par Gilles Eboli dans « Les trois âges de la bibliothèque hybride : florilège nordique », *Bibliothèque(s)*, n°36, décembre 2007, p. 12

3.2 L'intégration des « bibliothèques numériques » dans les établissements

Une bibliothèque numérique est, très souvent, un projet porté par un établissement déjà important et bien identifié. Le projet Gutenberg, lancé par Michael Hart, en 1971 aux États-Unis, est une exception : par ce projet, on évoque d'emblée une bibliothèque entièrement virtuelle, à vocation internationale, et non rattachée à une bibliothèque particulière. Le projet de numérisation de grande ampleur de Google renvoie à ce même principe, les bibliothèques participant au projet étant surtout là pour fournir de la matière et valoriser leurs collections que pour mettre en avant leurs espaces physiques et leurs services.

Mais dans la plupart des entreprises de numérisation et de constitution de collections numériques, c'est une bibliothèque bien réelle qui est à l'origine du projet, le suit et le réalise. Chaque bibliothèque sélectionne, numérise et organise la diffusion sur son propre site de documents précieux qu'elle possède et veut mettre en valeur : à Grenoble, ce sera le fonds Stendhal ; à Lisieux, les collections normandes.

Comment organise-t-on alors la mise en valeur de ces collections numériques? Sont-elles intégrées aux autres collections, et considérées des ensembles de documents comme les autres, ou bien valorisées sur un autre site web? À Lisieux, la bibliothèque électronique fait l'objet d'un site web à part,⁵² tandis que les services et informations touchant à la bibliothèque physique sont laissés au site de la municipalité⁵³.

À la BnF, on fait aussi le choix, avec Gallica puis Gallica 2, d'une séparation entre le site web « vitrine » de la bibliothèque physique et de ses services et collections, et la bibliothèque numérique. Si le site web <http://www.bnf.fr> pointe vers les deux sites Gallica, ce n'est pas le cas dans le sens inverse pour le premier site de bibliothèque numérique. En revanche, le portail de Gallica 2 pointe discrètement, par le logo « BnF », vers le portail de la maison-mère⁵⁴.

Par le moyen des métamoteurs de recherche, des résolveurs de liens OpenUrl, qui permettent de faire une recherche simultanée sur le catalogue de la bibliothèque physique et sur des articles de périodiques en ligne disponibles en texte intégral, les bibliothèques universitaires cherchent à matérialiser cette hybridation de la bibliothèque, qui au départ semble peut naturelle. Alain Caraco, directeur du SCD de l'université de

52 <<http://www.bmlisieux.com>> consulté le 15 mars 2008

53 <<http://lisieux.actipage.net/>> consulté le 15 mars 2008

54 <<http://www.bnf.fr/>> ; <<http://gallica.bnf.fr/>> ; <<http://gallica2.bnf.fr/>> Consultés le 15 mars 2008

Savoie, résume cette problématique lors d'une journée d'étude de l'ABF le 26 novembre dernier : « Les ressources numériques externes ne sont pas une partie de nos collections. Ce sont nos collections qui sont une partie de toute l'offre mise à disposition des étudiants. »⁵⁵

3.3 Les deux espaces de la bibliothèque

Ce questionnement sur l'intégration des collections numériques dans le reste des collections de l'établissement montre que la bibliothèque hybride peut toujours être analysée comme étant constituée de deux instances : l'une physique et qui s'adresse à un territoire, avec un bâtiment pour accueillir l'utilisateur, l'autre virtuelle qui s'adresse plutôt à des communautés de publics et qui nécessite aussi un investissement en terme d'outils informatiques (serveurs, logiciels, personnel qualifié...). Le tableau ci-dessous tente de donner une synthèse de cette représentation : à des publics, ressources, services et outils sur place (les publics de la collectivité, l'accès aux collections papier, le bâtiment et ses places de travail) correspondent des publics, ressources, services et outils à distance (les communautés d'utilisateur, l'accès aux ressources en ligne, le portail et ses espaces de travail et d'expression en ligne éventuels).

Éléments de la bibliothèque	bibliothèque sur place	bibliothèque à distance
Publics	public issu d'un territoire donné, défini géographiquement et/ou institutionnellement : - habitants d'une commune - étudiants et chercheurs d'une université	publics issus des : - communautés territoriales classiques - communautés d'intérêt - réseaux sociaux virtuels
Ressources	- livres - périodiques - documents multimédias - littérature grise - documents produits par la bibliothèque : plaquettes, dossiers thématiques, bibliographies... - etc...	- catalogue en ligne - documents numérisés maison - documents extérieurs dont les droits de consultation ont été achetés par la bibliothèque (bases de données, périodiques électroniques) - documents produits par la bibliothèque : plaquettes, dossiers thématiques, bibliothèque de signets
Services	- service de référence, renseignements - consultation sur place de documents, photocopies - réservation, prêt, prolongations - animations, conférences, expositions	- service de référence : renseignement à distance - consultation en ligne de documents - réservations, téléchargement de documents numériques, prolongations - animations (jeux en ligne), conférences, expositions (virtuelles)

⁵⁵ Alain Caraco, cité par Véronique Heurtematte dans *Livres-Hebdo*, n°714, p. 59

	<ul style="list-style-type: none"> - mise à disposition de places de travail, de salles, de matériel - formation, autoformation 	<ul style="list-style-type: none"> - mise à disposition d'espaces numériques de travail (ENT) - autoformation, tutoriels, cours en ligne
Outils	<ul style="list-style-type: none"> - bâtiment - matériel - personnel - horaires d'ouverture 	<ul style="list-style-type: none"> - serveur - matériel - logiciel - site web et interface - personnel

Les services à distance proposés par l'instance virtuelle de la bibliothèque sont, d'une part des services eux-mêmes hybrides qui ne peuvent être détachés de la bibliothèque physique (consultation du catalogue, réservation de documents, renseignement sur les horaires d'ouverture ou les collections), d'autre part des services autonomes et entièrement virtuels. Les premiers supposent une continuité avec la bibliothèque physique : ainsi, l'utilisateur qui aura vérifié dans le catalogue la présence d'un document dans les rayons du bâtiment s'y rendra ensuite pour le consulter, voire l'emprunter. Ou alors, dans une temporalité inverse, ce sont des événements ayant eu lieu dans le bâtiment qui trouvent leur suite sur le site internet de la bibliothèque : une conférence est ainsi « podcastable » pour ceux qui l'auraient manquée ; une exposition réelle trouve un avatar virtuel sur la Toile.

Mais ces services peuvent aussi être plus autonomes et se détacher de la « bibliothèque physique » : les renseignements donnés à distance ne seront plus automatiquement suivis d'une visite à la bibliothèque ; des « signets » présents sur le site (Signets de la Bnf, de Lectura) renverront non plus à la bibliothèque physique mais à d'autres sources d'information virtuelles, et des documents numériques (dossiers pédagogiques, articles, livres) peuvent être consultés et téléchargés.

On peut bien voir dans le tableau ci-dessus que la plupart des services proposés sur place par les bibliothèques et conçus, à l'origine, comme des services de proximité, peuvent être imaginés, à long terme, comme proposés systématiquement à distance. On peut alors, avec Dominique Lahary, se poser la question suivante : la bibliothèque hybride est-elle une étape vers un futur entièrement numérique ou la bibliothèque est-elle appelée à demeurer hybride?⁵⁶ La proximité des bibliothèques avec leurs usagers est-elle vouée, à long terme, à passer par le virtuel?

⁵⁶ Dominique Lahary, « La bibliothèque hybride? Oui, mais... », *Bibliothèque(s)*, n°36, décembre 2007, p. 34

Partie 2 : De la bibliothèque « hybride » à la bibliothèque « schizophrène »?

« Ne faisons pas de la bibliothèque hybride un concept rassurant. C'est ainsi qu'il sera vraiment fécond. »⁵⁷

1 Les paradoxes de la bibliothèque hybride

1.1 Les nouvelles frontières de la bibliothèque : quels publics privilégier?

1.1.1 L'accès à distance face à la tradition du territoire

Par le biais du web, la bibliothèque touche au « non-territoire ». En développant des services sur le web hors territoire, elle s'adresse à une population qui n'est plus forcément sa population de référence. Or, les bibliothèques publiques comme les bibliothèques universitaires s'inscrivent, avant tout, dans un territoire donné. Les budgets qui leur sont alloués par la collectivité locale ou l'université dont elles dépendent leur sont attribués pour développer des services à un public donné, sur un territoire donné. Dans le cas des bibliothèques municipales, l'argent provient des impôts locaux ; pour une université, ce sont les frais d'inscription des étudiants qui contribuent en partie à payer les acquisitions d'ouvrages et les services proposés. « Cependant, note Emmanuelle Chévry, il n'y a pas de textes statutaires qui empêchent une redéfinition plus large [du] rôle [des bibliothèques]. En l'absence de textes de loi, c'est à chaque municipalité de définir la mission de sa bibliothèque et de décider si elle doit s'adresser ou non à un public élargi sur son site web »⁵⁸. Le choix d'élargir le public ne sera pas forcément mal vu par la collectivité. Dans le cas de Lyon, par exemple, ville qui s'est développée ces dernières années et caresse des ambitions internationales, on assume ce dépassement du cadre traditionnel.⁵⁹ Les bibliothèques publiques américaines, en

⁵⁷ Dominique Lahary, *Bibliothèque(s)*, n°36, décembre 2007, p.34

⁵⁸ E. Chevry, « Les sites web des bibliothèques municipales françaises, vers de nouveaux territoires? » *BBF* 2006 n°3, p. 17

⁵⁹ Patrick Bazin « Lyon joue la carte internationale », *Bibliothèque(s)* n°20, mai 2005

revanche, aiment à rappeler qu'elles travaillent pour une communauté donnée : les *patrons*, « clients » de l'établissement. Certaines universités s'ouvrent à l'international : la décision prise par le MIT de mettre en ligne la totalité des cours et travaux de ses chercheurs et enseignants témoigne, dans le domaine universitaire et au-delà de la sphère des bibliothèques, d'un désir de partage du savoir et d'une ouverture vers d'autres publics.⁶⁰ Cette ouverture peut se faire aussi sur d'autres collections : Gallica, la bibliothèque numérique de la BnF, héberge à présent des collections numérisées du CNAM⁶¹ et du CESR⁶² de Tours.

En France, en tout cas, une ambiguïté gênante a vu le jour : face à une tradition très forte d'aménagement culturel du territoire⁶³, la dilution actuelle de l'espace physique dans le web pose un vide juridique. La question des statuts et des missions des établissements reste à régler.

1.1.2 L'identification du public distant

La multiplication des ordinateurs fixes à domicile, voire des ordinateurs portables, avec les campagnes d'équipement d'étudiants par exemple, pose le problème de l'accès à distance des ressources électroniques, pour des usagers de plus en plus nomades. Grand public, étudiants, chercheurs, tous se sont habitués à se déplacer moins souvent pour trouver des informations. Comme le rapport récent du Consortium of Research Libraries et du Research Information Network, sur les usages des chercheurs dans les bibliothèques universitaires américaines, le confirme, ces derniers travaillent de plus en plus volontiers à domicile, surtout les scientifiques : « there has been a sharp fall over the past five years in the number of researchers who visit their institution's library regularly. This is most pronounced in the sciences, but in all disciplines there is clear evidence of declining attendance. Researchers are choosing to access digital information from their desktops, primarily from their office but also from their homes. Only in the arts and humanities do a significant majority of researchers put a high value on the services provided in library buildings. And while just over a third of arts and humanities researchers visit libraries other than their own on a regular basis, a much smaller number of social science and science researchers do so. More must be done to

60 *Actes du Colloque International "L'Université à l'heure du numérique" (CIUEN)*, mars 2007. [en ligne] <<http://www.educnet.education.fr/chrgt/Actes-CIUEN-06.pdf>> consulté le 5 mars 2008

61 Conservatoire National des Arts et Métiers

62 Le Centre d'Études Supérieures de la Renaissance compose des « bibliothèques virtuelles humanistes ». Plus de renseignements sur le site <<http://www.bvh.univ-tours.fr/>> consulté le 19 mars 2008.

63 Augustin, Lefebvre, *Perspectives territoriales pour la culture*. 2004

facilitate the use of other libraries' offerings and to promote the use of reciprocal access schemes for both printed and digital content. »⁶⁴ Mais l'utilisateur distant, en raison-même de cette distance, glisse vers l'anonymat : comment reconnaître alors le public, non seulement des inscrits à la bibliothèque, mais encore des usagers potentiels qui auraient droit à consulter ces ressources? Stéphane Lanoë, au SCD de Bretagne-Sud, souligne que si la plupart des ressources électroniques proposées par le SCD sont soumis à des conditions d'accès, « les documents produits par le service, comme par exemple les guides d'utilisation, les textes des cours dispensés par le personnel ou bien la documentation professionnelle (comptes rendus, procédures informatiques, organisation du travail...) sont en accès libre sur Internet, et peuvent être consultés par des personnes qui n'appartiennent pas à l'université. Les statistiques de consultation du site Internet indiquent ainsi un certain nombre de visites françaises provenant d'autres universités ou collectivités locales, mais aussi internationales (essentiellement États-Unis, Suisse, Allemagne, Canada...), sans que l'on sache vraiment si les internautes se connectent au hasard ou bien s'ils trouvent des documents qui les intéressent. ». Un problème d'identification des usagers distants et de leurs besoins se dessine alors, hors des frontières habituelles de la bibliothèque.

Les systèmes de gestion de droits d'accès par reconnaissance d'adresse IP restent liés à une machine ou à une connexion internet locale ; ce qui oblige les usagers à se rendre à la bibliothèque, ou du moins à l'université, pour accéder à certaines ressources acquises par la bibliothèque. En revanche, les systèmes d'authentification de l'utilisateur, par login et mot de passe, (reverse proxy, SSO), permettent de proposer des accès distants aux ressources, pour peu que les éditeurs acceptent d'autoriser ce type d'accès. La logique de l'anonymat de l'utilisateur distant est alors complètement renversée : on peut le suivre à la trace, ce qui empêche toute fédération des accès entre plusieurs universités qui achèteraient en commun les mêmes ressources. Un système de fédération d'identités, tel que Shibboleth, permet de pallier cet inconvénient : projet à plus long terme d'outil libre, il gère les authentifications et les «attributs» (ressources et services des bibliothèques) de façon communautaire. Il est utilisé par l'enseignement supérieur de nombreux pays et est en cours d'expérience en France, mais il n'est pas encore supporté par tous les éditeurs. Cette codification anonyme des utilisateurs de contenus devrait donc permettre

64 Consortium of Research Libraries & Research Information Network. *Researchers' Use of Academic Libraries and their Services*. - A report commissioned by the Research Information Network and the Consortium of Research Libraries. 2007. [en ligne] <<http://www.rin.ac.uk/files/libraries-report-2007.pdf>>. Consulté le 27 février 2008

d'ouvrir les ressources d'une même filière au niveau régional, ou d'imaginer des systèmes de contenus gratuits pour les étudiants boursiers... En bref, de décloisonner les offres numériques, sans pour autant se perdre dans un accès universel contre-productif.

En université, le fait de calquer le compte-lecteur de l'étudiant et ses droits d'accès aux ressources sur son compte informatique d'étudiant permet d'autoriser l'accès aux ressources à tous les étudiants inscrits à l'université, même ceux qui ne se rendent jamais à la bibliothèque physique. Mais en bibliothèque municipale, l'autorisation des accès est plus problématique ; et le public autorisé à consulter des documents en ligne sous droits est souvent réduit à la population des inscrits de l'établissement. Ce n'est pas le cas en revanche pour les services de renseignements à distance : le *Guichet du Savoir* de la bibliothèque municipale de Lyon, par exemple, oblige l'utilisateur à s'inscrire comme usager du forum, mais les pseudonymes sont acceptés. L'inscription à un service à distance perd alors tout rapport avec l'inscription à la bibliothèque physique.

Les services et les accès aux ressources distants, parce qu'ils visent justement à toucher le public habituellement absent de la bibliothèque physique, se retrouvent associés, soit à des systèmes d'authentification élargis et plus seulement liés à la bibliothèque (compte étudiant, espaces numériques de travail), soit à des systèmes d'authentification indépendants (inscription libre à un forum). Le choix d'une ouverture totale des ressources et des services à des usagers anonymes, quant à lui, est problématique : s'il paraît préférable par principe, il place les bibliothèques en situation de concurrence les unes par rapport aux autres.

1.2 Les services à distance entre concurrence et complémentarité

1.2.1 Le web, un domaine concurrentiel

Le web est en soi un domaine concurrentiel. En proposant des ressources et des services en ligne, les bibliothèques trouvent leurs plus grands concurrents dans les grandes entreprises multinationales. Le service « Questions-réponses » de Yahoo est par exemple le premier service de questions-réponses en France, bien avant les services de questions-réponses de la Bpi, de la BnF ou de la BM de Lyon. Les moteurs de recherche globaux (Google, Yahoo) l'emportent évidemment sur les métamoteurs, tout élaborés qu'ils soient, proposés par les bibliothèques. Pire : l'entreprise de mise à disposition de

contenus de livres numérisés lancée par Google marche directement sur leur terrain. Les éditeurs, les bases de publication numérique sont aussi à prendre en compte : en Allemagne, le projet Libreka de recherche plein texte en ligne est porté par un regroupement d'éditeurs privés, à partir de leur propre contenu⁶⁵.

1.2.2 La concurrence des bibliothèques entre elles

Ainsi, la bibliothèque n'a plus l'exclusivité de ses propres ressources, auprès de son propre public. Mais le problème, c'est que l'offre d'accès à des ressources et à des services en ligne place aussi les bibliothèques en concurrence entre elles. Emmanuelle Chévry souligne le morcellement des services distants des bibliothèques municipales en France : « il existe 80 sites de grandes bibliothèques municipales, ce qui en fait une offre très morcelée dans laquelle les usagers ont du mal à se retrouver⁶⁶. » En France, cette ambiguïté est particulièrement visible dans les services de renseignement à distance proposés au grand public. Si l'on excepte les services de renseignement des bibliothèques universitaires et spécialisées, on trouve trois services de renseignement à distance ouverts à tous les publics.

1. Le service **Bibliosés@me** de la Bibliothèque Publique d'Information. Héritier du service de renseignement à distance RADIS, il se base sur la technologie Question Point : l'utilisateur remplit un court formulaire et envoie sa question, sans avoir besoin de s'inscrire. Il recevra la réponse par courrier électronique en trois jours. **Bibliosés@me** est le seul des trois services qui se fonde sur un réseau de bibliothèques, puisque qu'une dizaine de bibliothèques municipales françaises, telles que Troyes, Marseille, Grenoble, y sont associées. Mais **Bibliosés@me** n'a pas de portail commun : l'utilisateur se connecte à partir du site web de la bibliothèque, et lorsqu'il pose sa question, on l'oblige à choisir une bibliothèque à qui l'adresser. Dans une perspective d'accès distant, cette logique peut sembler paradoxale...
2. Le service **SINDBAD** de la BnF. Il fonctionne de la même façon que **Bibliosés@me**, avec un système de formulaire de courrier électronique à remplir. L'utilisateur est invité à sélectionner un département auquel adresser sa question. Le temps de réponse est plus long : jusqu'à quinze jours.

65 Disponible depuis septembre 2007 à l'adresse <http://libreka.de>.

66 Emmanuelle Chévry, « Les sites web des bibliothèques municipales françaises », BBF 2006, p. 21

3. Enfin, le « Guichet du Savoir » de la Bibliothèque municipale de Lyon. Apparemment indépendant de la bibliothèque, avec son nom de domaine propre en www.guichetdusavoir.org et son système d'inscription anonyme, il fonctionne sur le modèle du forum : les usagers, une fois inscrits, posent publiquement des questions dont les réponses, publiées dans les trois jours, restent ensuite disponibles sur le forum et consultables par tout un chacun.

Non seulement une telle superposition d'offres de service peut confondre les usagers, qui ne savent pas clairement à qui s'adresser pour tel ou tel type de question, mais elle ne permet pas une bonne valorisation du service de renseignement à distance grand public des bibliothèques en général. Les réseaux américains⁶⁷ et néerlandais (Al@din)⁶⁸ sont bien plus visibles et plus utilisés, parce qu'ils disposent, outre des liens systématiques et très visibles depuis chaque site web de bibliothèque, de portails d'accès plus globaux

Au-delà de la confusion possible des usagers et du manque de visibilité qui résulte du morcellement des services, c'est une question d'efficacité du service public qui est en jeu. La décentralisation, qui se justifiait dans les années 1980 avec l'enjeu de la proximité, est alors en partie remise en cause par la multiplication et la rapidité des accès distants. L'utilisation de l'argent public pour refaire plusieurs fois la même chose se justifie-t-elle? Dès 2002, Jean-Claude Le Moal souligne ce paradoxe d'une mise en concurrence des bibliothèques: « Des bibliothèques, au motif que les URL ne sont pas stables, ne se satisfont pas de donner simplement accès aux documents numériques, mais les recopient sur leur propre serveur. On catalogue les mêmes ressources. On refait dans une bibliothèque du nord ce qui était déjà accessible dans une bibliothèque du sud, à l'est ce qui existait à l'ouest. Paradoxe étonnant : bien que la localisation importe peu, grâce à Internet, des bibliothèques du même pays, ou quelquefois du même organisme, entrent en concurrence ! Concurrentes au lieu d'être concourantes ! »⁶⁹ Pour éviter de sombrer dans l'absurdité d'une concurrence ou d'un « doublonnage » du service public, une harmonisation est essentielle, afin de permettre aux différentes bibliothèques de mutualiser leurs ressources.

67 [Http://www.askalibrarian.org](http://www.askalibrarian.org) est par exemple un point d'accès pour toute la Floride ; <http://www.asknow.org> concerne la Californie

68 <http://aladin.bibliotheek.nl/> : il s'agit là d'un portail national.

69 Jean-Claude Le Moal, BBF, 2002, n°1. <<http://bbf.enssib.fr>> consulté le 23 mars 2008

1.3 La double identité des bibliothèques

La bibliothèque actuelle mène donc une double vie, sur terre et sur le Net. Le terme bibliothèque « hybride » n'est dans ce sens pas innocent : lors du congrès de l'IFLA, en 2000, Chris Rusbridge et Bruce Royan soulignent l'ambiguïté de ce concept, pas forcément positif. La bibliothèque hybride est évoquée comme « moitié maison des livres, moitié scorpion avec un rien d'œil de grenouille », elle donne l'impression « d'un service à tête de Janus. »⁷⁰

Le rapport 2007 sur les usages des chercheurs dans les bibliothèques universitaires aux États-Unis suggère une tendance de séparation vers deux espaces, voués à deux usages différents : « As more digital libraries are built, and as more physical libraries offer electronic access to parts of their collection, two trends are likely to result: the role of the library as a storage space for materials will become decreasingly important; and the role of the library as a space for users, for individual and collaborative work, and as a space for social activity, will become increasingly important. »⁷¹ Ainsi les bibliothèques numériques deviennent de plus en plus des lieux de stockage des ressources, tandis que la bibliothèque physique devient un endroit où l'on travail seul et à plusieurs, de façon indépendante souvent des collections elles-mêmes.

Or, cette tendance de différenciation des usages se retrouve dans l'organisation du travail interne et dans les organigrammes des bibliothèques. Suzanne Jouguelet, inspectrice générale des bibliothèques, fait part lors de la journée d'étude ABF du groupe Paris le 26 novembre 2007⁷², d'une enquête élaborée dans le cadre de Liber portant sur les évolutions récentes dans les organigrammes des bibliothèques de recherche en Europe. On y observe très souvent une concentration en deux branches : un service gère les collections traditionnelles, tandis qu'un service spécifique s'occupe à la fois du site web et des collections numériques. Apparaissent des responsables bien identifiés, qui vont gérer les collections non plus par thème ou discipline mais parce qu'elles sont électroniques : le « gestionnaire des ressources électroniques » à la BNU d'Islande, ou bien le « bibliothécaire des ressources électroniques » à l'Université Libre de Bruxelles. Sinon, c'est un véritable département informatique qui est développé : par exemple le « IT Unit » à Tilburg (Pays-Bas). Si les réponses de l'enquête insistent sur une nécessaire

70 Cité par Gilles Eboli, dans « Les trois âges de la bibliothèque hybride : florilège nordique », Bibliothèque(s), n°36, décembre 2007, p. 10

71 *Researchers' Use of Academic Libraries and their Services*, Op. Cit.

72 Suzanne Jouguelet, « Comment organiser les bibliothèques bipolaires? », Journée d'étude « Bibliothèques hybrides, bibliothèques à la carte : quel impact sur l'organisation et le fonctionnement? » 26 novembre 2007, groupe ABF Paris. En ligne <http://www.abf.asso.fr/article.php3?id_article=898> Consulté le 18 mars 2008.

collaboration entre les services, on remarque bien qu'il y a une spécialisation vers la bibliothèque numérique ou physique. La bibliothèque numérique est une bibliothèque dans la bibliothèque, un secteur à part, elle ne s'insère pas facilement dans le reste des collections.

2 Vers une dématérialisation croissante des contenus

La dématérialisation des contenus creuse ce fossé entre la bibliothèque physique et la bibliothèque à distance. On peut alors supposer que pour la bibliothèque comme centre de ressources, l'hybride n'est qu'une étape : tout document n'est-il pas appelé à devenir numérique?

2.1 Texte, image et son : la révolution numérique

2.1.1 Le livre à distance

Le livre électronique occupe régulièrement l'actualité technologique et culturelle⁷³ : après l'échec de l'e-book des années 2000, une nouvelle génération de supports de lecture électroniques nomades apparaît, qui fait à nouveau parler d'elle tout récemment dans la presse. Car si le document électronique existe depuis longtemps, c'est sa transposition sur un support agréable à lire, souple et mobile, tel que le livre, qui est en cause. L'invention de l'encre électronique devait permettre de reproduire sur un support plastique souple, presque aussi fin que le papier, le document électronique sans passer par une impression définitive, afin d'afficher différents documents au besoin sur un même support. Par le biais du livre électronique, on peut donc consulter directement à distance et lire en mode nomade une très grande quantité d'ouvrages : l'accès au texte est donc plus rapide, puisque l'on n'a pas besoin de passer par une impression.

Outre le livre, ce sont surtout les textes courts et actuels, tels que les articles de périodiques, qui sont concernés : presse grand public, mais aussi revues scientifiques. La publication d'articles scientifiques est devenue aujourd'hui essentiellement électronique, et certaines bibliothèques universitaires, comme le SCD d'Angers ont déjà décidé, pour leurs revues, de passer au « tout électronique » : Olivier Tacheau, le directeur, souligne ce passage est facilement assumé dans une bibliothèque d'université pluridisciplinaire de

73 Garcia, Daniel. « La révolution du papier électronique est pour demain matin », *Livres-Hebdo* n°629, p.8-11, vendredi 20 janvier 2006. ; Taylor, Paul. « Attention, le livre électronique décolle! » *Courrier international*, n°906 du 13 au 19 mars 2008, p. 52-53 ; Eudes, Yves. « Un livre où je veux quand je veux » *Le Monde*, 22 février 2008

taille moyenne, car ce mouvement est en phase avec la désaffection des lecteurs pour le papier et leur attrait pour une information disponible en quelques clics depuis leur ordinateur personnel⁷⁴. C'est en effet l'ordinateur qui est aujourd'hui le support de lecture privilégié pour la majorité des documents, qu'ils soient en format texte, audio et vidéo. Quelques bibliothèques publiques se lancent donc aussi dans l'aventure : quand on ne met pas directement des textes librement à disposition sur le web comme la BM de Lisieux, c'est le téléchargement de contenu pour les abonnés qui est adopté, même si le prêt à distance de livres numériques, textuels ou sonores (destinées en particulier aux publics handicapés) ou de musique, comme à Boulogne-Billancourt ou à Troyes, reste encore peu répandu.

2.1.2 La dématérialisation de l'image et du son

C'est en effet dans le domaine de l'audiovisuel que la question de la perte du support est la plus forte. Si le livre résiste, il n'en est pas de même du disque et du support vidéo, qui ont déjà subi plusieurs mutations au cours du XX^e siècle. Les discothécaires et les vidéothécaires sont donc particulièrement concernés par les problèmes d'accès distant à leurs collections et sont en avance dans les offres de téléchargement. Aux États-Unis, par le biais d'entreprises telles que OverDrive et Recorded Books, les bibliothèques proposent un nombre de documents variable à leurs usagers, en fonction de leur budget, de la population qu'elles desservent et de leurs choix. Les bibliothécaires apprécient cette dématérialisation car elle permet, paradoxalement, une sorte de stabilité. Il devient en effet inutile de s'inquiéter d'un changement de support : « Downloading is kind of our holy grail because, of course, it means not having to handle any kind of artifact at all », témoigne Susan Caron, de la Toronto Public Library⁷⁵. En revanche, la question du format du document reste très importante, puisqu'il faut que la machine de l'utilisateur puisse toujours lire le document, sans devoir disposer d'une configuration, d'un système d'exploitation ou d'un logiciel particulier.

2.1.3 L'infosphère ou la convergence des réseaux

Les contenus ne sont donc plus rattachés à un support spécifique, mais circulent à la fois sur le web et sur d'autres réseaux : les téléphones portables, par exemple... Les vidéos

⁷⁴ Actes CIUEN, op. Cit.

⁷⁵ Cindy Spielvogel, « Libraries Lead the Way to Movies Downloads » *Video Business + Library Journal*, 14 mai 2007. [en ligne] <<http://www.videobusiness.com/article/CA6444882.html>> consulté le 13 mars 2008

diffusées à la télévision passent sur le web et vice-versa. Ce vaste mouvement de décloisonnement mène à ce que les Anglo-Saxons nomment la « convergence » : l'ensemble des documents dématérialisés circulent dans un vaste réseau, qui n'est plus seulement le web, mais une « sphère virtuelle de contenus numérisés issue de l'interconnexion des secteurs de l'informatique, des télécommunications et des médias ». Tandis qu'auparavant, chacun des secteurs formait un marché fermé dans lequel se déployaient les stratégies industrielles et commerciales des principaux acteurs et pour lequel les autorités publiques établissaient des objectifs spécifiques, aujourd'hui, l'on assiste à une « disponibilité constante, en tous lieux, en toutes circonstances, par d'innombrables modalités techniques (téléphone portable, ordinateur, e-book...), de contenus diversifiés (audio, vidéo, objets synthétiques, bases de données, textes) »⁷⁶. C'est ce qu'un rapport d'une commission « Convergence technologique et stratégies industrielles » en 2000, pour le compte du Commissariat Général du Plan, nomme l'« infosphère » : « tout humain, disposant d'une interface avec cet essor de contenus numérisés baignant la planète, aura pour ainsi dire accès en temps réel à une sphère virtuelle de ressources potentielles illimitées ».⁷⁷

La dématérialisation des contenus, texte, image et son, remet donc en question l'accès par support et confond ces différents contenus dans une nébuleuse virtuelle vaste et indéfinie, où l'on peut les y consulter rapidement et indifféremment, depuis une même machine : l'ordinateur⁷⁸.

2.2 « L'adieu au corps » : dématérialisation des bibliothécaires et des usagers

2.2.1 L'« avatar » et la copie virtuelle des interactions humaines

Mais l'information elle-même n'est pas la seule à passer par cette dématérialisation. Les usagers des bibliothèques et les bibliothécaires eux-mêmes, par le biais de leurs représentants virtuels, les « avatars », peuvent communiquer entre eux sans passer par un rapport sensoriel personnalisé, sans se reconnaître par la vue ou par la voix (dans le

⁷⁶ *L'Infosphère : stratégies des médias et rôle de l'État / Commissariat général du plan 2000*, Paris, p. 12

⁷⁷ *Ibidem*, p. 13

⁷⁸ Ou bien le téléphone portable, dans sa version miniature : textes, son, images et vidéos sont maintenant facilement consultables depuis les appareils de dernière génération.

cas du téléphone). Nous communiquons alors dans une situation d'ubiquité : une partie de nous peut parler à un voisin, par exemple, tout en écrivant un mail à une autre personne. Hubert L. Dreyfus, dans son essai *On the Internet*, souligne cette « présence à distance » que nous développons dorénavant dans nombre de nos rapports au monde : « we can keep up on the latest events in the universe, shop, do research, communicate with our family, friends, and colleagues, meet new people, play games, and control remote robots all without leaving our rooms. When we are engaged in such activities, our bodies seem irrelevant and our minds seem to be present wherever our interest takes us. (...) »⁷⁹

L'ubiquité se traduit alors par la création de plusieurs identités « virtuelles », les *avatars*. Le choix du pseudonyme est déjà une première construction de son *avatar* : l'utilisateur qui pose une question au Guichet du Savoir, par exemple, ou le lecteur qui laisse un commentaire sur le blog de sa bibliothèque élaborent, par le nom qu'ils choisissent de se donner, une première identité « virtuelle » qui n'est plus leur identité de lecteur. Dans d'autres cas, en associant une image à leur « avatar », ils développent cette nouvelle personnalité et en disent davantage sur eux-mêmes. Enfin, avec les univers virtuels tels que Second Life, c'est un avatar en trois dimensions qui est inventé : sur l'International Information Island par exemple, avatars de bibliothécaires et d'utilisateurs se retrouvent pour échanger des renseignements sur l'univers de Second Life, mais aussi sur le monde réel, comme dans n'importe quelle bibliothèque. La bibliothèque elle-même n'est plus faite de pierre ou de brique, mais trouve elle-même un avatar sous forme de pixels, apparaissant sur des milliers d'écrans du monde entier. La carte d'utilisateur elle-même se dématérialise au travers du « compte-lecteur » : la Contra Costa County Library, réseau de vingt-six bibliothèques aux États-Unis, propose une carte d'utilisateurs aux lecteurs distants qui ne voudraient utiliser que les collections numériques⁸⁰. Les rapports humains ne sont plus conditionnés par l'espace ; en revanche, c'est le rapport au temps qui est modifié : « Nous rencontrerons notre prochain dans des quartiers numériques où l'espace physique n'interviendra pas et où le temps jouera un rôle tout différent », signale Nicholas Negroponte, dès 1995⁸¹.

Le rapport au corps change donc au bénéfice de la constitution de l'identité virtuelle : on retrouve ici ce que David le Breton nomme « l'adieu au corps ».

79 Dreyfus, Hubert L. *On the Internet*. 2001

80 Voir sur la FAQ du site : <http://ccclib.org/faqs/e_Cards.html> Consulté le 18 mars 2008. Source : Silvère Mercier via son blog Bibliobsession <<http://www.bibliobsession.net>>, « Les usagers numériques ont aussi droit à une carte de bibliothèque! » 17 mars 2008.

81 Nicholas Negroponte, *L'Homme numérique*, 1995.

2.2.2 Le service avant tout

Si les collections et les espaces sont remis en cause dans leur matérialité, ce qui ressort dans le rapport entre la bibliothèque et ses usagers, c'est la notion de service, qui, lui, peut se faire à distance et rester très « réel » tout en passant par un mode « virtuel ». Un rapport finlandais de 2003 insiste : l'essentiel d'une bibliothèque hybride est qu'elle offre une assistance⁸². Les collections elles-mêmes sont repensées sous l'angle de l'accès, la patrimonialisation et le stock sous l'angle du flux. « La notion de collection, au coeur de notre système de référence bibliothéconomique, a implosé dans l'univers numérique », dit David Aymonin, le directeur de l'information scientifique et des bibliothèques à l'EPFL⁸³

Le développement de la bibliothèque à distance remet en question tout ce qui faisait de cette institution un lieu particulièrement présent et concret : livres, papier, tables et chaises, bâtiment, rencontres et discussions de vive-voix entre public et bibliothécaires. Ne reste que le service qui peut être rendu par une communication distante.

2.3 Le rêve d'une bibliothèque numérique universelle

2.3.1 Catalogues et métamoteurs

L'accès à distance fait voler également toutes les frontières de la bibliothèque réelle, au point que certains se prennent à rêver à une bibliothèque virtuelle mondiale et planétaire. La révolution a déjà commencé avec les catalogues communs. Sur le portail du SUDOC, Système Universitaire de Documentation, et catalogue commun développé par l'ABES à Montpellier, on peut faire une recherche simultanée dans toutes les bibliothèques universitaires françaises ; avec le Catalogue Collectif de France (CCFr), les collections de la BnF et des bibliothèques municipales sont aussi recensées. Le portail TEL (The European Library) permet de faire une recherche dans les bibliothèques nationales européennes, tandis que le projet de WorldCat vise à proposer un catalogue mondial. En élargissant à chaque fois le champ, et déversant les données d'un catalogue vers un autre (le CCFr et WorldCat réutilisant en réalité le catalogue du Sudoc pour leur recherche dans les BU françaises), ce sont, à terme, toutes les bibliothèques du monde réunies en une seule par l'entrée d'un catalogue unique.

⁸² Cité par Gilles Éboli, dans « Les trois âges de la bibliothèque hybride », op. Cit.

⁸³ Cité par Géraldine Barron, « De HyLife à Second Life : la BU, une bibliothèque hybride au présent » Bibliothèque(s), n°36, décembre 2007, p. 14

Les entreprises privées font de même : LibraryThing, mais surtout Google Books, qui propose une double localisation d'un livre, à la fois dans les bibliothèques et dans les librairies proches de chez soi. Google Books (ou Google Scholar pour les articles scientifiques) semble être ici le point d'entrée final : en effet, pour localiser un ouvrage dans une bibliothèque, il renvoie à WorldCat. On va vers l'objectif qui est finalement celui de Google quand il se lance dans son entreprise de numérisation massive de livres : un point d'entrée unique pour toute l'information du monde...⁸⁴

2.3.2 Bibliothèques à vocation internationale

Au-delà des catalogues, ce sont les livres eux-mêmes qui affluent en texte intégral sur le web. Le rêve d'une bibliothèque numérique universelle, tel qu'il a été lancé par le projet Gutenberg et repris par Google, se retrouve aussi dans des réalisations d'institutions. Avec la maquette d'Europeana, c'est une vision européenne qui est privilégiée : des collections des bibliothèques et des archives de l'Europe entière, dans diverses langues, sont mises en ligne sur un seul portail. Du côté américain, la bibliothèque du Congrès propose aussi sa « World Digital Library », projet suivi par l'UNESCO et par l'IFLA. Ce projet se présente comme poussé par une volonté d'ouverture au monde, et de partage international entre civilisations et individus : « the objectives of the World Digital Library are to promote international and inter-cultural understanding and awareness, provide resources to educators, expand non-English and non-Western content on the Internet, and to contribute to scholarly research. »⁸⁵ C'est dans cette même perspective idéologique que se place la Children International Digital Library, destinée aux enfants : on imagine un monde où les enfants, en consultant les livres de leurs congénères à l'autre bout de la terre, apprendront la tolérance et la diversité des pensées.

Du côté des bibliothèques universitaires, des projets plus régionaux émergent, par le biais des « universités numériques » : on va diffuser par exemple des contenus en plusieurs langues pour favoriser l'émergence d'un patrimoine commun autour de la Méditerranée, comme MedNet'U, l'université euro-méditerranéenne à ciel ouvert⁸⁶. Le respect d'un équilibre Nord/Sud est également une problématique que l'on retrouve.

Reste, incontournable depuis Babel, la limite de la langue : le public international ainsi appelé à partager la diversité de ses cultures est-il un public anglophone? Le fait que la

84 Google justifie en effet son projet Google Print par sa mission « d'organiser l'information du monde, la rendre accessible et utile à tout l'univers ». Cité par Laurence Santantonios, « Google : qui a peur du grand numérisateur? », *Livres-Hebdo* n° 588, 11 février 2005

85 <<http://www.worlddigitallibrary.org/project/english/about/>> Consulté le 18 mars 2008.

86 Site web <<http://www.mednetu.com/>> Consulté le 19 mars 2008

version « démo » d'Europeana, que les usagers sont invités à tester en ce moment, soit exclusivement en anglais (pour l'instant) n'est pas anodin...⁸⁷

3 Un divorce à l'horizon?

Va-t-on vers une séparation de plus en plus nette entre, d'un côté, des espaces de travail physiques multiples, mis à disposition du public à proximité de son lieu d'habitation ou de travail, et de l'autre, de gigantesques centres de ressources virtuelles? Faut-il continuer à construire de véritables bibliothèques, ou plutôt des espaces d'étude et de rencontre, où les ressources seront accessoires?

3.1 Révision des notions de proximité et de distance

3.1.1 Les limites de la proximité traditionnelle : proximité physique et distance socio-culturelle

La bibliothèque est vécue comme un lieu de proximité étroite : « en effet aucune institution culturelle n'entretient des liens aussi forts et aussi permanents avec une telle diversité d'usagers, de tous âges et de toutes conditions socioculturelles, et n'irrigue à ce point le territoire, jusque dans les banlieues, voire les campagnes les plus déshéritées, s'approchant ainsi au plus près d'un véritable idéal de démocratisation », rappelle Patrick Bazin à propos des bibliothèques municipales et départementales. Dans le cas des bibliothèques universitaires, c'est le réseau des bibliothèques de laboratoires et d'UFR insérés dans les SCD, mais toujours dans la recherche d'un rapport étroit avec les chercheurs, qui est invoqué.

Cela se traduit, en termes d'aménagement du territoire, par la construction de nombreuses bibliothèques physiques, de toute taille. Dans le cas de la lecture publique, un idéal de 800m maximum entre la bibliothèque et le lieu d'habitation ou de travail de l'utilisateur est mis en avant⁸⁸. Même si ce chiffre est reconnu comme idéaliste, un système de maillage des territoires urbain (équipements de quartier) et rural (« ruches », BDP) permet d'approcher une plus grande proximité physique. Les bibliothèques sont ainsi « des objets dans l'aménagement d'un territoire tout autant que des vecteurs. »⁸⁹

87 <<http://www.europeana.eu/>>. Consulté le 18 mars 2008. Le projet de ce site est piloté aux Pays-Bas par TEL.

88 Stéphane Wahnich et Yves Alix soulignent dans le compte-rendu d'une enquête de publics parisienne qu'« au-delà de 800 mètres de distance séparant la bibliothèque du domicile, le nombre d'inscrits diminue, passant de 33 % de déclaration à 25 % ». Article « Une familiarité distante : Enquête sur le public des bibliothèques municipales parisiennes », *BBF*, 2004, n° 2, p.62-73 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 19 mars 2008

89 Davaud, Simon, « Bibliothèques et territoires », op. Cit.

3.1.2 L'ubiquité, nouvelle proximité

Mais cette recherche de la proximité physique à tout prix est en partie remise en cause par le besoin de distance, voire d'anonymat, assumé par un certain public. Dans une étude sur les publics adolescents des bibliothèques municipales, Christophe Evans fait remarquer que « la proximité (...) n'est pas systématiquement positive et la distance n'est pas fatalement négative : pour ne donner qu'un exemple, la distance est parfois salutaire dans la mesure où elle permet de prendre du recul, d'embrasser plus large ; elle est susceptible également d'être employée pour décrire une attitude d'évitement par rapport à une offre culturelle, ce qui, en soi, n'est pas *nécessairement* négatif (...). »⁹⁰

La prise en compte des usages et codes relationnels de ce genre de public devient inévitable par conséquent pour définir de nouvelles formes de proximité « à distance » ; et les nouvelles technologies permettent, en abrogeant les distances spatiales, de mettre en place des relations entre bibliothécaire et usagers qui garantissent à la fois l'anonymat et une certaine proximité. En effet, si usagers, documents et bibliothécaires « virtuels » peuvent se trouver en même temps en plusieurs endroits, sous plusieurs formes, ce n'est plus l'espace qui deviendra la clef des nouveaux rapports de communication, mais le temps. L'aménagement non plus de l'espace, mais du temps et des horaires devient indispensable : « de nombreux sociologues mettent en évidence les effets pervers de la rigidité de l'organisation du temps, des temps, rappelle Gabriel Dupuy. Les heures de travail, les horaires d'ouverture et de fermeture des services publics ou des commerces, les pointes de circulation, tout cela rend la vie urbaine insupportable à certains, pénible pour la plupart. » Il propose alors « tout simplement d'utiliser le réseau Internet pour aménager l'espace-temps urbain. On pourrait résumer cette action par un slogan : « fermer les guichets et ouvrir les portails »⁹¹

C'est le temps de disponibilité des ressources pour l'utilisateur sur le portail de la bibliothèque, ainsi la vitesse de réaction du bibliothécaire aux demandes émises sur ce site web, qui va alors devenir la clef du nouveau service de proximité assuré par les bibliothèques.

⁹⁰ Evans, Christophe, « Distances et proximités en section jeunesse », *BBF*, 2004, n° 2, p.82-88 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 19 novembre 2007

⁹¹ Gabriel Dupuy, *Internet, géographie d'un réseau*. 2002 , p. 130-131

3.2 La bibliothèque physique et sa communauté locale

3.2.1 Faut-il encore construire des bibliothèques?

À l'heure de la consultation à distance, on peut s'interroger sur la pertinence de la bibliothèque comme lieu physique : en effet, ce n'est pas les objets eux-mêmes qui attirent le public tant que les idées portées par ces objets, les livres, soulignent Jeffrey Pomerantz et Gary Marchionini⁹² : « unlike museums, it is seldom the materials in libraries that attract people but rather the ideas carried by the materials, the conceptual structures that support access, and the community of stakeholders who use the library. » La bibliothèque serait donc un concept avant d'être un lieu, et ce serait à cause des livres, des diverses ressources d'information et des personnes, qui occupent de l'espace physique, que les bibliothèques auraient mis en place des ensembles de bâtiments, salles de lecture et espaces divers dans lesquels ceux-ci pourraient se retrouver. La bibliothèque physique ne serait qu'une manifestation de la bibliothèque idéale. Avec l'internet, la bibliothèque comme lieu est donc remise en cause, ce qui explique que le spectre des bibliothèques déserte hante les bibliothécaires de tous pays depuis les années 2000.⁹³

Mais le « lieu » est plus qu'un espace physique, signalent Jeffrey Pomerantz et Gary Marchionini : défini par des fonctions et des communautés, il représente un état d'esprit. Ils évoquent une continuité entre l'endroit physique et le concept : « this physical-conceptual continuum parallels what we mean by libraries – places that marry physical space with intellectual space, to link people to ideas and to each other. ». Cette convivialité est ce qui pousse aujourd'hui nombre de bibliothécaires à récuser la nécessité d'un frein à la construction de nouvelles bibliothèques : lieux de sociabilisation et d'étude, sinon centres de ressources, les bibliothèques « en dur » ont encore un rôle capital à jouer. Ainsi, dans son compte-rendu de l'enquête réalisée par le CREDOC sur la fréquentation des bibliothèques municipales à l'heure de l'internet, Bruno Maresca souligne qu'entre 1997 et 2005, durant cette même période où l'internet s'est imposé comme moyen de communication privilégié en France, le volume de fréquentation des BM a augmenté de 41%⁹⁴. Une nouvelle catégorie d'utilisateurs non-inscrits, les

92 Jeffrey Pomerantz et Gary Marchionini, "The Digital Library as Place". *Journal of Documentation*. 2007, 63(4) pp 505-533.

93 Scott Carlson, « The Deserted Library », *The Chronicle of Higher Education*, 16 novembre 2001. <<http://chronicle.com/free/v48/i12/12a03501.htm>> ; Claude Poissenot, *Penser la fréquentation des bibliothèques à l'heure d'Internet*, 2006. *ArchiveSic*, 25/05/2006. [en ligne] <<http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/>> Consulté le 19 décembre 2007.

94 Bruno Maresca, p. 223

« séjourners », qui utilisent la bibliothèque exclusivement comme lieu de travail et de rencontre, et non plus pour en consulter les ressources, est alors mise au jour. Le modèle de la « médiathèque » est alors conforté, qui correspondrait davantage à ces nouveaux usages, en proposant davantage de confort, en permettant la libre-circulation dans des bâtiments plus ouverts, et en développant une politique d'animation forte, facteur de positionnement culturel et d'affluence des publics.⁹⁵

3.2.2 Des bâtiments de plus en plus élaborés

Paradoxalement, alors que la bibliothèque virtuelle à distance se développe, les exigences architecturales lors de la construction d'une bibliothèque physique sont plus fortes que jamais. Le projet d'évaluation des bibliothèques LIBQUAL+ liste les conditions d'aptitude de la bibliothèque d'étude : il faut que le lieu facilite le travail au calme, qu'il puisse être un havre de tranquillité et de solitude, permette la méditation et la création, soit confortable et attractif, et ce dans un contexte propice à la réflexion⁹⁶. En parallèle, à la fin des années 1990, on exige des nouvelles bibliothèques municipales à vocation régionale qu'elles soient « conçues comme des phares, des points de repère de toute l'agglomération, des lieux de désir même, désir de sociabilité, de convivialité. » S'impose une volonté d'ouverture sur la ville, que l'on retrouve avec le choix fréquent de la transparence (vitrage) des bâtiments, le choix d'emplacements au coeur des circuits de passage de la population⁹⁷. Comment concilier toutes ces exigences, parfois contradictoires : solitude et sociabilité, silence et convivialité? C'est souvent par la diversification des espaces que l'on réussit un tel équilibre.

La bibliothèque de Rotterdam devient la vitrine et l'avant-garde de cette nouvelle conception de la bibliothèque comme lieu de vie, lieu de séjour. La gestion des espaces y est repensée pour remettre au centre non plus les collections, mais le public, par le biais de salles de lecture et de travail, mais encore par des lieux conviviaux où l'on peut s'installer pour boire un café. Les choix d'éclairage et de mobilier sont particulièrement soignés pour que chaque usager y trouve l'ambiance qu'il recherche. Des espaces particuliers peuvent être aménagés pour certaines catégories de publics, comme les adolescents par exemple. Ainsi, à la Public Library de Los Angeles, un style très surprenant est adopté pour certaines salles : couleurs très vives, énorme télévision et profonds canapés, disques, postes informatiques... Pour Françoise Gaudet et Claudine

⁹⁵ Rouet, François, *La Grande mutation des bibliothèques municipales*, p. 41

⁹⁶ Jeffrey Pomerantz et Gary Marchionini, op. Cit.

⁹⁷ Voir le concept des Idea Stores au Royaume-Uni, évoqué dans *Livres-Hebdo* n°615 en 2005

Liéber, l'espace « Image et Son » de la Saint Joseph County public library, évoque quant à lui l'aspect d'une discothèque, au sens de boîte de nuit.⁹⁸

Même dans les bibliothèques universitaires, la conception de l'aménagement en espaces diversifiés, pour travailler seul ou à plusieurs, ou encore se détendre, regarder un film, sont envisagés. L'esthétique du mobilier n'est plus considérée comme accessoire ; on cherche à « recréer l'atmosphère des lieux où les étudiants aiment à se retrouver : librairies, bistrot, ou simplement chez soi... ». La bibliothèque s'assume alors comme l'un des « troisièmes lieux » définis en 1999 par le sociologue Ray Oldenburg qui, entre le lieu de travail et le lieu d'habitation, permettent le rassemblement social d'individus⁹⁹.

3.3 La bibliothèque numérique et ses communautés virtuelles : une « déterritorialisation » en vue?

Si les bibliothèques virtuelles sont incapables de remplir certaines fonctions de la bibliothèque physique, en tant qu'espace physique, elles peuvent néanmoins proposer des fonctions au-delà de ce que la bibliothèque physique, en tant qu'espace cognitif, peut offrir. Les publics, la forme-même de la bibliothèque sont alors à repenser entièrement.

3.3.1 Communautés virtuelles et réseaux

Si la bibliothèque physique s'exprime par rapport à un territoire donné, c'est par rapport à un réseau que la bibliothèque virtuelle se définit. Le public qu'elle vise est alors totalement différent : on peut imaginer que les communautés de publics qui utiliseront les bibliothèques virtuelles du futur seront des communautés virtuelles, des réseaux de personnes réparties dans des zones géographiques très différentes. Rheingold, dans son ouvrage fondateur sur les communautés virtuelles, les définit comme des « regroupements socioculturels qui émergent du Réseau [l'ensemble des réseaux d'ordinateurs interconnectés], lorsqu'un nombre suffisant d'individus participent [aux] discussions publiques [des forums, des blogs] pendant assez de temps en y mettant suffisamment de cœur pour que des réseaux de relations humaines se tissent au sein du cyberspace. »¹⁰⁰ Ces communautés se constituent sans contrainte de temps ni d'espace. Elles ne sont pas basées sur le voisinage physique ou la proximité géographique, mais

98 Françoise Gaudet, Claudine Liéber, « L'Amérique à votre porte », *BBF*, 2002, n° 6, p. 70-77 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 11 mars 2008

99 Oldenburg, Ray, *The Great Good Place: Cafes, Coffee Shops, Bookstores, Bars, Hair Salons, and Other Hangouts at the Heart of a Community*, New York 1999, p. 16.

100 Rheingold, *Les Communautés virtuelles*, Paris 1995

sur les connivences intellectuelles, sur le rapprochement de centres d'intérêt communs. Philippe Quéau les décrit comme « fluides, métaphoriques, [rapprochant] les personnes intéressées par le libre partage des idées et des informations, dans les domaines les plus divers. Ceux qui y participent tissent des liens affectifs ou professionnels, ils échangent, collaborent et s'entraident. Ils bâtissent des complicités actives, bien « réelles », à travers d'innombrables échanges virtuels. »¹⁰¹ Les communautés peuvent être alors considérées comme les nouveaux territoires de l'internet, les héritières directes des territoires géographiques et politiques d'aujourd'hui. La notion de communauté est en effet profondément inscrite dans l'histoire de l'internet depuis sa création : la culture des premiers *hackers* des années 1960 est déjà celle des communautés virtuelles. Celles-ci se développent dans les années 1990 à partir des salons de discussions IRC, des listes de diffusion par mail et des forums thématiques. Le territoire virtuel, en tant que zone d'échanges humains organisés, est avant tout une « zone de solidarité » marquée par la participation et la déhiérarchisation. L'exemple le plus connu est celui du « territoire du logiciel libre »¹⁰², la communauté des utilisateurs de Linux.

Ainsi les NTIC permettent l'apparence de nouvelles formes de sociabilité, affranchies des contraintes physiques. C'est le mode communautaire, bâti sur une organisation en réseau mais, au-delà du simple réseau, structurant les relations sociales par le biais d'un sentiment d'appartenance. En même temps, la force de la communauté virtuelle, c'est qu'elle reste souple et qu'on ne se sent pas prisonnier de cette appartenance : « l'intérêt que suscitent ces offres nouvelles n'est-il pas révélateur d'une vacance des rapports sociaux de proximité et d'une demande latente de relations sans contrainte ni d'appartenance sociale ni de proximité spatiale, ni de respect des conventions, ni d'attentes de la disponibilité de l'autre [...] ? » s'interroge Xavier Piolle¹⁰³.

Cette explosion des communautés virtuelles n'est pas à cantonner aux sites de réseaux sociaux, tels que Facebook ou MySpace, ni aux communautés de blogueurs réunis en « blogosphères ». Les bibliothèques peuvent aussi s'y retrouver... Ainsi, partant de la base du « Réseau » (qui inclut tous les internautes), une bibliothèque numérique fait surgir, par le regroupement de ses usagers distants, une communauté virtuelle. La bibliothèque de New York assume son ouverture à l'ensemble du Réseau « it's everyone university »¹⁰⁴, proclame-t-elle. Si le public potentiel s'élargit donc à tout lecteur

101 Ibidem, préface.

102 Mehdi Gharsallah, in *Archimag*, février 2005 : « Internet et territoire, un paradoxe apparent »

103 Xavier Piolle, in *NTIC et territoires*, p. 131

104 Toutou, Cécile, « Les portails web des bibliothèques publiques américaines » op. Cit.

disposant d'un ordinateur et d'une connexion Internet, une communauté d'usage va pourtant émerger : on retrouve ces communautés tout aussi bien dans le fonctionnement de sites tels que ZazieWeb ou Amazon¹⁰⁵ (où le sentiment d'appartenance, même minimal, à une communauté de lecteurs est suscité par des services du genre « les lecteurs de ce livre ont aussi acheté »), que dans la maquette d'Europeana présentée en mars 2007 par la BnF, où les lecteurs de la bibliothèque virtuelle étaient invités à créer des « groupes ».

Les premières générations de communautés virtuelles étaient basées sur l'écrit. Mais déjà apparaissent les communautés de « clones », et l'on peut désormais circuler dans les réseaux en empruntant des apparences virtuelles réalistes ou imaginaires. En effet, il est frappant de constater que ces communautés virtuelles, malgré des codes au départ très différents de ceux de relations *de visu*, cherchent à imiter le territoire physique et la vie réelle : l'exemple le plus frappant étant l'univers de Second Life, où l'on retrouve, sous forme de pixels, des bibliothèques en 3D, d'architecture fantaisiste certes, mais qui ressemblent tout de même à des bâtiments¹⁰⁶. Ainsi, même les environnements virtuels, selon leur conception, peuvent être considérés comme plus ou moins « confortables » ou attractifs.

3.3.2 Un nouveau genre de bibliothèque?

La bibliothèque virtuelle est en soi une antinomie, souligne Jean-Claude Guédon. Une bibliothèque est faite de livres, ce qui n'a rien à voir avec l'assemblage de documents numériques sur un serveur, dans une base de données. Ce qui nous mène à poser la question, avec Dominique Lahary¹⁰⁷ de savoir si nous avons à faire avec la partie numérique de la bibliothèque hybride à une « simple extension numérique de la bibliothèque, qui demeurerait inchangée dans ses principes », ou bien à un nouveau genre de bibliothèque, qu'il faudrait repenser entièrement.

Dans leur article sur la bibliothèque virtuelle comme lieu, Jeffrey Pomerantz et Gary Marchionini émettent le postulat que les bibliothèques physique et numérique se confondent dans les idées qu'elles font surgir par leurs documents, postulat que l'on

105 <http://www.zazieWeb.fr> ; <http://www.amazon.fr> Consultés le 19 mars 2008

106 On peut visiter en particulier la nouvelle bibliothèque francophone, suspendue en hauteur dans le « ciel » au-dessus de l'ancienne <<http://slurl.com/secondlife/Ebeoplex/43/200/124/>>; ou le Reference Desk à l'accueil de l'International Information Island, qui imite les banques d'accueil réelles <secondlife : Information Island, 115-237-33>. Consultés le 2 mars 2008.

107 Dominique Lahary, « La bibliothèque hybride? Oui, mais... », Op. Cit.

retrouve en quelque sorte dans le projet des FRBR¹⁰⁸. En revanche, par la forme de manifestation d'une même oeuvre, ou d'une même idée, bibliothèques physique et virtuelle ne vont pas impliquer les mêmes comportements en matière de sélection, de conservation, d'accès ou d'usage des lecteurs.

Patrick Bazin insiste sur le fait que « la révolution numérique n'est pas de nature mimétique ; (...) à la notion de savoir constitué, d'encyclopédie et de transmission par diffusion, propre à la culture du livre, les réseaux numériques substituent l'expérience d'une connaissance foncièrement relative qui se transmet en se partageant et en se transformant. » Ainsi, l'avenir des bibliothèques passerait par une « organisation dynamique et non plus statique de l'information. »¹⁰⁹ Régis Debray fait remarquer que « nos outils intellectuels sont en retard sur les outils techniques que nous avons créés. La bibliothèque numérique n'est pas une simple bibliothèque numérisée, un énième virage dans le mode de lecture et de diffusion, c'est un changement de nos systèmes de pensée et de mémoire. »¹¹⁰

On retrouve cette différence de conception dans l'« architecture » des bibliothèques physique et numérique : cette dernière a, pour l'organisation des collections, une architecture « aplatie », sur le modèle des bases de données, tandis que les classifications Dewey et CDU renvoient à une architecture plus hiérarchisée, par thèmes et sous-thèmes. On retrouve cette différence dans l'indexation : le système des autorités de Rameau oblige à se plier à des préséances strictes, tandis que les « tags », mots-clefs volants en vogue dans le web sémantique n'ont aucune espèce de hiérarchie entre eux. Cela est dû à une grande souplesse de l'architecture virtuelle : tandis que la bibliothèque physique est prisonnière des choix de construction ou de classement qui ont été faits lors de sa conception, pour une bibliothèque virtuelle, il est très facile de créer, supprimer ou modifier des « espaces », ou de nouvelles voies d'accès. Cette présentation très souple et horizontale des espaces comme des données peut donner l'impression d'un grand désordre ; mais comme le dit Michel Melot: « le vrac est là, trouvons les moyens de naviguer sans idée préconçues, sans en être effrayé. »¹¹¹

108 *Les Functional Requirements for Bibliographic Records*, FRBR, mettent en avant un catalogage par oeuvres, expressions et non plus seulement par manifestations (documents) ou items (exemplaires). Voir pour une présentation rapide du concept l'article de Wikipédia <<http://fr.wikipedia.org/wiki/FRBR>> Consulté le 19 mars 2008.

109 Patrick Bazin, cité par Laurence Santantonios, in « Bibliothèque numérique : comment faut-il l'organiser? » in *Livres-Hebdo* n°627, p. 82-83, vendredi 6 janvier 2006.

110 Ibidem, p. 82

111 Ibidem, p. 83

Ainsi, bibliothèques physique et virtuelle peuvent apparaître comme deux ensembles de ressources très différents, l'une perdant peu à peu ce rôle de centre ressources pour en revanche arborer une image de lieu d'étude, de rencontre et de sociabilité grandissante, tandis que l'autre deviendrait la source privilégiée des usagers en mal d'information rapide et complète. À mesure que la bibliothèque numérique et les ressources en ligne se développent, la bibliothèque physique devient un endroit où l'on se rend en dernier ressort, pour effectuer une recherche. On peut pointer, pour chacune, avantages et inconvénients : une bibliothèque physique est certes dépendante et prisonnière de sa matérialité, mais une bibliothèque numérique est prisonnière de ses caractéristiques technologiques (son format, par exemple, mais aussi l'énergie dont on a besoin pour faire fonctionner les outils de lecture... le livre électronique étant pour l'instant, contrairement au papier, soumis à des contraintes de rechargement de batterie). Peut-on vraiment abandonner la bibliothèque physique au profit d'une bibliothèque entièrement virtuelle? Peut-on imaginer, à long terme, une dématérialisation quasi-complète des collections des bibliothèques, et des rapports entre bibliothécaires et usagers? Si un service entièrement dématérialisé peut rester un véritable service de proximité, reste à l'imaginer ; mais les incertitudes actuelles nous obligent à considérer la persistance du territoire, du moins à court et moyen terme : la bibliothèque hybride pourrait ainsi jouer des prolongations...

Partie 3 : Vers le maintien d'une bibliothèque hybride

« J'ai envie de citer le personnage du prince, dans *Le Guépard*, à qui Lampedusa fait dire qu' « il faut tout changer pour que rien ne change ». Il est certain que les nouvelles technologies, mais aussi l'évolution des pratiques culturelles dans leur ensemble, nous confrontent à une mutation profonde. Cependant, je crois que les grandes missions des bibliothèques (...) ne vont pas fondamentalement changer, mais plutôt se transformer de l'intérieur, se métamorphoser. Quoi de plus enthousiasmant? »¹¹²

1 Quelle continuité entre bibliothèque à distance et bibliothèque sur place?

1.1 Les incertitudes de l'avenir

1.1.1 Quelles pratiques de lecture et d'apprentissage?

1.1.1.1 Résistances du codex

Si l'on suppose que la bibliothèque hybride peut se maintenir sous une forme ou sous une autre, il reste encore à définir sa place dans la société de l'information, ses domaines d'intervention, et la façon dont on peut continuer à lier les champs de l'information et de la culture numérique avec les manifestations culturelles plus classiques. « Autrement dit, face à l'enjeu de la proximité, les bibliothèques se doivent de réfléchir, une fois de plus, à leur finalité », rappelle Patrick Bazin. Mais si les bibliothécaires ne sont alors plus considérés que comme gardiens du patrimoine papier, l'évolution des usages et des supports de la lecture, de la recherche documentaire, de l'écriture doit alors être envisagée pour pouvoir prendre les bonnes directions de travail.

La « révolution numérique » invite en effet à une grande prudence : si l'on sait que l'internet et le développement des formats numériques transforme par essence les

¹¹² Patrick Bazin, interviewé par Daniel Garcia, *Livres-Hebdo* n°649, p. 73

rapports au savoir, on ne peut dire si à terme le livre et le papier tels que nous les connaissons vont disparaître, ou bien si une utilisation croisée des supports ne va pas plutôt perdurer. Les annonces répétées de la mort du livre, qui n'advient toujours pas, prouvent bien que la « révolution » est plus complexe et plus nuancée qu'on ne l'imagine : dans les années 1970, des scientifiques prévoient déjà - très sérieusement - la mort du papier pour l'an 2000 !¹¹³ Outre l'intérêt du papier, support résistant, souple, pliable, altérable en cas de besoin, peu onéreux et difficile à remplacer, beaucoup soulignent par ailleurs les avantages du codex pour la lecture : l'unité, la stabilité de l'oeuvre y est garantie, tout comme la souplesse de consultation, la facilité de maniement, la mobilité... Le web et la documentation électronique se présentent en regard comme peu rassurants, face à un livre sacralisé et bénéficiant de tout le prestige du passé. Michel Melot, dans l'ouvrage collectif *Demain, le livre*, précise clairement ces incertitudes : « sur la Toile, tout est beaucoup plus flou : les oeuvres sont rarement stables, elles ne sont jamais définitives ni complètes, en revanche elles peuvent être facilement fragmentées ou accessibles de façon aléatoire. On se trouve en règle générale face à un immense fonds documentaire évanescant, composé de vérités partielles, réticulaires, transitoires, évolutives, par le jeu de l'hypertexte et de la réactualisation permanente des sources. À la vérité fermée et achevée du codex, identifiable et dont l'auteur est seul responsable, au point que l'auteur et ses écrits se confondent, se substitue le caractère propositionnel et hypothétique des textes numériques, non exhaustifs mais cumulatifs, favorisant les emprunts, les détournements et les citations sauvages. »¹¹⁴ Ainsi, les bibliothèques qui ont une mission de conservation, et les CADIST en particulier, tirent la sonnette d'alarme : dans un rapport rédigé en décembre 2006, les directeurs des CADIST scientifiques s'inquiètent de l'érosion continue des collections papier face au développement de collections électroniques standardisées, qui appauvrissent l'offre.¹¹⁵

1.1.1.2 *Le codex, simple avatar du texte électronique?*

Face à cette permanence du papier, on peut donc retourner la question et supposer son côté incontournable comme une conséquence, parmi d'autres, du texte électronique. Après tout, si l'informatique avait existé avant le papier, inventer l'imprimerie à sa suite se serait très vite révélé indispensable... Le codex papier pourrait donc subsister comme

113 Norman D. Stevens, « La Bibliothèque tout électronique », *BBF*, 2006, n° 4, p. 42-48 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 22 mars 2008

114 Michel Melot, Pascal Lardellier. *Demain, le Livre*. p. 10

115 Géraldine Barron, *Bibliothèque(s)*, n°36, décembre 2007, p. 15

un simple avatar, parmi d'autres, du texte électronique. La Une du magazine *Newsweek* du 26 novembre 2007 relativise ainsi la révolution en cours : « Books Aren't Dead (They're just going digital). » Le codex n'est pas un support incontournable : durant l'Antiquité, n'a-t-il pas coexisté durant des années avec le volumen? Les asiatiques ont quant à eux leur propre support de lecture : « le pli en accordéon qui, sans revenir à l'inconsistance du rouleau, permet au texte et aux images de flotter d'une feuille à l'autre, leur convient mieux », rappelle Michel Melot¹¹⁶. Mais tout numérique qu'il soit, le message a toujours besoin d'un support matériel pour exister : de la tablette d'argile à l'écran, en passant par le papyrus, le papier et la bande magnétique, on retrouve toujours cette contrainte. Pour ce qui est de l'étape de la création ou de l'écriture d'un message, le papier n'est déjà plus indispensable : l'écriture se fait déjà, pour beaucoup, directement à partir d'un ordinateur. La première version d'un document produit aujourd'hui est en général sous format numérique, et certaines maisons d'éditions se sont déjà lancées dans un système d'impression à la demande, a posteriori. Le système « je vends, puis j'imprime » est déjà en partie en place¹¹⁷.

L'objet-livre n'est donc pas remis en question en tant que tel : il subit plutôt une transformation, une évolution. La lecture numérique n'étant plus une activité pénible aujourd'hui¹¹⁸, ce ne sont pas les contraintes de tel ou tel support qui sont alors en jeu, mais plutôt nos habitudes et nos pratiques de lecture, de recherche documentaire et d'apprentissage. Certaines résistances de la lecture sur écran concernant le livre électronique ne pourraient-elles pas, au-delà de l'aspect ergonomique, être interprétées comme un malaise face à la nouveauté, un refus de transférer un acte de lecture, profondément ancré dans l'objet transactionnel et symbolique que constitue le livre imprimé, vers une forme de parcours du texte différente?¹¹⁹

1.1.2 Des pratiques nouvelles d'accès au savoir

Au-delà de la lecture et du texte, ce sont des pratiques nouvelles d'accès au savoir qui sont en cause. Dans une société où la culture tend à se confondre avec le divertissement, comment les bibliothèques peuvent-elles se positionner? Avec l'internet et les nouveaux moyens de communication, ce sont aussi nos façons de travailler, d'interagir avec les

116 Michel Melot. Pascal Lardellier. Op. Cit. p. 176

117 Véronique Heurtematte, « L'imprimerie saisie par le numérique », Livres-Hebdo n°713, 7 décembre 2007, p. 74-78

118 Olivier Ertzscheid, <http://medias2028.cupoftea.fr/?p=62> : « la lecture numérique n'est plus une activité pénible aujourd'hui »

119 VAN CUYCK, Alain. « Les pratiques de lecture face au numérique : un fait social total. » In *ArchiveSic* 2003. [en ligne] <http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/06/25/93/PDF/sic_00001385.pdf> Consulté le 20 mars 2008.

autres, qui sont interrogées. Les nouvelles générations, que l'on appelle les « digital natives », les enfants du numérique¹²⁰ (par opposition aux « digital immigrant » qui sont nés dans un monde où le numérique n'envahissait pas encore le quotidien, et se sont adaptés a posteriori), mettent en cause par leurs comportements, les nouveaux codes sociaux, les rapports humains plus traditionnels. Ainsi, un bibliothécaire américain relate une anecdote étrange : recevant la question d'un étudiant par messagerie instantanée sur son écran d'ordinateur, il a pu constater en regardant l'adresse IP de l'expéditeur que l'étudiant en question se trouvait... juste à côté de lui, dans la bibliothèque. L'anonymat, les appartenances à des communautés sont des besoins que l'on retrouve de façon très forte chez les adolescents d'aujourd'hui : mais s'agit-il seulement de codes relationnels et culturels temporaires, liés à leur statut d'adolescent, ou d'une lame de fond plus profonde qui se confirmera à l'âge adulte?¹²¹

On s'interroge aussi sur la nouvelle répartition entre documentation et loisirs. Si dans les bibliothèques municipales, il semble bien que « la dimension récréative et de culture générale l'emporte sur la fonction documentaire »¹²², en bibliothèque universitaire, la question se pose aussi : les données de l'Observatoire de la vie étudiante montrent que chez les étudiants la lecture de divertissement est plutôt en progrès alors que la lecture studieuse de livres et de revues tend à régresser.¹²³ Et les chercheurs eux aussi adoptent de nouvelles méthodes de travail, dédaignant les sources d'information classiques au profit de ressources plus faciles d'accès¹²⁴. Cependant, au-delà du constat d'un consumérisme croissant des pratiques culturelles, on ne peut malgré tout adopter de position tranchée : la tendance la plus certaine que l'on peut entériner, c'est une diversification des usages. La multiplicité des points d'accès aux ressources, des formes prises par un même service de la bibliothèque (comme le service de référence, par exemple), reste, à l'heure d'aujourd'hui, la réponse la plus valable que la bibliothèque hybride puisse apporter face aux incertitudes actuelles.

Finalement, comme le suggère Dominique Lahary, « ce n'est pas tant la bibliothèque qui s'hybride que l'ensemble de la société, et la bibliothèque avec elle. (...) Nous ne sommes pas seuls dans ce maëlstrom. Tous les intermédiaires traditionnels sont bousculés : enseignants, journalistes, éditeurs, libraires... jusqu'aux médecins. La question de la

120 Howard Rheingold, « Natifs numériques ou des raisons d'être optimistes - The tools of cultural production in the hands of teens – reason for optimism » *Médiamorphoses*, n°21, 3/2007, pp. 28-30

121 Pascal Lardellier, *Le Pouce et la souris: enquête sur la culture numérique des ados*. Paris : Fayard, 2006

122 Bruno Maresca, Op. Cit, p. 237

123 Olivier Postel-Vinay, « Les étudiants lisent-ils encore? » *L'Histoire*, n°312, sept. 2006, p. 71-82

124 Researchers!... Op. Cit

bibliothèque n'est qu'un élément d'une question plus générale : celle que pose l'avènement, à marche forcée, de la société de l'information. »¹²⁵

1.2 Le maintien du territoire

1.2.1 « Internet n'est pas un réseau virtuel »¹²⁶

L'internet existe toujours en référence à du réel, rappelle Gérard Dubey. Les relations qui se tissent sur le web ont toutes pour modèle ou antécédent les relations sociales réelles. L'actualité irréductible du corps, d'un « ici » et d'un « maintenant » inscrit chacune de nos utilisations des technologies virtuelles « dans un environnement, une mémoire, un monde qui la débordent et la précèdent de part en part. »¹²⁷ Le territoire « résiste » : « le monde hautement interdépendant dans lequel nous sommes entrés n'est pas, et ne sera sans doute jamais, un pur espace de flux, où les lieux auraient perdu toute signification », insiste Pierre Veltz¹²⁸ ; et l'internet est un territoire en réseau, « réticulaire », mais un territoire malgré tout.

Si le territoire classique repose sur la notion de frontière et sur l'idée d'une autorité qui s'exprime dans la limite de ces frontières, à travers le réseau, on ne joue plus sur des délimitations, mais sur des liens établis entre divers lieux et sur des flux, dans une dynamique caractérisée par l'évolution permanente, explique Gabriel Dupuy. On alterne entre des phases d'extension plus ou moins rapide du réseau et des périodes de rétraction avec abandon de liens et de noeuds. Ainsi, le réseau tend à créer son propre territoire, un espace « discontinu mais connexe fait de liens et de noeuds »¹²⁹. Le territoire réticulaire se superpose alors au territoire classique, quitte à entrer en contradiction avec lui. Mais si les acteurs locaux d'un territoire physique sont capables de se saisir des opportunités du réseau, les proximités, les distances physiques ne sont pas annulées par l'internet, loin de là : elles s'expriment à travers lui. Des applications telle que Google Maps, Google Earth, qui visent à reproduire la topographie réelle en y ajoutant des données assemblées par le réseau virtuel des utilisateurs, montrent que la géographie subsiste. L'internet peut alors « révéler l'hyperlocal », en encourageant la formation de

¹²⁵ Dominique Lahary, « La bibliothèque hybride? Oui, mais... » Op. Cit., p. 34

¹²⁶ Gabriel Dupuy, Op. Cit, p. 136

¹²⁷ Gérard Dubey, *Le Lien social à l'heure du virtuel*, p. 21

¹²⁸ Pierre Veltz, *Des Lieux et des liens : politiques du territoire à l'heure de la mondialisation*, éd. de poche 2004, p. 143

¹²⁹ Gabriel Dupuy, Op. Cit. p. 103

réseaux précis et pointus dans un endroit donné¹³⁰. La proximité physique peut donc sortir renforcée d'une interaction avec le web...

1.2.2 « Ma » bibliothèque : identité et référence

La bibliothèque locale, celle qui renvoie à notre sphère de vie proche, à notre quartier, se maintient donc. Une bibliothèque reste un endroit à l'identité locale forte ; si chaque bibliothèque peut sembler familière, avec sa construction en salles de lecture, ses étagères, ses espaces multimédia, ses bibliothécaires derrière les banques d'accueil, dans cet ensemble se distingue pour chacun une bibliothèque de référence, « sa » bibliothèque, à laquelle il se sent particulièrement attaché.

1.2.2.1 *Bibliothèques universitaires : les PRES et la logique de site*

Dans les universités, le territoire local se maintient plus que jamais. Malgré les Universités Numériques de Région et les tentatives de coopération internationale, le mouvement majeur qui se dessine est plutôt celui d'une dissémination de « campus » sur le territoire. Si l'on remonte un peu dans l'histoire du XX^e siècle, l'on s'aperçoit que le mouvement de fond que nous vivons depuis un demi-siècle est plutôt la multiplication d'universités dans des villes plus modestes, dans une logique de proximité, que le renforcement des grands centres de prestige¹³¹. Si la création des PRES, les Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur¹³², vise à limiter ce mouvement de dissémination pour augmenter la visibilité des universités françaises à l'international, les velléités d'indépendance des laboratoires de recherche et des petits établissements, que l'on retrouve d'ailleurs avec les difficultés d'intégration des centres de documentation dans les SCD, prouvent que la mutualisation des efforts et des ressources se heurte toujours à la nécessité de personnaliser les services dans de petites structures.

Même dans les cas de regroupements de bibliothèques, c'est la logique de site qui l'emporte : à Lyon, le regroupement en une bibliothèque d'étude et de recherche Denis Diderot des trois bibliothèques, interuniversitaire, de l'INRP et de l'ENS-LSH, procède tout simplement du désir de clarifier les services qui sont offerts dans un même bâtiment. Ainsi, le portail web commun qui est en cours d'élaboration existe parce que

¹³⁰ Hubert Guillaud, « Révéler l'hyperlocal ». *InternetActu*, le 5/12/2007. [en ligne]

<<http://www.internetactu.net/2007/12/05/reveler-lhyperlocal/>> Consulté le 6 mars 2008

¹³¹ Grossetti et Losego, 2003, p. 319

¹³² Par la loi du 19 avril 2006, le gouvernement incite les universités, organismes de recherche et autres établissements d'enseignement supérieur, publics ou privés, à regrouper tout ou partie de leurs activités et moyens. L'idée est de donner une visibilité internationale à de grands ensembles alors que la division actuelle les laisse dans l'ombre, par exemple dans le classement de Shanghai.

ces bibliothèques sont toutes les trois dans un même bâtiment, et non pas parce qu'elles proposent des collections thématiquement similaires ; en effet, l'INRP propose des ressources en pédagogie et sciences de l'éducation, tandis que la BIU-LSH et la bibliothèque de l'ENS-LSH, bien que toutes deux axées sur les Lettres et les Sciences humaines, ne couvrent pas tout à fait les mêmes disciplines (les acquisitions en économie, par exemple, ne sont faites que par la bibliothèque de l'ENS). Les publics également ne sont pas les mêmes : alors que la bibliothèque de l'INRP, Cadist en sciences de l'éducation, a pour première mission de servir les chercheurs en pédagogie sur l'ensemble du territoire national, la bibliothèque interuniversitaire s'adresse aux étudiants avancés et aux chercheurs des universités lyonnaises ; la bibliothèque de l'ens-lsh et son centre de documentation, quant à elle, a pour mission première de servir efficacement les élèves, enseignants et chercheurs de cet établissement lyonnais. Ces contradictions n'empêchent pourtant pas que soit ressenti le besoin de faire vivre ensemble les différentes entités de ce même site.

De même, à Strasbourg, le regroupement récent des universités a abouti à la création d'un Service Interétablissements de Coopération Documentaire (SICD), dont les statuts ont été adoptés en décembre 2006 par les conseils d'administration des trois universités strasbourgeoises : l'université Louis Pasteur, pour les Sciences, l'université Marc Bloch, pour les Lettres et Sciences humaines, et l'université Robert Shuman, pour le Droit et les Sciences politiques. Aboutissement d'un projet commun aux trois universités, élaboré dans le cadre du Contrat Quadriennal 2005/2008, il a pour objet de se substituer aux trois services communs de documentation de ces établissements créés en 1992, tout en reprenant et amplifiant leurs missions à compter de 2007¹³³. La logique de coopération locale l'emporte donc, ici aussi, sur la logique de coopération disciplinaire entre des entités géographiquement plus éloignées – sans interdire en parallèle des initiatives de ce genre.

L'identité de la bibliothèque comme lieu est donc vivement défendue. À l'université de Nice Sophia-Antipolis, Louis Klee, le directeur du SCD, observe que la perspective d'offre en ligne à distance ne remet pas en question le bien-fondé du lieu bibliothèque, bien au contraire : « dans nos statistiques, le taux de pénétration augmente alors que le nombre d'étudiants plafonne. Le cours en ligne ne remet pas plus en cause l'existence des bibliothèques. Les étudiants aiment venir rejoindre leurs semblables. Le lieu de la

133 <<http://www-sicd.u-strasbg.fr/>> consulté le 26 mars 2008.

bibliothèque correspond au besoin de socialisation, de contact et ce, d'autant plus que la documentation est virtuelle. Il ne faut jamais perdre de vue la fonction sociale de la bibliothèque, elle est matricielle, c'est un des lieux où se fabrique l'âme d'une université aujourd'hui, et ce n'est pas par hasard qu'on cherche à le réorganiser et à en faire un véritable lieu de vie. »¹³⁴ L'importance des lieux de rencontre est alors soulignée : l'avenir se tisse dans la complémentarité entre le réel et le virtuel.

1.2.2.2 Bibliothèques publiques : la représentation d'une collectivité géographique.

Dans le cas des bibliothèques municipales, le sentiment d'appartenance que véhicule la bibliothèque physique est encore plus fort : « le bâtiment de la bibliothèque matérialise la collectivité qui l'édifie », assène Michel Melot¹³⁵. Les nouvelles médiathèques construites provoquent ainsi, à travers la symbolique portée par le bâtiment, bien plus de fierté auprès des populations que les sites web ; les quatre tours de la bibliothèque François Mitterrand charrient ainsi beaucoup plus de représentations sur cette institution que son site web.

À la Bibliothèque municipale de Lyon, le fait d'avoir porté des projets de service à distance comme le Guichet du Savoir n'empêche pas d'accorder aussi de l'importance à la bibliothèque comme lieu. Patrick Bazin s'en explique dans les colonnes de *Livres-Hebdo* : « c'est peut-être paradoxal, mais je n'ai jamais autant cru à la vertu de la bibliothèque en dur. Aujourd'hui, les gens aspirent à une relation de plus en plus sensible à la connaissance. À La Part-Dieu, beaucoup de jeunes viennent travailler en salle, mais pas forcément, ou pas du tout sur les livres de la bibliothèque. (...) Je crois très fort à la vertu cognitive qu'incarne le fait de se retrouver à plusieurs dans une salle de bibliothèque, même si nos préoccupations, nos centres d'intérêt, nos idéologies ne sont pas les mêmes. Il y a là un effet magique de la socialisation de la connaissance. (...) Plus l'information sera virtuelle, plus les gens éprouveront le besoin, par compensation, de disposer de lieux physiques où échanger leurs connaissances. »¹³⁶

On peut aller plus loin en supposant que même dans le service à distance, l'attachement à un établissement physique a de beaux jours devant lui. Des retours d'utilisateurs du service de renseignement en ligne Bibliosés@me à la Bibliothèque municipale de Marseille, par exemple, montrent que les Marseillais préfèrent adresser leurs questions directement à

¹³⁴ Interviewé par L. Santantonios, *Livres-Hebdo* du 11 mai 2007, n°689, p. 76

¹³⁵ Michel Melot, *Lieux de Savoir*, p. 651

¹³⁶ Patrick Bazin, *Livres-Hebdo* n°649 p. 73

« leur » bibliothèque, plutôt que d'aller sur le site de la Bpi. L'expérience d'un portail national pour les questions-réponses aux Pays-Bas, Al@din, met en évidence également que la majorité des questions reste posée par l'intermédiaire des sites de bibliothèques locales, et non directement sur le portail commun¹³⁷.

Par leurs sites web, les bibliothèques, qu'elles soient universitaires ou publiques, cherchent plus à capter de nouveaux usagers locaux qu'à toucher des publics lointains. Elles répondent ainsi à leurs missions qui sont de toucher un public bien défini.

1.3 Quels services « hybrides » proposer?

Mais si l'on accepte le postulat qu'entre cette bibliothèque « en dur », lieu de référence identitaire et d'expérience partagée, et la bibliothèque virtuelle, lieu d'accès à des ressources distantes, il existe une continuité, on peut imaginer qu'il existe toute une série de services hybrides, du plus physique au plus virtuel, qui associés les uns aux autres, proposent aux usagers des parcours de l'une à l'autre et ainsi donnent un sens et une consistance à cette continuité. Reste à définir alors ces différents services, et la logique qui les rattache entre eux.

1.3.1 Aujourd'hui : la bibliothèque hybride, un lien entre les usagers distants et les collections papier

Aujourd'hui, l'essentiel de la documentation étant encore imprimée, et l'accès aux ressources électroniques des bibliothèques étant rarement distant, les services proposés sont, pour la plupart, forcément hybrides : recherche dans le catalogue, prolongation d'un document emprunté, réservation... Tous ces services impliquent inévitablement une continuité entre le portail web et la bibliothèque physique ; l'utilisateur du portail s'en sert comme d'un moyen de préparer une visite effective dans les murs de la bibliothèque.

Mais les collections ne sont déjà plus tout à fait au centre de la bibliothèque : la diversification des usages déplace l'emprunt comme service phare des établissements pour en faire un service parmi d'autres : lecture de la presse, visionnage d'un film, travail sur place, écoute de musique, consultation d'internet, utilisation d'un ordinateur, participation à une animation... La proximité reste physique, mais joue avec les mobilités et les nouveaux usages : la bibliothèque n'est plus un bâtiment de dimension sacrée, où l'utilisateur se rend, mais un petit établissement qui n'est plus qu'un lieu

¹³⁷ Informations obtenues oralement auprès de Véronique Palanché, médiatrice de la Bpi, au cours d'un entretien le 16 janvier dernier.

d'échange parmi d'autres, excepté que c'est de l'information que l'on y échange : ainsi les Anglais lancent l'Idea Store, à Londres, à proximité des zones commerçantes, sur les lieux de circulation des usagers, elles invitent au passage, et à la « consommation » de l'information.

De même, sur les sites web, l'interactivité et l'échange de l'information deviennent la pierre angulaire. Évoquant les portails web des SCD en France, Caroline Bruley appelle de ses vœux : « un lieu « vivant », où les informations sont mises à jour, disponibles en temps réel, où l'utilisateur n'est pas livré à lui-même mais peut trouver de l'aide aussi facilement que s'il était dans la bibliothèque. Le site web deviendrait ainsi le guichet qui donne accès à tous les services « traditionnels » de la bibliothèque (suggestions d'achat, réservation de documents, PEB, formations) ainsi qu'à des services inédits, accessibles uniquement en ligne (accès à la documentation électronique, services d'alerte, mise en place d'espaces de travail personnalisés). »¹³⁸ Passage, convivialité, désacralisation sont les maîtres mots de ce double tableau de la bibliothèque du futur.

1.3.2 La bibliothèque « pratique »

De ce tableau, c'est d'abord une vision « pratique » de la bibliothèque qui émerge. En proposant des ordinateurs, des accès internet avec ou sans fil, la bibliothèque est un lieu où l'on trouve le matériel indispensable pour accéder au Réseau. Si l'internet doit se généraliser dans les foyers à l'avenir, reste que des services comme l'accès libre à l'internet depuis son portable, par Wi-Fi ou par courant porteur¹³⁹, restent des incontournables. Les bibliothèques peuvent aller encore beaucoup plus loin pour insérer le numérique dans leurs bâtiments : l'augmentation du nombre de postes, des services de prêt d'ordinateurs et de clés usb, des accès internet moins bridés, le développement des formations aux usages des ordinateurs et d'internet pour lutter contre la fracture numérique, sont autant de points sur lesquels une avancée permettrait de renforcer l'« hybridation » de la bibliothèque. Dans les bibliothèques universitaires américaines, le concept d'*information commons* est utilisé pour évoquer ces espaces multimédias en libre-service dont la vocation est d'apporter le monde virtuel au sein de la bibliothèque physique. La mise à disposition d'un ENT, environnement numérique de travail, permet également, en proposant un parallélisme entre les espaces de travail personnels et

¹³⁸ Caroline Bruley, « Les B.U. françaises et leurs sites Web : stagnation, évolution, révolution? » *BiblioAcid*, février 2005, p. 8

¹³⁹ Le CPL, courant porteur en ligne, est une technologie qui vise à faire passer de l'information à bas débit ou haut débit sur les lignes électriques en utilisant des techniques de modulation avancées. En cela, c'est une bonne alternative au Wi-Fi, dont les radiofréquences présentent un risque sanitaire. <http://fr.wikipedia.org/wiki/Courants_porteurs_en_ligne> Consulté le 20 mars 2008.

collaboratifs que sont les salles de lecture et les carrels du bâtiment, et les espaces de travail personnels et collaboratifs proposés sur un serveur, de lier le lecteur à ces deux fonctions de la bibliothèque hybride.

La formation aux méthodologies documentaires, à ce que les Anglo-Saxons nomment *l'information literacy*, est encore un moyen efficace de relier la bibliothèque au web : en effet, si l'internet donne à tout usager l'impression d'être un « chercheur », le rappel de la compétence des bibliothécaires pour trouver une information, transposé à l'étude critique de l'information en ligne, permet de valoriser la fonction de référence de l'institution. Les services de référence, que ce soit dans la rue, avec les iGS (information Gaz Station) finlandais, sur Second Life, avec le Reference Desk de l'International Information Island, en ligne, par téléphone ou au guichet, ont donc de beaux jours devant eux. On peut d'ailleurs noter que le service de renseignement à distance Bibliosés@me, à la Bpi, s'incarne dans la bibliothèque avec un espace dédié, où les usagers peuvent à travers les vitres voir les bibliothécaires répondre aux questions, par courriel ou par messagerie instantanée. On souligne ainsi que le service rendu, quel que soit sa forme, est le même.

La comparaison des services rendus à distance avec les services sur place, afin de montrer qu'ils ne sont finalement pas tellement différents, est un bon moyen de favoriser la continuité de la bibliothèque comme institution. La Contra Costa Conty Library, en proposant son « e-carte », certificat de sécurité permettant l'accès aux ressources en ligne, a ainsi pu, par l'offre outre du « service numérique de base » d'un « service premium » intégrant le prêt des collections papier, rendre la bibliothèque physique plus attractive : parmi les 3500 personnes qui se sont inscrites pour obtenir cette carte virtuelle, 25% ont opté aussi pour le service de prêt. La contradiction apparente entre carte et bibliothèque « virtuelles » d'un côté, carte et bibliothèque physiques, de l'autre, est ainsi résolue.¹⁴⁰

1.3.3 La revalorisation de la bibliothèque comme « forum »

Forums réels, forums virtuels... par la double incarnation du « forum », lieu d'échange et de débat, la bibliothèque hybride se présente comme un espace public d'expression ou de partage culturel. Les expositions virtuelles et les parcours thématiques en ligne font ainsi

140 Lorrie Ann Butler and Susan Kantor-Horning « Online Library Card Registration Enables Free Passage to Digital Gems » *Computer in Libraries*. Vol. 27 No. 5 — May 2007 <http://www.infoday.com/cilmag/may07/Butler_Kantor-Horning.shtml>, via Bibliobsession, note du 17 mars 2008, <<http://www.bibliobsession.net/2008/03/17/les-usagers-numeriques-ont-aussi-droit-a-une-carte-de-bibliotheque/>> ; sites consultés le 20 mars 2008.

pendant aux expositions réelles, ainsi que l'on peut le constater à la BnF ou bien sur le portail des bibliothèques de Bretagne Britalis¹⁴¹. Le site web peut aussi devenir, en prolongement des manifestations proposées à la bibliothèques, une sorte d'agenda et de guide pratique qui va attiser la curiosité des lecteurs et les inviter à se rendre sur place. Le lien avec l'actualité est également souligné, à la fois sur le site web et dans les murs de la bibliothèque : par la mise en valeur des nouveautés, sur des étagères spéciales ou par fil RSS ; par la mise en ligne d'annonces et de podcasts, qui préparent et prolongent tout à la fois les conférences ayant lieu à la bibliothèque ; par la tenue de blogs, thématiques¹⁴² ou généralistes, qui ouvrent la bibliothèque au contexte contemporain et invitent les usagers à laisser leurs remarques et commentaires. En lançant la réflexion, en invitant au débat et à l'approfondissement des questions d'actualité, on invite l'usager-citoyen à poursuivre sa réflexion avec les documents proposés par la bibliothèque. C'est ce que fait le site *Points d'Actu!* de la bibliothèque municipale de Lyon : chaque article proposé est en réalité une bibliographie déguisée sur un thème à la mode¹⁴³.

1.3.4 Les services à la communauté en ligne

La bibliothèque peut aussi jouer sur la communauté locale pour valoriser à la fois ses services en ligne et sur place. En mettant l'accent, dès la page d'accueil, sur les informations locales, elles rappellent qu'elles fournissent une information destinée en premier lieu aux résidents de la commune. Ce sont la ou les communauté(s) proches qui sont invoquées, par exemple sur le site de la New York Public Library : « Through a network of neighborhood and central libraries in the Bronx, Manhattan, and Staten Island, and in collaboration with other organizations and agencies, The Branch Libraries seek to be central to their communities, inspiring a sense of belonging and goodwill, and responding to and celebrating the diversity and character of the distinctive neighborhoods of the City »¹⁴⁴. En jouant sur l'identité et la communauté, de façon plus souple qu'avec le territoire géographique, la bibliothèque peut ainsi lier ce territoire avec des usagers distants. Le projet de Wiki-Brest¹⁴⁵, auquel les bibliothèques de la communauté urbaine participent, invite les Finistériens locaux, comme les exilés, à

141 <<http://expositions.bnf.fr/>> ; <<http://www.britalis.org/>> Consultés le 20 mars 2008

142 Pour un exemple de blog thématique, voir le site Culture Cap Santé de la BM de Lyon <<http://www.capculturesante.org/>> Consulté le 20 mars 2008

143 <<http://www.pointsdactu.org/>> Consulté le 20 mars 2008.

144 <<http://www.nypl.org/branch/about/mission.html>> On remarquera que par ailleurs sur le site la bibliothèque de New York souligne la richesse de ses collections « d'excellence », qui valent celles de la « British Library, de la Library of Congress et de la bibliothèque nationale de France ». Mais la mission centrale, à travers le réseau de bibliothèques de quartier, reste de servir la communauté proche.

145 <<http://www.wiki-brest.net/>> Consulté le 20 mars 2008

partager des informations sur le territoire ; la communauté qui se définit ainsi englobe celle du pays concerné sans la rejoindre tout à fait. On peut également s'adresser par le biais du web à certains groupes de la communauté locale : la page MySpace de la bibliothèque municipale de Toulouse, par exemple, vise en particulier un public jeune et technophile ; mais on y remarque que ce sont surtout les artistes locaux, déjà relayés par la bibliothèque, qui se sont pour l'instant appropriés la page pour y annoncer leurs prochains spectacles et expositions¹⁴⁶. Les choix de « customisation », c'est-à-dire d'offre de pages d'accueil différenciées selon la catégorie (âge, statut) à laquelle appartient le lecteur, sont aussi possibles : la Queens Library propose sur son portail web, dans une rubrique intitulée « community », un accès différent selon que l'on est immigrant, handicapé, adulte en formation, amateur d'histoire, de généalogie ou d'art.¹⁴⁷

Quant aux bibliothèques d'étude et de recherche, Jean-Claude Guédon les invite à s'insérer davantage dans les communautés de chercheurs : « elles peuvent les aider à se relier à travers un réseau mondial, qui aurait pour raison d'être l'ensemble de l'humanité et son bien-être. Parce que c'est le but final de la recherche fondamentale, au-delà de toutes les étroites ambitions individuelles. Là où les groupes apparaissent fragmentés, déchirés par des barrières institutionnelles, corrompus par la compétition acharnée et par l'isolement, l'exclusion et la ségrégation, les bibliothèques peuvent soigner, tisser et cadrer. Plus que posséder l'information et d'y fournir un accès, les bibliothèques peuvent réparer le tissu même des sociétés pour faire des communautés ; elles peuvent ouvrir de nouvelles voies de collaboration et ainsi surmonter les vieilles barrières. »¹⁴⁸

1.3.5 Vers une bibliothèque « sans limites » ?

Au-delà des services pratiques, citoyens et liés à des communautés locales et d'intérêt, une infinité de nouveaux services sont imaginés. Sans modèle, sans a priori, les bibliothèques peuvent développer une grande diversité de nouvelles offres auprès des populations. C'est ce que les Finlandais nomment la bibliothèque « sans limites » : « aujourd'hui, signale Mailia Berndtson à la conférence de la section des bibliothèques métropolitaines de l'Ifla en septembre 2006, notre objectif de bibliothèque hybride est atteint. Nous avons autant de bibliothèques physiques que virtuelles. Nous devons maintenant nous consacrer à la notion de bibliothèque sans frontières en développant de

146 <<http://www.myspace.com/bibliothequedetoulouse>> consulté le 20 mars 2008

147 <<http://www.queenslibrary.org/>> Consulté le 20 mars 2008

148 Jean-Claude Guédon. « La bibliothèque virtuelle : une antinomie ? ». conférence prononcée à la National Library of Medicine, 1998, Washington. [en ligne] <<http://linux.univ-lyon2.fr/nlm-fr.html>> Consulté le 15 mars 2008.

nouveaux services, de nouveaux partenariats et en investissant les nouveaux outils technologiques comme le podcast, les fils RSS, les blogs. »¹⁴⁹ La politique récente de certaines bibliothèques d'aller chercher l'utilisateur là où il se trouve, sur Facebook, MySpace, Flickr et Google Scholar, correspond à cette vision d'une bibliothèque disséminée partout dans la société de l'information. « Source de l'information et des sensations pour tout le cours de la vie », la bibliothèque « sans limites » réutilise ainsi les nouvelles technologies tout en remettant au cœur du système « l'interaction et la socialisation, qui sont plus importantes que la technique multiforme ». La bibliothèque « sans limites » est ainsi considérée comme la dernière étape de la bibliothèque hybride, le service de proximité ultime, partout et pour tous.

2 L'unité de l' « institution bibliothèque »

Outre le bâtiment, Gary Marchionini et Jeffrey Pomerantz¹⁵⁰ évoquent trois éléments-clés qui permettent de penser la bibliothèque, même virtuelle, comme lieu : les personnes, bibliothécaires et usagers, qui interviennent dans cet endroit ; les « fonctionnalités » qui mènent ces personnes à cet endroit ; et la continuité conceptuelle entre le lieu physique et le lieu virtuel. Cette continuité est assurée par les représentations mentales et symboliques que véhicule la bibliothèque.

2.1 Un espace public symbole des savoirs

Espace public de rencontre entre des publics, des ressources et des services, la bibliothèque conserve une série de fonctions-clés qui sont la sélection d'idées dans leurs manifestations matérielles, la préservation de ces idées, et la mise en place et la gestion de structures qui en permettent l'accès. La réalisation de ces fonctions peut ainsi être tout aussi bien physique que numérique ; un usager peut être présent à la fois dans le bâtiment et sur le site web, et même se trouver dans un troisième endroit et utiliser les ressources physiques (un ouvrage emprunté) et virtuelles de la bibliothèque. Ce qui se maintient, c'est que la bibliothèque reste l'espace symbolisant un accès public et libre à des savoirs validés et organisés. La bibliothèque physique et numérique sont donc toutes les deux des espaces de connaissance, qui s'organisent et se modifient pour répondre à

¹⁴⁹ Citée dans *LH* n°663, 27 oct 2006, p. 68

¹⁵⁰ Pomerantz, Marchionini, Op. Cit.

un besoin de connaissance. Le « lieu » n'est qu'une partie de ce qui définit la bibliothèque.¹⁵¹

Monument public chargé de manifester au monde le savoir de la collectivité, la bibliothèque se représente ainsi dans ses portails web : les sites des bibliothèques mettent ainsi en avant dès leur page d'accueil, suivant l'image qu'elles veulent donner au public, soit leurs collections et les thématiques abordées, soit leurs services, leurs expositions, soit les publics mis en scène dans l'espace physique de la bibliothèque. Sur Gallica, des images de gravures et d'estampes valorisent les fonds de la Bibliothèque nationale de France ; sur la page de la médiathèque de l'ESC Lille, ce sont les services qui sont mis en avant, avec la newsletter, le calendrier des formations et une boîte de messagerie instantanée invitant à poser une question directement à un bibliothécaire en ligne ; sur le portail de la Queens Library, en revanche, ce sont les usagers de la bibliothèque qui sont mis en scène en train de lire, de travailler ou de discuter dans les salles du bâtiment. Toutes les représentations de la bibliothèque physique se retrouvent donc sur le site web, qui fonctionne alors non seulement comme « vitrine », mais entérine ou cherche à infirmer les valeurs et les représentations véhiculées celui-ci.¹⁵²

Franck Queyraud résume ainsi : « succédant au site internet informatif de première génération, le portail veut synthétiser la réflexion et l'offre de la médiathèque en termes d'accès à ses collections, de communication et de services et droits offerts à l'utilisateur »¹⁵³

La bibliothèque physique et virtuelle sont donc différentes instances, exprimées sous différentes formes, de la même idée unique, celle de la bibliothèque.

2.2 La médiation comme nouvelle proximité

2.2.1 L'expérience génératrice de proximité

Si l'instance « virtuelle » de la bibliothèque reste la bibliothèque, il faut qu'elle puisse, même à distance, générer auprès des usagers le sentiment d'une certaine proximité avec l'institution. La proximité géographique est alors repensée non plus comme la construction lente et progressive d'une relation de confiance entre individus non-anonymes, suite à des visites fréquentes de l'utilisateur à la bibliothèque, mais de façon plus générale, comme un « mouvement d'empathie qui épouse le point de vue de l'utilisateur

¹⁵¹ Ibidem.

¹⁵² <<http://www.gallica.fr>> ; <<http://mediatheque.esc-lille.fr/>> ; <<http://www.queenslibrary.org/>> Consultés le 19 mars 2008

¹⁵³ Franck Queyraud, *Bibliothèque(s)* 36, p. 20

pour mieux y répondre ». Sans « faire disparaître la bibliothèque physique au profit d'une pure entité virtuelle », on cherche à investir le « terrain du relationnel », sur place et sur le web. On met alors la priorité sur « la relation qui se tisse entre le bibliothécaire et son interlocuteur. ».¹⁵⁴

Finalement, l'utilisateur interagit avec la bibliothèque avant tout par l'expérience. C'est l'expérience, physique ou virtuelle, d'une rencontre, d'un « espace », d'un service, de l'accès à une ressource, qui devient essentielle. C'est alors, dans une perspective plus temporelle que spatiale, la multiplication des expériences en rapport avec la bibliothèque qui va fonder le sentiment de proximité.

Dans des logiques, avec le web 2.0, de co-création des contenus et d'implication active des internautes, la bibliothèque doit répondre à cette nouvelle dynamique des usages, dynamique que l'on retrouve aussi sur place : demande de conseils de lecture, désir d'échange entre lecteurs via des conférences et des débats, peuvent se poursuivre du site web à la bibliothèque physique, et vice-versa. C'est l'unité de la bibliothèque comme lieu de parole vivante et d'animation culturelle, qui est alors sauvegardée.

2.2.2 L'individualisation de l'offre de contenus et de services

L'utilisateur va alors s'attacher davantage à la bibliothèque à mesure qu'il se sent reconnu en tant qu'individu. Dans une perspective proche de celles des spécialistes du marketing, la bibliothèque cherche alors à individualiser ses offres, afin de faire comprendre à l'utilisateur qu'il est impliqué personnellement dans la communauté des lecteurs de l'établissement : les services proposés en ligne et sur place doivent « parler » à l'utilisateur, c'est-à-dire se plier à ses usages, et non l'inverse. Sans non plus tomber dans la démagogie à tout crin, on peut alors opérer un rééquilibrage entre une offre de savoir légitime et une médiation selon la demande et le point de vue des usagers. Les stages de formation, les services de référence, en ligne et sur place, le portage de livre à domicile sont alors des initiatives intéressantes. Mais il faut se préparer à repenser notre organisation et notre métier car l'accompagnement de l'utilisateur devient beaucoup plus ciblé. On exige alors du bibliothécaire du futur à la fois une maîtrise du savoir généraliste et des compétences plus éclectiques, une disponibilité d'esprit plus grande pour mieux comprendre et servir les attentes des usagers.

C'est la médiation d'un bibliothécaire particulier, entre une information précise et un usager bien identifié, qui devient alors le cœur de la mission des bibliothèques

¹⁵⁴ Patrick Bazin, « Plus proche des lointains », *BBF*, 2004, n°2

hybrides : « les réseaux électroniques augmentent le rôle des individus. L'idée d'une bibliothèque purement virtuelle, à domicile, sans médiateur, est complètement absurde. Plus la bibliothèque mondialisée, en réseau, se développera, plus elle apportera de richesses, plus il faudra de médiateurs pour faire le lien entre ce que permettent les tuyaux et l'usager », conclut Patrick Bazin¹⁵⁵.

2.3 Quelle administration pour une « bibliothèque hybride »?

2.3.1 L'identité des établissements

L'identité des établissements est ainsi représentée et construite à la fois par leur bâtiment et par leur site web. Chaque bibliothèque « bâtie » se doit alors d'exister sur la Toile soit par un site, soit par une page web, liée au site de l'institution dont elle dépend, et qui informe l'usager sur les ressources et les services qu'elle propose. On l'a déjà vu : chaque fois qu'un regroupement de bibliothèques se crée, il est très vite manifesté par un site web.

Reste, alors que les bibliothécaires se spécialisent sur des compétences numériques (gestion du système d'information documentaire, de la bibliothèque numérique, des abonnements aux périodiques électroniques) ou physique (accueil des publics, mise au point des services de prêt, architecture et mobilier), à se coordonner véritablement pour éviter les incertitudes, contradictions et écarts entre les services proposés par les uns et par les autres. On risque, en se contentant de collaborer « en surface », de proposer un lien trop artificiel entre les deux instances de la bibliothèque. Emmanuel Marine, conservateur des médiathèques de Dole, est conscient de ce problème : « c'est l'enjeu des deux ou trois ans à venir : tenter d'assurer aussi définitivement que possible une complémentarité entre médiathèque virtuelle et établissement réel. Le développement de la partie en ligne (des programmes de numérisation dans le cadre d'un pôle associé avec la BnF sont lancés) doit nécessairement s'accompagner, d'une part d'un vrai programme de médiation et, d'autre part, d'une refonte du projet d'établissement, de sa politique documentaire, de son insertion dans les réseaux locaux et nationaux, de ses services au public. Par delà la multiplication des publics potentiels et le décroisement à l'oeuvre dans l'univers virtuel, l'objectif d'une médiathèque hybride comme celle de Dole reste de

¹⁵⁵ Patrick Bazin dans une interview donnée à Olivier Roumieux, *Archimag*, juin 2001. [en ligne] <http://olivier.roumieux.free.fr/articles/145_Rencontre_Bazin.html> Consulté le 23 mars 2008

maintenir sa cohérence interne et de veiller à l'adéquation de ses services à des pratiques qui évoluent, somme toute, en ordre dispersé. »¹⁵⁶ De même qu'un projet d'établissement, une politique documentaire clairement établie doit concerner tout autant la bibliothèque numérique que les collections papier ; si les « bouquets de revue » habituellement proposés par les éditeurs nous empêchent de mener cette politique au niveau des acquisitions, nous pouvons respecter, poursuivre et prolonger l'esprit défendu par la composition des collections papier en jouant sur les flux de ressources et au niveau de l'accès : valoriser telle ou telle revue ou base de données, orienter le service de référence en ligne sur des thématiques bien déterminées sont des moyens de se maintenir dans la même perspective que celle historiquement dessinée par la bibliothèque à laquelle on appartient.

2.3.2 Le « mille-feuilles » institutionnel

La bibliothèque en ligne se retrouve alors entre deux feux : parce qu'elle représente un établissement particulier, son identité, sa politique et ses publics, et prolonge une bibliothèque physique, d'une part ; parce qu'elle est sur le web et par là-même ouverte à une infinité d'autres établissements, plus ou moins éloignés, d'autre part. En outre, d'autres superpositions de territoires et d'institutions peuvent compliquer la donne, comme c'est le cas pour les bibliothèques universitaires, à la fois liées à une université, à des laboratoires de recherche, et à des collectivités locales dans lesquelles elles s'insèrent. Louis Klee, évoquant le cas des SCD, montre l'importance de son lien à l'université tout en reconnaissant les difficultés que cela peut engendrer, par rapport aux autres logiques : « on ne peut plus parler de bibliothèque universitaire de manière isolée, dit-il ; aujourd'hui, l'unique opérateur pour l'ensemble de l'université est le SCD, le service commun de documentation. Il rassemble les sections BU sur les campus et les bibliothèques de composante (UFR, laboratoire). (...) La logique est celle de l'université, de toute l'université. C'est important car c'est de cette manière que nous sommes reconnus à part en entière par la communauté universitaire et au premier chef par la présidence de l'université. L'objectif n'est pas facile à atteindre parce qu'il y a comme partout des logiques de territoire. Mais l'irruption de la documentation électronique et d'Internet est une divine surprise puisqu'elle renforce encore la nécessité de réseau. »¹⁵⁷

¹⁵⁶ Emmanuel Marine, « Le portail de la médiathèque de Dole », *Bibliothèque(s)*, °36, p. 25

¹⁵⁷

L'internet, lui-même réseau, devient donc un outil privilégié pour la mise en place de relations organisées de travail. Notons qu'au-delà de l'université et de son SCD, qui forment déjà un premier regroupement, et des PRES (à l'échelle d'une ville), les pôles les UNR, universités de régions, basées sur la mutualisation des ENT des différentes universités situées dans une même région, permettent de développer des activités transversales : organisation de la vie étudiante, gestion administrative, offres de formation centralisées sur un même portail à une échelle régionale. Cette stratégie de mutualisation des services s'avère payante puisque les UNR les plus anciennement créées évoquent des taux d'usages de ces services extrêmement élevés (80 % dans le cas de l'UNR Bretagne, par exemple)¹⁵⁸.

Nous avons déjà souligné à quel point la répétition en ligne d'un même service pouvait être source de confusion pour l'utilisateur. Le seul moyen de résoudre cette situation de concurrence est de fonctionner en réseau. La moindre bibliothèque locale ne peut donc échapper, par le biais du web, à la collaboration et au partenariat avec d'autres bibliothèques. Jean-Pierre Saez, dans sa conférence introductive au congrès 2004 de l'ABF, sur la bibliothèque dans le territoire, le souligne : « la mise en réseau des fonds au niveau communal, intercommunal, régional et national, le développement des pass-bibliothèque, la collaboration des bibliothèques à la politique de la ville ou à des plans locaux d'éducation artistique, la conquête de publics éloignés ou empêchés à travers des projets hors les murs ou prenant plus résolument appui sur la réalité culturelle des populations locales, dans la perspective de leur proposer des cheminements adaptés, et bien d'autres démarches dessinent la bibliothèque de demain : interactive, partenariale, intersectorielle, « résotée », ouverte sur le monde et travaillant au quotidien avec l'autre. »¹⁵⁹ L'insertion d'un même établissement dans plusieurs réseaux lui permet alors de répondre à la complexité des territoires géographiques, politiques et communautaires qui se superposent. Coexisteraient dans ce sens des « réseaux d'équipements », maillant les territoires pour offrir de véritables services de proximité à des publics peu mobiles, des « réseaux documentaires », susceptibles de répondre à tous les niveaux de demandes ; et des « réseaux de professionnels » capables d'organiser, de gérer l'offre, de rechercher de nouveaux publics, de définir des projets culturels. La constitution d'un ensemble de bibliothèques de quartier autour d'une médiathèque centrale correspond ainsi, de façon classique dans un territoire urbain, au premier type de réseau ; la constitution de

¹⁵⁸ Actes CIUEN, 2006. Op. Cit. [en ligne]

¹⁵⁹ Jean-Pierre Saez, conférence introductive, *Actes du congrès « bibliothèques et territoires » de l'ABF*, 2004, p. 6

politiques documentaires plus large, à l'échelle locale¹⁶⁰, régionale ou nationale (avec les pôles associés de la BnF par exemple), correspondrait au deuxième type ; enfin, une agence comme l'ABES à Montpellier est un bon exemple, dans le cadre universitaire, d'une collaboration et mutualisation du travail des SCD, en matière de catalogage en particulier. On peut noter qu'en revanche, pour les bibliothèques publiques, l'existence d'une tête de réseau réellement pilote fait défaut : la Bpi ne pouvant, malgré tous ses efforts d'incitation et d'encouragement, obliger toutes les bibliothèques municipales françaises à la suivre dans ses initiatives de services distants (Bibliosés@me, par exemple).

Un réseau fonctionne alors soit parce que des personnes se retrouvent autour d'un projet, soit parce qu'une institution le coordonne et pilote les projets¹⁶¹ ; et l'on peut regretter que ce manque institutionnel se fasse parfois sentir : quand les personnes ne peuvent s'entendre, certains projets mettent ainsi du temps à prendre forme. Les propositions 28, 29 et 32 du rapport de Sophie Barluet sur la politique du livre, rendu au Ministère de la Culture en juin 2007, de « moderniser le cadre législatif des bibliothèques », de « créer un « Observatoire de la lecture publique », et de « favoriser la mutualisation des moyens entre bibliothèques de lecture publique et bibliothèques universitaires, vont dans le sens d'une plus grande coordination des projets.

On remarquera par ailleurs que quand des difficultés financières frappent à la porte – comme c'est le cas actuellement pour les ressources électroniques, et les téléchargements audio-visuels proposés par des éditeurs ou des entreprises privées sous forme de bouquets, à des prix prohibitifs – mutualisation et coordination des politiques d'achat se font plus facilement. Les bibliothèques américaines adhèrent ainsi couramment à plusieurs consortiums, et réalisent une bonne part de leurs acquisitions numériques par ce biais : « la composition de ces innombrables consortiums est variable, précisent Françoise Gaudet et Cécile Liéber, rassemblant souvent BM et BU dans un système de coopération très ouvert, qui est fonction de l'intérêt, parfois ponctuel, que chacun y trouve. Ces groupements d'achat, plus ou moins étoffés, régionaux ou plus vastes, proposent à l'occasion divers services ; ils peuvent être très fortement organisés, inclus

160 Des « bassins documentaires » locaux sont alors définis, associant bibliothèques publiques et bibliothèques universitaires.

161 Un autre exemple de la nécessité d'un cadre institutionnel se retrouve par exemple avec le portail Rhône-Alpins Lectura. En effet, ce projet issu de la volonté régionale de mettre en réseau ces huit villes, n'a pu aboutir pendant plusieurs années. C'est l'incitation autoritaire de l'Etat, dans le cadre du contrat de plan Etat-région 2000-2006, qui a permis de le relancer. Il s'est concrétisé notamment par le biais de l'Arald, l'Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation, chargée par le Drac Rhône-Alpes de coordonner cette action inter-bibliothèques.

dans de puissantes organisations, comme le CIC (Committee on Institutional Cooperation), qui rassemble 12 grandes universités du Midwest, et emploie du personnel responsable des négociations, dont un avocat. » En France, ce sont les consortiums Couperin¹⁶² et Carel¹⁶³ qui jouent ce rôle de négociation auprès des fournisseurs de ressources, au nom des bibliothèques universitaires et publiques. Mais ils n'ont pas les compétences pour gérer une véritable politique documentaire à l'échelle nationale.

Entre approche fédératrice par le haut et réseaux libres tissés depuis le bas de l'échelle, des choix sont à faire, chaque méthode de collaboration ayant ses avantages et ses inconvénients. Alexandre Moatti signale cependant que l'approche de type « bottom-up » (de bas en haut) correspond mieux aux usages actuels de l'internet : « c'est une prise en compte de cette approche qui pourrait fort utilement inspirer l'action de la sphère publique à terme. »¹⁶⁴

3 La bibliothèque, « lieu des liens »¹⁶⁵

En tant que potentiel « troisième lieu », voué à la sociabilité, entre le foyer et le lieu de travail, la bibliothèque se présente comme une opportunité pour l'utilisateur de tisser avec le monde des liens d'une certaine richesse et d'une certaine qualité. Le maintien d'une bibliothèque hybride, à la fois ouverte sur le territoire physique et sur les communautés en ligne, mais restant une, peut alors être envisagé comme un moyen de renforcer ce rôle de « passerelle » culturelle et sociale entre les personnes.

3.1 Un Réseau de réseaux virtuels et réels

3.1.1 De l'institution au réseau?

Michel Melot souligne que depuis toujours, la bibliothèque « issue de la culture du livre, en est à la fois le prolongement et le dépassement » : par la pluralité des livres, des savoirs, réunis en un seul lieu, la bibliothèque, entité unique, invite à circuler entre ces livres et ces savoirs. Il ajoute que « puisque la bibliothèque se soutient de la pluralité de

162 Consortium universitaire des périodiques numériques, <<http://www.couperin.org/>> Consulté le 14 mars 2008

163 Consortium pour l'acquisition de ressources électroniques en ligne, mis en place en 2002 par la DLL, et coordonné par la Bpi

164 Alexandre Moatti, « Internet et l'accès à la connaissance : quel rôle pour les pouvoirs publics? » INA 14 février 2008

<<http://ina.fr/observatoire-medias/dossiers/patrimoine-numerique/internet-et-l-acces-la-connaissance-quel-role-pour-les-pouvoirs-publics-.html>> Consulté le 12 mars 2008.

165 Formule du philosophe Robert Damien

son offre, la diversité des livres ne suffit plus et n'a d'ailleurs jamais suffi. (...) Lieu de rassemblement de tous les livres, la bibliothèque l'est aujourd'hui de tous les médias, et ce n'est qu'à la bibliothèque que l'on bénéficiera de leur complémentarité dans tous leurs registres. (...) Les différents médias s'intègrent dans une totalité qui est autre chose que la somme de ses parties, et à l'intérieur de laquelle on peut s'orienter. »¹⁶⁶. À la cohabitation et à la complémentarité des écrans d'ordinateurs et des livres mis à disposition du public dans les médiathèques, s'ajoute cette notion d'un « ensemble construit, le plus ouvert possible, mais indexé, organisé et structuré dans sa totalité comme peut l'être le livre ». La bibliothèque fait ainsi le lien entre les documents, entre les supports, et lie encore, par ses politiques de médiation, ces ensembles organisés aux usagers, selon leurs besoins et leurs attentes. Ainsi, selon Michel Melot, flux et stock ne se contredisent pas dans l'enceinte de la bibliothèque, mais tendent à s'enrichir l'un l'autre : « le flux a déjà servi le stock en mettant en ligne des catalogues collectifs qui donnent un accès indirect aux documents primaires, livres et périodiques, à travers le monde, comme les grands réseaux américains OCLC – Online Computer Library Center – ou RLIN – Research Library Information Network – qui regroupent plusieurs milliers de bibliothèques dans le monde, ou, en France, le Catalogue collectif national (ccN), qui permet de localiser les documents conservés dans les principales bibliothèques municipales ou universitaires françaises. Mais le stock nourrit de plus en plus le flux, avec des opérations de mise en ligne de fonds numérisés comme le Projet Gutenberg, la base Gallica de la Bibliothèque nationale de France, ou l'ambition de Google de numériser des millions de pages de grandes bibliothèques. Le lien entre ces catalogues collectifs et les bases numérisées constitue bien une nouvelle forme de bibliothèques « sans murs », virtuelles, délocalisées. »¹⁶⁷

La logique de communication en réseau peut alors renforcer cette tendance de dissémination. Patrick Bazin pousse d'ailleurs l'idée jusqu'au bout : la bibliothèque en tant qu'institution serait vouée à l'échec, et il faudrait que toute bibliothèque se pense plutôt en réseau : « le passage de l'institution (école, bibliothèque, société savante) au réseau marque, à la fois, une hyper-socialisation et une hyper-individualisation : l'émergence des savoirs y apparaît comme un « procès sans sujet » né du jeu des interactions entre des individus. Alors que l'institution sépare l'individu du milieu pour lui permettre d'accéder à l'universel, le réseau multiplie les appartenances, à

¹⁶⁶ Michel Melot, in *Lieux de Savoir*, pp. 642-644

¹⁶⁷ Ibidem, p. 650

l'intersection desquelles chaque expérience individuelle devient singulière et relative. Alors que l'institution pointe vers une collectivité abstraite, le réseau favorise l'émergence de communautés (d'intérêts, de savoir, de culture...) basées sur des expériences partagées. » Le risque est ici de perdre l'intérêt d'un savoir et de compétences partagées par un ensemble de professionnels : ne doit-il plus y avoir de bibliothèques, mais uniquement des bibliothécaires? On va ici vers le danger de voir se dissoudre justement cet « accès à l'universel », l'idéal d'un savoir qui porte du sens, dans une infinité d'interactions dont l'existence-même (les fameuses « expériences ») auraient plus d'importance que les idées qu'elles permettent d'échanger...

La conception de la bibliothèque comme réseau peut donc s'imposer, mais pas sans perdre complètement le noeud central, le point de carrefour qui lui donne son identité, gère les contenus culturels et scientifiques, et s'occupe d'en organiser l'accès. Plus qu'un lien, c'est une véritable trame que la bibliothèque tisse entre les sources d'information pour en extraire au profit des usagers la substantifique moëlle.

Yannick Guin dans son article « Cité, identité et bibliothèque »¹⁶⁸, rapproche ainsi, loin de l'« hyper-individualisation » évoquée plus haut, le réseau « universel » que l'on cherche à atteindre, de ces micro-réseaux locaux que développent les bibliothèques de quartier : « Dans quel réseau par conséquent [la bibliothèque] se situe-t-elle? Dans celui des hommes et des femmes qui tentent tant bien que mal de vivre et de mourir, avec ou sans les dieux. On aperçoit ainsi la nécessité de développer des réseaux serrés de bibliothèques dans la ville, parce qu'elles sont les lieux de la vie et des rencontres, qui entretiennent la subversion quotidienne contre les valeurs établies, les situations acquises, les lieux communs, les certitudes admises, la dictature des beaufs, la culture marchande, la censure et les intégrismes de toute nature. »

3.1.2 Les réseaux, quels réseaux?

En s'insérant dans des réseaux multiples, la bibliothèque cherche à multiplier les points d'accès à ses ressources. Reste à définir clairement et collectivement quels seront ces points d'accès, et quelles ressources ont proposé à quels publics.

¹⁶⁸ Yannick Guin, « Cité, identité et bibliothèque » in *La Bibliothèque dans la cité. Actes du colloque, Poitiers, 4-7 Décembre 1992*. Paris, 1993: BPI, Centre Georges-Pompidou

3.1.2.1 *La nécessité de portails nationaux et internationaux pour l'accès direct aux ressources*

La notion de « portail » correspond bien à cette idée de mise en réseau de ressources, de services et d'utilisateurs que permettrait la bibliothèque moderne. Le « portail web » est un moyen de réaliser cette circulation, et c'est d'ailleurs comme un service de réseau que le définit le Joint Information Systems Committee américain : « le portail est un service réseau qui rassemble une offre de contenus provenant de plusieurs sources distinctes et met en oeuvre des technologies telles que la recherche fédérée, le moissonnage d'informations, les services d'alerte, et compile les résultats dans un format unifié afin de les présenter à l'utilisateur. Cet affichage se fait habituellement via un navigateur web, bien que d'autres outils soient également possibles. Pour les utilisateurs, un portail est un point d'accès, éventuellement personnalisable, où une recherche peut être menée sur une ou plusieurs sources d'information, où les résultats affichés sont fusionnés et uniformisés. »¹⁶⁹

Très vite, la nécessité d'une approche collective de toutes les bibliothèques, pour et par tout le monde, s'incarne avec la création et la valorisation de grands portails nationaux et internationaux qui rassemblent une grande quantité de ressources en un même point d'entrée, comme Google ; en effet, si depuis l'explosion du web, les projets de numérisation se multiplient, la valorisation et la signalisation des documents demeure insuffisante...

On peut alors imaginer que les grands réservoirs d'information seraient négociés au niveau national, comme cela se fait dans certains pays européens, et mis à disposition de toutes les bibliothèques du pays. Le métier de bibliothécaire serait alors de faciliter la navigation de l'utilisateur dans ces flux d'informations, et de l'aider à trouver de façon plus précise et plus efficace ce qu'il y recherche.

Ce grand regroupement de ressources correspond à la position défendue par Alexandre Moatti dans son article sur « Internet et la connaissance : quel rôle pour les pouvoirs publics? », diffusé sur le site web de l'INA : « on assiste à une floraison de bibliothèques thématiques, promues par des communautés partageant un intérêt, et susceptibles de rayonner vers un public plus large : on peut citer le portail de l'active communauté des mathématiciens coordonné par l'université Joseph Fourier de Grenoble (www.numdam.org), l'approche par les grands noms de l'histoire de la science menée

¹⁶⁹ Citation du JISC <<http://www.jisc.ac.uk>> traduite par Cécile Touitou in « Les portails des bibliothèques publiques américaines », BBF 2006 n°3, p. 5.

par le CNRS – Centre Alexandre Koyré (www.ampere.cnrs.fr, www.buffon.cnrs.fr,...), ou, dans le domaine des lettres, la mise en ligne par l'université de Rouen des manuscrits de Flaubert et Maupassant (écrivains phares de la Normandie)... Plus que la « Très Grande Bibliothèque Numérique » associant sous l'égide de la Commission européenne les bibliothèques nationales de vingt-cinq pays européens, c'est une bibliothèque fédératrice de ces différentes initiatives françaises à laquelle il faut songer rapidement : l'internaute doit pouvoir feuilleter, avec le même outil de visualisation – sans être renvoyé vers des sites tiers où il aurait à se familiariser avec des outils de visualisation à chaque fois différents –, les collections numérisées de la BnF, celles des bibliothèques universitaires, des grandes bibliothèques municipales, en France ou dans les autres pays de la francophonie... Cette approche fédératrice, décentralisée, serait l'esquisse d'une grande bibliothèque francophone des savoirs, permettant de renforcer la présence de la langue française sur Internet, et représentative d'une exception culturelle effective et assumée. »¹⁷⁰ Au-delà du simple regroupement de ressources, les dossiers et les parcours « découverte », proposés par exemple sur Gallica, témoignent de la volonté des bibliothécaires de dépasser le fonctionnement des moteurs de recherche géants pour valoriser des fonds de ressources pensés et conçus intellectuellement.

3.1.2.2 *Les points d'accès locaux et régionaux : les niches documentaires*

En effet, si l'on rassemble tant de ressources dans un unique point d'accès, on peut se demander si l'idée de collection correspondrait toujours à une réalité. Est-ce donc la fin de la collection? au contraire, défend Géraldine Barron ; avec les outils d'évaluation de leurs collections dont les bibliothèques disposent aujourd'hui, elles peuvent mieux mesurer leurs spécificités et orienter leurs offres en fonction de leurs public : « ainsi, l'on pourrait combiner une politique documentaire pilotée par l'utilisateur en proposant de lui fournir n'importe quoi le plus rapidement possible, et une politique documentaire de niche en développant ce qui fait la spécificité de notre collection originelle et de nos usages, rétablissant enfin dans la bibliothèque hybride la combinaison entre logique d'accumulation et de patrimonialisation matérielle ou immatérielle, et logique de flux. Demeure la nécessité d'une politique de complémentarité des niches qui doit être pilotée au niveau national dans un souci de conservation partagée. »

¹⁷⁰ Alexandre Moatti. Op. Cit. 2008 <<http://ina.fr/observatoire-medias/dossiers/patrimoine-numerique/internet-et-l-acces-la-connaissance-quel-role-pour-les-pouvoirs-publics-.html>> Consulté le 12 mars 2008.

Les portails locaux ou régionaux permettent alors aux usagers d'aborder la bibliothèque comme leur étant vraiment destinée, à eux en particulier, car elle s'insère dans une organisation virtuelle entre tous les acteurs de la politique publique locale. La ville ou l'université sont des systèmes qui portent en eux et décident de leur propre politique, tout en s'élargissant par le biais du réseau : « la politique documentaire est devenue la politique de l'établissement, qui déborde la bibliothèque pour être celle d'une collectivité, universitaire, interuniversitaire, régionale et pourquoi pas, un jour -poursuivons le rêve - nationale . »¹⁷¹

3.1.2.3 Les points d'accès disséminés : la bibliothèque au coeur des réseaux sociaux

Outre les portails, les bâtiments, l'idée d'une bibliothèque « hors les murs » et « sans limites », telle que défendue par les Finlandais, renvoie à la dissémination des points de service proposées par la bibliothèque à l'utilisateur. Dans cette perspective, l'utilisateur se sert de la bibliothèque sans plus y entrer : il n'y a plus cette idée de seuil, d'espace bien identifié, que l'on ressent avec un bâtiment ou un portail web. C'est la bibliothèque « hors les murs » que l'on poursuit sur le Net : de la même façon que des équipes de bibliothécaires vont proposer des informations dans la rue avec l'information Gaz Station, ou prêter des livres à la piscine pendant les vacances d'été, par des systèmes d'API (adresses web fixes qui permettent à d'autres sites de proposer des rebonds fixes aux notices d'ouvrages, par exemple), de résolveurs de liens, ou bien en proposant des applications insérables dans d'autres sites privés, la bibliothèque virtuelle s'exporte et ne se cantonne plus aux « frontières » symboliques de son portail. La bibliothèque universitaire d'Angers, par exemple, selon la politique défendue par son directeur Olivier Tacheau¹⁷², propose une application de recherche dans son catalogue sur Facebook et permet aussi une recherche depuis Google Scholar. La bibliothèque du Congrès a également fait parler d'elle il y a peu, en mettant en ligne 3000 photos passées dans le domaine public sur Flickr, un site de partage de photos grand public très connu¹⁷³.

171 B. Calenge, rapporté par G. Barron dans *Bibliothèque(s)* n° 36 p. 16

172 Cf. cette note toute récente sur son blog : Olivier Tacheau, « La Poule aux oeufs d'or », *Le Nombri de Belle Beille* <<http://tacheau.blogspot.com/2008/03/la-poule-aux-oeufs-dor.html>> consulté le 23 mars 2008

173 Claire Guillot, « La Bibliothèque du Congrès s'associe avec le site Flickr », *Le Monde*, 5 mars 2008

En terme de proximité, on voit ici à la fois à quel point la proximité avec l'utilisateur peut s'incarner de différentes façons. En insistant sur des portails web, des bâtiments, bref sur l'identité de la bibliothèque, on travaille sur la reconnaissance de l'institution par l'utilisateur, qui sait qu'elle existe, qu'elle existe pour lui et pour la communauté à laquelle il se sent appartenir. L'utilisateur, dans ce cas, n'utilisera pas forcément les services de la bibliothèque, mais la « reconnaît » comme faisant partie de son univers de citoyen. Dans la logique de dissémination, en revanche, on casse ce qui fait de la bibliothèque un univers particulier, sacré, avec un espace déterminé, un « seuil » pour y entrer : l'utilisateur va alors utiliser cette fois les services de la bibliothèque, sans forcément la « reconnaître ». Il n'est plus « dans » la bibliothèque et n'a plus besoin d'aller à la bibliothèque, puisqu'elle vient à lui sans qu'il s'en aperçoive.

3.2 Des spécialisations à la fois thématiques et géographiques

3.2.1 Le patrimoine régional en bibliothèque publique

La spécialisation est un moyen de se différencier, dans le monde concurrentiel qu'est le web. Comment donc organiser ces « niches » et ces spécificités? Les portails des bibliothèques locaux et régionaux doivent-ils s'orienter vers des spécialisations thématiques, ou géographiques? Jacques Perriault évoque plutôt une spécialisation par thème : « Il est possible d'envisager que la mise en réseau des sites de bibliothèques publiques les amène à se spécialiser en fonction de leurs caractéristiques propres ou des goûts de leurs bibliothécaires pour l'histoire, la science, l'art, les livres de voyage, etc.. »¹⁷⁴

Les bibliothèques ainsi poursuivent sur leurs portails web l'esprit et les spécificités de leurs collections papier. Emmanuelle Chévy relève par exemple en 2006¹⁷⁵, dans les exemples des BM de Troyes et de Bordeaux, deux façons de valoriser leurs collections particulières par le biais de leur portail : l'une s'intéresse à des fonds qu'elle est la seule à conserver, comme les miniatures et les manuscrits de Clairvaux, tandis qu'à Bordeaux, on valorise les compétences locales en proposant un service de renseignement en ligne réservés aux sujets en relation avec les domaines privilégiés des collections de la bibliothèque : Bordeaux, l'Aquitaine, la viticulture, l'oenologie, les arts, la littérature

¹⁷⁴ Jacques Perriault, 2002, p. 36

¹⁷⁵ Emmanuelle Chévy, « Les sites web des bibliothèques municipales françaises », Op. Cit.

française et l'histoire¹⁷⁶. Mais ces derniers thèmes, plus généraux, pourraient être traités aussi par le service SiNDBAD de la BnF... il faudrait encore coordonner davantage les offres afin de ne pas perdre l'internaute dans une abondance de sites. La collaboration récente de la BnF et de la Bpi pour associer leurs services de renseignements à distance correspond à cette prise de conscience. Prolonger l'esprit des collections papier sur le site web semble être un bon point de départ, à condition de tenir compte aussi de ce qui est proposé ailleurs et de savoir s'arrêter quand on s'aperçoit que ce que l'on s'apprête à faire est déjà fait, en mieux, sur un autre site.

C'est ainsi que les bibliothèques ont peu à peu abandonné ou repensé leurs collections de signets, les « sitothèques », qui demandaient un énorme travail de référencement et de mise à jour constante, pour un bénéfice réduit. Le travail fait à la bibliothèque nationale pour alimenter « les signets de la BnF »¹⁷⁷ semble suffisant, dans une perspective encyclopédique, pour épargner à d'autres le soin de cette tâche. C'est pourquoi le portail rhône-alpin Lectura a très rapidement abandonné sa propre page de signets généralistes pour se spécialiser dans le référencement de sites de la région. La bibliothèque numérique de Lisieux, pour sa part, réussit à la fois à se faire connaître et à être visible sur le plan national, en valorisant des ressources locales comme la littérature normande du XIX^e siècle. Comme à Bordeaux, la spécialisation se fait alors à la fois thématique (découverte de la littérature d'une période donnée) et géographique (la Normandie).

L'acquisition des collections papier peut se penser aussi à l'échelle d'une région : en Aquitaine, le Fonds régional d'acquisition des bibliothèques (FRAB)¹⁷⁸, résulte d'un Contrat État-région qui vise à développer les fonds patrimoniaux des BM en assurant l'entrée dans les collections publiques de documents contemporains d'intérêt régional dont le coût dépasse les possibilités budgétaires des collectivités. De même, l'existence des pôles régionaux associés de la BnF¹⁷⁹ vise à une harmonisation à la fois régionale et nationale des collections et des projets. Sont notamment concernés : la rétro-conversion des catalogues, la numérisation des publications de sociétés savantes de la presse locale, les portails régionaux, les bibliothèques régionales. À travers des projets de numérisation réfléchis et intégrés dans une échelle plus large, c'est bien la continuité de

176 Voir aujourd'hui les questions fréquemment posées au service de renseignement bibliographique de Bordeaux : <http://www.bordeaux.fr> Accueil >Culture, loisirs >Bibliothèque >Services spécifiques >Renseignements bibliographiques. Consulté le 22 mars 2008

177 <<http://signets.bnf.fr>> Consulté le 17 mars 2008

178 <<http://arpel.aquitaine.fr/frab>> Consulté le 22 mars 2008

179 Après la signature d'une convention avec l'Auvergne, la Bourgogne, la Picardie et Rhône-Alpes, les régions de Franche-Comté et Haute Normandie s'apprêtent à les rejoindre et que Languedoc-Roussillon, Basse Normandie, Limousin, Bretagne, Poitou-Charente et Centre sont à l'étude.

la bibliothèque hybride qui est assurée. Se pose à présent aussi la question, par le biais d'organisations régionales, de la conservation des sites web régionaux : la BnF se concentrant sur le web généraliste francophone, quid de l'enregistrement et du référencement de cette multitude de sites web ultra-locaux, de villages, ou d'associations? Magali Haettiger souligne l'intérêt, pour parvenir à réaliser une meilleure couverture de l'archivage du web, d'y faire participer les BMVR : « l'expertise de ces établissements au niveau de la documentation régionale, les connaissances sur la région et le web local, l'expérience acquise en matière de traitement et de valorisation des fonds locaux sont indispensables non seulement dans le cadre de l'archivage du web local mais également pour la mise en place d'un dépôt légal du web national.¹⁸⁰

Les projets de regroupements des ressources et des projets de conservation montrent donc la nécessité de s'organiser en amont : la future bibliothèque numérique européenne, par exemple, a été longuement réfléchie, pour ne pas se contenter d'agglomérer a posteriori des amas de ressources inégalement référencées, comme le fait plus ou moins Google à travers son propre projet de numérisation. Jean-Noël Jeanneney souligne : « la bibliothèque numérique ne peut pas être seulement l'agglomérat des portails existants en France mais un ambitieux programme européen sur le plan quantitatif et qualitatif. (...) Ainsi, on numérisera en premier lieu ce qui a trait à l'histoire de l'Europe, ses territoires, ses identités, sa démocratie, son idée de liberté... »¹⁸¹ Ce que l'on cherche alors, ce n'est pas tant la constitution d'une bibliothèque véritablement universelle, qu'à garantir la présence sur le web d'un état d'esprit, d'une culture. La bibliothèque numérique européenne devient elle-même une sorte de très grande bibliothèque régionale : même quand on effectue de grands rassemblements et des « hyper-bibliothèques » à distance, l'objectif reste de servir une communauté. C'est par cette adresse à une communauté donnée, même aussi large que celle que représentent l'ensemble des citoyens européens, que l'on arrive à conjuguer accès à distance et sentiment de proximité.

3.2.2 Les bibliothèques universitaires entre spécialisations disciplinaires et logiques de campus

Les bibliothèques universitaires ont le même problème de choix entre des orientations disciplinaires et thématiques d'une part, et des regroupements à base géographique

¹⁸⁰ Haettiger, Magali, « Vers la conservation des sites web régionaux », BBF, 2003, n° 4, p. 77-84 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 22 mars 2008

¹⁸¹ LH n°618 p. 79

d'autre part. La coexistence des UNR (Universités Numériques de Région) et des UNT (Universités Numériques Thématiques) montre que cette question ne concerne pas la seule documentation.

La deuxième des « 10 propositions » faites par l'ADBU début 2008¹⁸² pourrait confirmer une approche plutôt disciplinaire : en constituant une collection électronique nationale, on entérinerait l'existence d'une réalité numérique qui ne serait plus adaptée au tissu actuel des bibliothèques universitaires : une bibliothèque numérique de référence en physique, histoire contemporaine ou géologie prendrait le pas sur les collections de telle bibliothèque dans telle université. Un tel dispositif permettrait également, en mutualisant les moyens et les compétences, de réduire les inégalités entre universités : chaque étudiant aurait donc ainsi accès aux mêmes ressources, du moins pour la part électronique.

Les UNT permettent ainsi, selon un modèle original mis en oeuvre par la SDTICE en 2003, de mutualiser la production et la diffusion de ressources pédagogiques numériques dans chacune des grandes thématiques disciplinaires (médecine, droit, environnement, sciences humaines, sciences fondamentales). Bernard Charpentier, président de la Conférence des doyens de faculté de médecine, explique lors du Colloque international de l'université numérique en 2006 que cela n'empêche pas les approches pluridisciplinaires : « sur le portail de l'Université médicale virtuelle francophone¹⁸³ (la première UNT mise en place), la médecine « pure » côtoie la biologie et les sciences du vivant en général ». Les mots d'ordre sont donc le décroisement et la complémentarité, avec la possibilité d'une actualisation permanente des connaissances sur ces supports et la création via les UNT de liens plus étroits entre recherche et formation. Reste que ces portails sont des ressources essentiellement pédagogiques (cours en ligne), encore trop peu mises en lien avec les SCD. Ceux-ci peuvent-ils envisager de s'associer à ce genre de projet? C'est peu probable à court terme, dans la mesure où les logiques d'autonomie et de concurrence des universités les obligent à se concentrer sur le service efficace de leurs propres chercheurs et étudiants.

En croisant les approches disciplinaires et géographiques, bibliothèques publiques et bibliothèques d'étude cherchent ainsi à se définir dans un contexte d'offre de l'information toujours plus abondante.

182 Voir le site <<http://www.adbu.fr/>>, rubrique « Actualités ». Consulté le 23 mars 2008

183 <<http://www.umvf.prd.fr/>> Consulté le 22 mars 2008.

Conclusion

Le développement de l'internet et des accès distants aux ressources d'information peut sembler à la fois comme une aubaine et comme une menace pour les bibliothèques. Aubaine, parce qu'elles peuvent, en s'appropriant cet outil, proposer des services plus attractifs à leurs usagers ; menace, car ce rapport accéléré et immédiat à l'information à distance, face à l'accès contraint dans le temps et l'espace qu'offre la bibliothèque, la met en position de concurrence permanente, non seulement avec des prestataires privés, mais aussi avec les autres bibliothèques.

Jusqu'à présent, la réaction des bibliothèques au développement du web a été, dans une perspective pragmatique, de s'adapter en proposant aussi bien des accès internet dans leurs bâtiments qu'en se lançant à la conquête de la Toile par la construction de leurs propres sites web et portails. S'est peu à peu formée, au gré des besoins des usagers et des initiatives de bibliothécaires plus ou moins enthousiastes, une bibliothèque « hybride » qui cumule des offres de services sur place et à distance. Mais face à la dématérialisation des contenus qui s'accélère aujourd'hui, on peut imaginer que les services sur place s'amenuiseront, ou plutôt se transformeront. Le risque est alors que la bibliothèque physique se désolidarise de la bibliothèque centre de ressources, et apparaisse comme une entité à part, différente, qui propose des services particuliers, comme la mise à disposition d'espaces et de matériels pour l'étude, l'échange culturel, ou des animations ; tandis que pour la recherche d'informations *stricto sensu*, le bâtiment de la bibliothèque et ses collections papier ne seraient utilisés qu'en dernier recours.

Les bibliothèques doivent donc réfléchir au service de proximité qu'elles ont pour mission de rendre : en changeant de forme, doivent-elles aussi changer d'objectifs? Sur le web, la distance ne s'oppose pas à la proximité : les services à distance peuvent être conçus de façon à valoriser la relation entre l'utilisateur et un bibliothécaire-médiateur toujours prêt à lui répondre. Quant au glissement du rôle de l'espace physique de la bibliothèque, d'un lieu d'information à un lieu de sociabilité plus affirmé, il ne doit pas pour autant faire abandonner toute idée de continuité et de permanence de services similaires entre la bibliothèque « en dur » et la bibliothèque « en ligne ». La proximité du service proposé au public se construit dans la trame tissée de l'une à l'autre, et

inversement ; ce qui fait que la bibliothèque institutionnelle reste un « lieu » symbolique où l'on trouve à la fois des informations pratiques validées, et un contexte culturel avec lequel elles dialoguent. Le maintien de la bibliothèque comme service public de proximité se retrouverait ainsi dans cette continuité entre les services informatifs et culturels. La résistance des territoires physiques nous prouve qu'ils peuvent efficacement fonctionner en complémentarité avec le web : une bibliothèque s'adresse finalement toujours à une communauté, plus ou moins large, de la communauté d'un village à la communauté internationale, en passant par différentes définitions géographico-thématiques qui leur donnent du sens.

Et, finalement, les formes de proximités sur place et à distance restent comparables. En effet, on peut concevoir d'un côté, une proximité qui se fonde sur l'identité d'une institution bien identifiée et reconnaissable, par son bâtiment ou son portail web ; de l'autre, une bibliothèque diluée dans une multiplicité de services disséminés qui vont à la rencontre de l'utilisateur là où il se trouve. Cette deuxième forme de services de proximité peut connaître un développement sans précédent grâce au web dit « 2.0 », qui favorise le partage et la co-construction des savoirs par les usagers ; mais cela ne doit pas faire abandonner la première. Reste à trouver un équilibre entre la nécessaire mise en valeur d'institutions autonomes et bien identifiées, et la construction indispensable de réseaux pour enrichir le travail des établissements et éviter une concurrence stérile entre les services publics.

Bibliographie

MONOGRAPHIES, RAPPORTS

ARNAUD, Michel, PERRIAULT, Jacques. *Les Espaces publics d'accès à Internet : réalités et devenir d'une nouvelle géographie des territoires et des réseaux.* Paris: Presses universitaires de France, 2002.

ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES FRANÇAIS. *Bibliothèques et territoires 50e Congrès, 11-14 Juin 2004, Toulouse* [Organisé Par] l'Association des bibliothécaires français. Paris, Association des bibliothécaires français, 2004.

AUGUSTIN, Jean-Pierre, LEFEBVRE, Alain (dir.) *Perspectives territoriales pour la culture.* Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine. Pessac, 2004.

BARLUET, Sophie. *Rapport Livre 2010 « Pour que vive la politique du livre ».* Rapport au ministre de la Culture sur l'avenir de la politique du livre et de la lecture, juin 2007. Ministère de la Culture et de la Communication, 2007. [en ligne] <http://www.centrenationaldulivre.fr/IMG/pdf/Rapport_livre_2010.pdf> Consulté le 7 février 2007.

BERTRAND, Anne-Marie. *Bibliothèques territoriales. Identité et environnement.* Paris: Éditions du CNFPT, 1996.

BERTRAND, Gilles. Comité national d'évaluation. *Nouveaux espaces pour l'Université, 2000-2004 : rapport au Président de la République : Europe, territoires, offre de formation, recherche, évaluation, qualité.* Paris, 2005: Documentation française.

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE D'INFORMATION. *Les 25 Ans de la BPI : Encyclopédisme, actualité, libre accès. Actes du Colloque International.* Paris: Bibliothèque publique d'information, 2003.

BIGOT, Régis, CROUTTE, Patricia. *La diffusion des technologies de l'information dans la société française.* Centre de Recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC), Paris, 2007. [en ligne] <http://www.art-telecom.fr/uploads/tx_gspublication/etude-credoc-2007.pdf> consulté le 10 mars 2008.

BONNEMAISON, Joël. *La Géographie culturelle : cours de l'université Paris IV-Sorbonne 1994-1997.* Paris, 2000 ; éditions du C.T.H.S.

BOISOT, Max H. *Information Space. A Framework for learning in organizations, institutions and culture.* New York, Routledge, 1995.

BROPHY, Peter. *The Library in the Twenty-First Century : New Services for the Information Age.* 2000. London: Library Association Pub.

BRULEY, Caroline. *Le site web du SCD comme outil de distribution de la documentation électronique de l'université.* Mémoire dcb. Enssib, 2003. [en ligne] <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/>> Consulté le 11 mars 2008.

CASSETTE, Bruno. *Le Développement numérique des territoires.* La Documentation française, Paris, 2002.

CAYEUX, Agnès (de) et GUIBERT, Cécile. *Second Life, un monde possible.* Paris : Les petits matins, 2007.

COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN. *L'Infosphère : stratégies des médias et rôle de l'État / Commissariat général du plan ; rapport du groupe "Convergence technologique et stratégies industrielles" présidé par Eric Baptiste ; rapporteurs généraux Marie Bonnet, Philippe Chantepie et Laurent Sorbier.* La Documentation française. 2000, Paris.

CONSORTIUM OF RESEARCH LIBRARIES. RESEARCH INFORMATION NETWORK. *Researchers' Use of Academic Libraries and their Services.* - A report commissioned by the Research Information Network and the Consortium of Research Libraries. 2007. [en ligne] <<http://www.rin.ac.uk/files/libraries-report-2007.pdf>>. Consulté le 27 février 2008.

CROZET, Yves and MUSSO, Pierre. *Réseaux, services et territoires, Horizon 2020.* La Tour d'Aigues; Paris: Aube; Datar, 2003.

DÉLÉGATION À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET À L'ACTION RÉGIONALE (DATAR). *Développement universitaire et développement territorial : l'impact du plan U2000 (1990-1995).* La Documentation française, Paris 1998.

DÉLÉGATION INTERMINISTÉRIELLE À L'AMÉNAGEMENT ET À LA COMPÉTITIVITÉ DES TERRITOIRES. *L'Aménagement numérique du territoire/* DIACT, 2007 ; Réd. Gilles Coester, Alain Ducass.

DREYFUS, Hubert L. *On the Internet. Thinking in Action.* New York, Routledge, 2001.

DUBEY, Gérard. *Le Lien social à l'ère du virtuel.* Paris, PUF, 2001.

DUPUY, Gabriel. *Internet, géographie d'un réseau.* Paris, Ellipses, 2002.

FENNER, Audrey. *Integrating Print and Digital Resources in Library Collections.* Binghamton, NY: Haworth Information Press, 2006.

GROSSETTI, Michel, LOSEGO, Philippe [dir.] *La territorialisation de l'enseignement supérieur et de la recherche France, Espagne et Portugal.* Paris, Budapest, Torino. L'Harmattan, 2003.

HANSON, Ardis, LEVIN Bruce L. *Building a Virtual Library*. Hershey, 2003, PA: Information Science Pub.

JACOB, Christian [dir.]. *Lieux de savoir. Espaces et communautés*. Paris, 2007: Albin Michel.

KEEN, Andrew. *The Cult of the Amateur : How Today's Internet is Killing our Culture*. 1st edn. 2007, New York: Doubleday/Currency.

KUPIEC, Anne, DUVAL Brigitte. *La Bibliothèque dans la Cité. Actes Du Colloque, Poitiers, 4-7 Décembre 1992*. Paris, 1993: BPI, Centre Georges-Pompidou.

KUSEK, David, LEONARD, Gerd. *The Future of Music*, Berklee Press, 2005.

LARDELLIER, Pascal. *Le Pouce et la souris : enquête sur la culture numérique des ados*. Paris : Fayard, 2006.

LARDELLIER, Pascal, MELOT Michel [dir.] *Demain, le livre*. Paris, 2007: Harmattan.

MARESCA, Bruno. *Les Bibliothèques municipales en France après le tournant Internet. Attractivité, fréquentation et devenir*. Bibliothèque publique d'information, 2007.

MARTIN, Alban. *L'Âge de peer : quand le choix du gratuit rapporte gros*. Paris, 2006.

MATHIEN, Michel, et ARNAUD, Michel, du Centre d'études et de recherches interdisciplinaires sur les médias en Europe. *La "Société de l'information" entre mythes et réalités*. Bruxelles, 2005 : Agence universitaire de la francophonie : Bruylant : Commission nationale française pour l'UNESCO.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE. *Actes du Colloque International "L'Université à l'heure du numérique" (CIUEN)*, mars 2007. [en ligne] <<http://www.educnet.education.fr/chrgt/Actes-CIUEN-06.pdf>> Consulté le 5 mars 2008.

MITCHELL, William J. *City of Bits. Space, Place, and the Infobahn*. Cambridge, MA : MIT Press, 1995.

MOLZ, Redmond K. and DAIN, Phyllis. *Civic space/cyberspace : The American Public Library in the Information Age*. Cambridge, 1999, Mass.: MIT Press,c.

NEGROPONTE, Nicholas. *L'Homme numérique*. Paris : Robert Laffont. 1995.

NEMERY, Jean-Claude. *Quelle Administration territoriale pour le XXIe siècle en France dans l'Union Européenne?* Centre de recherche sur la décentralisation territoriale. Paris, 2001: Harmattan.

ORIGGI, Gloria, ARIKHA, Noga [dir.]. *Text-e : le texte à l'heure de l'Internet. [colloque virtuel, 15 octobre 2001- mars 2002]*, Bibliothèque publique d'information, Paris, 2003.

PERRIAULT, Jacques. *L'Accès au savoir en ligne.* Paris, 2002: O. Jacob.

POPE, Kitty, GALIK, Barbara, BELL, Lori. *Alliance Second Life Library End of the Year Report 2007.* Alliance Library System, 2007. [en ligne]
<<http://www.alliancelibraries.info/slendofyearreport2007.pdf>> Consulté le 12 mars 2008.

RHEINGOLD, Howard. *Smart Mobs : The Next Social Revolution.* Cambridge, 2002, MA: Perseus Pub.

RHEINGOLD, Howard. *Les Communautés virtuelles. Autoroutes de l'information : pour le meilleur ou pour le pire?* 1995 Éditions Addison-Wesley France, SA

RIFKIN, Jeremy. *L'Âge de l'Accès.* Paris, 2000: Éd. la Découverte.

RIGAUT, Philippe. *Au-delà du virtuel : exploration sociologique de la cyberculture.* Paris, 2001, France: Harmattan.

ROUET, François. *La Grande mutation des bibliothèques municipales - Modernisation et nouveaux modèles* [Étude réalisée à la demande du Ministère de la Culture et de la Communication, Département des Études et de la Prospective] [par] Argos [et] Plein Sens. 1998, Paris.

SHUMAN, Bruce A. *Beyond the Library of the Future : More Alternative Futures for the Public Library.* Englewood, 1997, Colo.: Libraries Unlimited.

GROUD, Hervé. *Mutations du service public et territoires.* Université de Reims Champagne-Ardenne. Centre de recherche sur la décentralisation territoriale. Paris, 1999: L'Harmattan.

UNIVERSITÉ DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LILLE. UFR DE GÉOGRAPHIE. *Territoires en mouvement.* Lille, 2006

VELTZ, Pierre. *Des Lieux et des liens : politiques du territoire à l'heure de la mondialisation.* La Tour d'Aigues France, 2002: Aube.

VODOZ, Luc. *NTIC et territoires : Enjeux territoriaux des nouvelles technologies de l'information et de la communication.* Lausanne, 2001: Presses polytechniques et universitaires romandes.

WENGER, Etienne, MCDERMOTT, Richard A., SNYDER, William.. *Cultivating Communities of Practice : A Guide to Managing Knowledge.* Boston, 2002. Mass.: Harvard Business School Press.

WOLTON, Dominique. *Il faut sauver la communication.* Paris, 2005: Flammarion.

WOLTON, Dominique. *Internet, et après? : Une Théorie critique des nouveaux médias.* Paris, 1999: Flammarion.

ARTICLES ET SUPPORTS D'INTERVENTION

- ALIX, Yves.** Mises en perspective. In *Pratiques innovantes d'internet en médiathèque*. Actes de la Journée d'étude du 20 septembre 2007, Champs-Libres, Rennes. Agence de Coopération des Bibliothèques de Bretagne et centres de documentation [COBB]. [enregistrement audio de l'intervention en ligne] <<http://cobb.typepad.fr/internet/>> Consulté le 6 mars 2008.
- ALIX, Yves, WAHNICH, Stéphane.** Une familiarité distante : Enquête sur le public des bibliothèques municipales parisiennes. *BBF*, 2004, n° 2, pp. 62-73 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 25 mars 2008
- ARSENAULT, Clément, PARÉ, François-Xavier.** Les portails de bibliothèque : nouvelles fonctionnalités, nouveaux défis. *Argus*, vol. 34, n°2, automne 2005, p. 11-19.
- BARBE-DURAND, Brigitte.** Assises du livre et de la lecture publique. *Bibliothèque(s)*, n°32, mai 2007, p. 64.
- BARRON, Géraldine.** De HyLife à Second Life : la BU, une bibliothèque hybride au présent, *Bibliothèque(s)*, n°36, décembre 2007, pp. 14-16.
- BAZIN, Patrick.** Internet, c'est la continuité du livre. Interview par Daniel Garcia, *Livres-Hebdo* n°649, Vendredi 9 juin 2006, p.71-72.
- BAZIN, Patrick.** Lyon joue la carte internationale. *Bibliothèque(s)*. n°20. mai 2005.
- BAZIN, Patrick.** Plus proche des lointains. *Bulletin des Bibliothèques de France*. 2004, 49-2.
- BAZIN, Patrick, FINGERHUT, Michel.** Google : points de vue. *Livres-Hebdo* n°590, p. 80. Vendredi 25 février 2005.
- BERTRAND, Anne-Marie.** Légitimités, concurrences, arbitrages (et retour). *BBF*, 2002, n° 1, p. 30-35 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 13 mars 2008.
- BRULEY, Caroline.** Les BU françaises et leurs sites web. *BiblioAcid*, vol. 2, no 1, février 2005, pp. 1-8.
- BUTLER, Lorrie Ann, KANTOR-HORNING, Susan.** Online Library Card Registration Enables Free Passage to Digital Gems. *Computers in Libraries*. Vol. 27 no. 5 – Mai 2007. [en ligne] <http://www.infotoday.com/cilmag/may07/Butler_Kantor-Horning.shtml> Consulté le 25 mars 2008.
- CARLSON, Scott.** The Deserted Library. *Chronicle for Higher Education*. 16 novembre 2001 [en ligne] <<http://chronicle.com/free/v48/i12/12a03501.htm>> Consulté le 12 mars 2008.

- CHAIMBAULT, Thomas.** Les univers virtuels : des bibliothécaires sur Second Life? Support d'intervention à l'enssib (Villeurbanne) du 6 février 2008. [en ligne] <<http://www.slideo.com/article.php?id=582>>. Consulté le 6 février 2008.
- CHÉVRY, Emmanuelle.** Les Sites web des bibliothèques municipales françaises : vers de nouveaux territoires?. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2006, 51-3.
- CHOURROT, Oliver.** Territoire du métier : anciennes et nouvelles frontières. Du métier de bibliothécaire à l'organisation apprenante. In *Bibliothèques et territoires. Actes du congrès de l'ABF – Toulouse 11-14 juin 2004*. [en ligne] <<http://www.abf.asso.fr/IMG/pdf/CHOURROT.pdf>> Consulté le 25 mars 2008.
- CORBINEAU, Bernard.** Intelligence territoriale et société en réseau : les médiathèques de proximité, portails de la connaissance. Journée d'étude du 13 au 17 juin 2005, organisée par la Société Française de Bibliométrie Appliquée. <http://www.corbineau.net/IMG/mediatheque_IT_SR.pdf> consulté le 20 décembre 2007
- DAVAUD, Simon.** Bibliothèques et territoires. *BBF*, 2006, n° 2 p 81. [en ligne] Consulté le 1er février 2008.
- DI PIETRO, Christelle, CALENGE, Bertrand.** Le Guichet du Savoir : répondre aux demandes de contenus. *BBF*, 2005, n° 4, p. 38-42 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 13 mars 2008
- ÉBOLI, Gilles.** Les trois âges de la bibliothèque hybride : florilège nordique. *Bibliothèque(s)*, n°36, décembre 2007, p. 10
- ERTZSCHEID, Olivier.** La lecture numérique n'est plus une activité pénible aujourd'hui. In *Médias 2028, le blog des vingt ans du mastère ESCP-EAP*. 2008. [en ligne] <<http://medias2028.cupoftea.fr/?p=62>> Consulté le 25 mars 2008
- EUDES, Yves.** Un livre où je veux quand je veux. *Le Monde*, 22 février 2008
- EVANS, Christophe.** Distances et proximité en section Jeunesse. *Bulletin des Bibliothèques de France*. 2004, 2 pp 82. [en ligne] consulté le 1er février 2008.
- FAUCHIÉ, Michel.** Bibliothèques et société de l'information. *Site de l'Association pour le développement des documents numériques en bibliothèque*, rubrique « Dossiers et documents » Mise en ligne le 19 juillet 2004 [en ligne] <<http://www.addnb.fr>> Consulté le 27 février 2008.
- FAUCHIÉ, Michel.** Le bibliothécaire hybride, *Bibliothèque(s)*, n°36, décembre 2007, p. 32.
- GARCIA, Daniel.** La révolution du papier électronique est pour demain matin, *Livres-Hebdo* n°629, p.8-11, vendredi 20 janvier 2006.
- GAUDET, Françoise ; LIÉBER, Claudine.** L'Amérique à votre porte : nouveaux usages, nouveaux services, nouveaux concepts de bâtiments... un avant-goût de notre

avenir ? *BBF*, 2002, n° 6, p. 70-77 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 11 mars 2008

GHARSHALLAH, Mehdi. Internet et territoire : un paradoxe apparent?. *Archimag*. 2005, 181.

GUEDON, Jean-Claude La bibliothèque virtuelle : une antinomie ? conférence prononcée à la National Library of Medicine, 1998, Washington. [en ligne] <<http://linux.univ-lyon2.fr/nlm-fr.html>> Consulté le 15 mars 2008.

GUIN, Yannick. Cité, identité et bibliothèque. In *La Bibliothèque dans la cité. Actes du colloque, Poitiers, 4-7 décembre 1992*. Paris, 1993 : Bibliothèque publique d'information.

GUICHARD, Éric. Géographie de l'Internet, in *Lieux de savoir. Espaces et communautés*. Paris : 2007. Albin Michel. pp. 989-1009

GUILLAUD, Hubert. Révéler l'hyperlocal. *InternetActu*, le 5/12/2007. [en ligne] <<http://www.internetactu.net/2007/12/05/reveler-lhyperlocal/>> Consulté le 6 mars 2008.

HERRING, Mark Y. 10 Reasons Why the Internet Is No Substitute for a Library. *American Libraries*, April 2001, p. 76–78.[en ligne] <<http://www.ala.org/ala/online/resources/selectedarticles/10reasonswhy.cfm>> Consulté le 6 février 2008.

HAETTIGER, Magali. Vers la conservation des sites web régionaux. *BBF*, 2003, n° 4, pp. 77-84 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 11 mars 2008

HEURTEMATTE, Véronique. Dossier « L'imprimerie saisie par le numérique », *Livres-Hebdo* n°713, p. 74-78, vendredi 7 décembre 2007

HEURTEMATTE, Véronique. Bibliosés@me, ouvre-toi! *Livres-Hebdo* n°630, p. 86, vendredi 27 janvier 2006.

INTERNATIONAL FEDERATION OF LIBRARY ASSOCIATIONS AND INSTITUTIONS. 1er mai 2002. *Le Manifeste IFLA pour Internet*. La Haye, 2002.[en ligne] <<http://www.ifla.org/III/misc/im-f.htm>> Consulté le 10 mars 2008.

JACQUET-TRIBOULET, Amandine ; BONNET, Vincent. « Les bibliothèques publiques aux Pays-Bas », *BBF*, 2008, n° 1, p. 57-63 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 11 mars 2008

JEANNENEY, Jean-Noël. Quand Google défie l'Europe. *Le Monde*, 24 janvier 2005.

JOUGUELET, Suzanne. Comment organiser les bibliothèques bipolaires? L'exemple de quelques bibliothèques de recherche européennes. *Compte-rendu de la journée d'étude « Bibliothèque hybride, bibliothèque à la carte : quel impact sur l'organisation et le fonctionnement? » du 26 novembre 2007, Paris*. [support d'intervention en ligne] <http://www.abf.asso.fr/article.php3?id_article=898> Consulté le 18 mars 2008

KESSLER, Jack. Les Bibliothèques françaises en ligne : une vue de l'extérieur. *Bulletin des Bibliothèques de France*. 2002. 5 pp 10-31.

KHORONEN, Anne. De la bibliothèque hybride à la bibliothèque sans limites - La bibliothèque municipale de Helsinki dans la société ubiquiste. *In: Actes du Congrès du centenaire de l'ABF : "Demain, la Bibliothèque"* - Paris 9-12 juin 2006. ABF, 2006. [en ligne] <<http://abf.asso.fr>> Consulté le 1er février 2008.

KLEE, Louis. La documentation électronique et Internet sont une divine surprise. interview par Laurence Santantonios. *Livres-Hebdo*, n°689, 11 mai 2007. pp. 74-76 .

LAHARY, Dominique. La lecture publique à la recherche de nouveaux territoires : regards sur le dernier demi-siècle. *In: Lecture publique et territoires, trente ans de mutations en BDP*, colloque de Montbrison, 24 et 25 octobre 2003. Presses de l'enssib.

LAHARY, Dominique. La bibliothèque hybride? Oui, mais..., *Bibliothèque(s)*, n°36, décembre 2007, p. 34.

LAHARY, Dominique. Les sites des bibliothèques départementales : entre deux cibles, vers le portail?. *BBF* 2006, n°3, p. 25 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 11 mars 2008.

LANOË, Stéphane. Si loin, si proche ou comment concilier accès à distance et personnalisation du service. *BBF*, 2003, n° 4, p. 49-53 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 11 mars 2008.

LE MOAL, Jean-Claude. La documentation numérique : concurrences et rivalités », *BBF*, 2002, n° 1, p. 68-72 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 13 mars 2008.

LINDEN, Julie. The Library's Web Site Is the Library. *College and Research Libraries News*, 61, n°2. 2000. [en ligne] <<http://www.ala.org/acrl/website.html>> Consulté le 12 mars 2008.

MELOT, Michel. La bibliothèque multimédia contemporaine, in *Lieux de Savoir. Espaces et communautés*, Paris : 2007, Albin Michel. pp. 637-653.

MERCIER, Silvère. Les « usagers numériques » ont aussi droit à une carte de bibliothèque! *Bibliobsession 2.0* [blog], note du 17 mars 2008. [en ligne] <<http://www.bibliobsession.net/2008/03/17/les-usagers-numeriques-ont-aussi-droit-a-une-carte-de-bibliotheque/>> consulté le 20 mars 2008.

MOATTI, Alexandre. Internet et l'accès à la connaissance : quel rôle pour les pouvoirs publics? *Institut National de l'Audiovisuel, Observatoire des Médias* [site web]. Mis en ligne le 14 février 2008 <<http://ina.fr/observatoire-medias/dossiers/patrimoine-numerique/internet-et-l-acces-la-connaissance-quel-role-pour-les-pouvoirs-publics-.html>> Consulté le 12 mars 2008.

MORIN, Nicolas. Contenus et services des sites web des bibliothèques. *BBF*, 2003, n°4, p. 9-13. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 1er février 2008.

MORIN, Christine, TILBIAN, Carole. Le Guichet du Savoir, un service de la bibliothèque municipale de Lyon. Interview de Christelle Di Pietro et Brigitte Pellat.

POISSENOT, Claude. Penser la fréquentation des bibliothèques à l'heure d'Internet. *ArchiveSic*. 25/05/2006. [en ligne] <<http://archivesic.ccsd.cnrs.fr>> Consulté le 19 décembre 2007.

POMERANTZ, Jeffrey. MARCHIONINI, Gary. The Digital Library as Place. *Journal of Documentation*. 2007, 63(4) pp 505-533.

POSTEL-VINAY, Olivier. Les étudiants lisent-ils encore? *L'Histoire*, n°312, septembre 2006, pp. 71-82.

RACINE, Bruno. Gallica 2 aura une vocation large. Propos recueillis par Frédérique Roussel. *Libération*, samedi 2 février 2008.

RHEINGOLD, Howard. Natifs numériques ou de raisons d'être optimistes – The Tools of Cultural Production in the Hands of Teens – Reasons for Optimism. *Médiamorphoses*, n°21, 3/2007, pp. 28-30.

RUSBRIDGE, Chris. Towards the hybrid library. *D-Lib Magazine*, Vol. 4 No. 7, 1998. pp. 40-45, [en ligne] <<http://www.dlib.org/dlib/july98/rusbridge/07rusbridge.html>> Consulté le 15 mars 2008.

SAEZ, Jean-Pierre. Conférence introductive : bibliothèques et territoires. in *Actes du Congrès de l'ABF, 11-14 juin 2004, Toulouse*. [en ligne] <<http://abf.asso.fr/IMG/pdf/SAEZ.pdf>> Consulté le 8 mars 2008.

SANTANTONIOS, Laurence. Bibliothèque numérique : comment faut-il l'organiser? *Livres-Hebdo* n°627, vendredi 6 janvier 2006, pp. 82-83.

SANTANTONIOS, Laurence. Google : qui a peur du grand numérisateur? *Livres-Hebdo* n°588, 11 février 2005, pp. 6-9.

SPIELVOGEL, Cindy. Libraries Lead the Way to Movie Downloads. *Video Business + Library Journal*, 14 mai 2007. [en ligne] <<http://www.videobusiness.com/article/CA6444882.html>> consulté le 13 mars 2008.

STEVENS, Norman D., La Bibliothèque tout électronique. *BBF*, 2006, n° 4, p. 42-48 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 11 mars 2008 .

TACHEAU, Olivier. La Poule aux oeufs d'or. *Le Nombriil de Belle Beille* [blog] note du 21 mars 2008. [en ligne] <<http://tacheau.blogspot.com/2008/03/la-poule-aux-oeufs-dor.html>> Consulté le 25 mars 2008.

TAYLOR, Paul. Attention, le livre électronique décolle! *Courrier international*, n°906 du 13 au 19 mars 2008, pp. 52-53.

TENNANT, Roy. Of Real and Digital Libraries, *Library Journal*, vol. 132 n°9. 15 mai 2007. [en ligne] <<http://www.libraryjournal.com/article/CA6440594.html>> Consulté le 7 mars 2008.

TOUITOU, Cécile. Les portails des bibliothèques publiques américaines. *BBF*, 2006, n°3, p.5-15. [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 1er février 2008.

VAN CUYCK, Alain. Les pratiques de lecture face au numérique : un fait social total. In *ArchiveSic - Archive ouverte en science de l'information et de la communication*, 2003. X° Colloque bilatéral franco-roumain, CIFSIC Université de Bucarest, 28 juin – 3 juillet 2003.

WAHNICH, Stéphane. Moins de monumental, plus de proximité. Interview par Laurence Santantonios, in *Livres-Hebdo* n° 604, p.96-98. Vendredi 3 juin 2005.

DOSSIERS DE PÉRIODIQUES

ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE. Dossier « Bibliothèques hybrides ». *Bibliothèque(s)*, n°36, décembre 2007, pp. 10-47.

CENTRE NATIONAL DES ÉTUDES DES TÉLÉCOMMUNICATIONS. Dossier : « Nouvelles réflexions sur l'internet ». *Réseaux*, n°124 – 2004/2. Issy-les-Moulineaux

COURRIER INTERNATIONAL. « La Révolution 2.0 : comment le Net va (encore) changer la vie. » *Courrier international. Hors-Série.* Octobre-novembre-décembre 2007. Paris, 2007

DIRECTION DES BIBLIOTHÈQUES DE FRANCE. Dossier « Les Bibliothèques sur le web ». *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2006, Paris, t. 51, n° 3.

DIRECTION DES BIBLIOTHÈQUES DE FRANCE. Dossier « Bibliothèques et proximité ». *Bulletin des Bibliothèques de France.* 2004 Paris, t. 49, n° 2.

DIRECTION DES BIBLIOTHÈQUES DE FRANCE. Dossier « Services à Distance ». *Bulletin des Bibliothèques de France* Paris, t. 48, n° 4 2003

DIRECTION DES BIBLIOTHÈQUES DE FRANCE. Dossier : « Les étudiants en bibliothèque ». *BBF*, 2006 n° 2

INSTITUT NATIONAL DE L'AUDIOVISUEL. Dossier : « 2.0? Cultures numériques, cultures expressives ». *Médiamorphoses* n°21, septembre 2007

SITES WEB

Grandes bibliothèques numériques

BIBLIOTHÈQUES ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC. *Bibliothèques et archives nationales Québec (BanQ).* Québec, 2008.[en ligne] <<http://www.banq.qc.ca>> Consulté le 25 mars 2008.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE. *Gallica*. Paris, 2008. [en ligne] <<http://gallica.bnf.fr>> Consulté le 25 mars 2008.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE. *Gallica 2*. Paris, 2008. [en ligne] <<http://gallica2.bnf.fr>> Consulté le 25 mars 2008.

EDLNET. *Europeana*. Thematic Network Partner Group. [en ligne] <<http://www.europeana.eu>> Consulté le 25 mars 2008.

GOOGLE. *Google Books Search*. 2008. [en ligne] <<http://books.google.com>> Consulté le 25 mars 2008.

LIBRARY OF CONGRESS. *World Digital Library*. Washington DC, 2008. [en ligne] <<http://www.worlddigitallibrary.org>> Mis à jour le 23/10/2007. Consulté le 25 mars 2008.

PROJECT GUTENBERG LITERARY ARCHIVE FOUNDATION. *Project Gutenberg*. 2008. [en ligne] <<http://www.gutenberg.org>> Consulté le 25 mars 2008.

UNIVERSITY OF MICHIGAN SCHOOL OF INFORMATION & DREXEL UNIVERSITY'S COLLEGE OF INFORMATION, SCIENCE AND TECHNOLOGY. *The Internet Public Library (IPL)*. United States, 1995-2008. [en ligne] <<http://www.ipl.org>>. Consulté le 25 mars 2008.

Bibliothèques numériques spécialisées

BIBLIOTHÈQUE ANDRÉ MALRAUX. *La bibliothèque électronique de Lisieux*. Olivier Bogros pour la médiathèque André Malraux. Lisieux, 1996-2008. [en ligne] <<http://www.bmlisieux.com/>>. Mis à jour le 02/03/2008. Consulté le 25 mars 2008.

BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE MÉDECINE. *Bibliothèque interuniversitaire de médecine et d'ontologie (BIUM)*. Paris, 2008. [en ligne] <<http://www.bium.univ-paris5.fr/>> Consulté le 25 mars 2008.

ICDL FOUNDATION. *International Children Digital Library (ICDL)*. Manchester (USA), 2008. [en ligne] <<http://www.icdlbooks.org>>. Consulté le 25 mars 2008.

INDIANA UNIVERSITY. *The Indiana University Digital Music Library*. Indiana, 2005. [en ligne] <<http://variations2.indiana.edu/>> Consulté le 25 mars 2008.

Portails web de bibliothèques physiques

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE. *Bibliothèque nationale de France (BnF)*. Paris, 2008. [en ligne] <<http://www.bnf.fr>>. Consulté le 26 mars 2008.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE LYON. *Bibliothèque municipale de Lyon*. Lyon, 2008. [en ligne] <<http://www.bm-lyon.fr>>. Consulté le 26 mars 2008.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE TOULOUSE. *Bibliothèque de Toulouse.* Toulouse, 2008. [en ligne] <<http://www.bibliothequedetoulouse.fr/>>. Consulté le 26 mars 2008.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE TOULOUSE. *Bibliothèque de Toulouse sur Myspace.* Toulouse, 2008. [en ligne] <<http://www.myspace.com/bibliothequedetoulouse>>. Consulté le 26 mars 2008.

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE MANAGEMENT ET DE COMMERCE DE LILLE – MÉDIATHÈQUE. *Médiathèque ESC Lille.* Lille, 2008. [en ligne] <<http://mediatheque.esc-lille.fr/>>. Consulté le 26 mars 2008.

QUEENS BOROUGH PUBLIC LIBRARY. *Queens Library : Enrich Your Life.* New York, 2008. [en ligne] <<http://www.queenslibrary.org>>. Consulté le 26 mars 2008.

UNIVERSITÉS DE STRASBOURG. SERVICE INTERÉTABLISSEMENT DE COOPÉRATION DOCUMENTAIRE. *Service Interétablissements de Coopération Documentaire – Strasbourg.* Strasbourg, 2008. <<http://www-sicd.u-strasbg.fr/>>. Consulté le 26 mars 2008.

UNIVERSITÉ D'ANGERS. SERVICE COMMUN DE DOCUMENTATION. *BU – Université d'Angers.* Angers, 2008. [en ligne] <<http://bu.univ-angers.fr/>>. Consulté le 26 mars 2008.

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY. *The New York Public Library.* New York, 2008. [en ligne] <<http://www.nypl.org/>> Consulté le 26 mars 2008.

Catalogues collectifs

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE. *Catalogue collectif de France (CCFR).* hébergé par la BnF, département de la coopération. Paris, 2008. [en ligne] <<http://ccfr.bnf.fr>>. Mis à jour le 25/02/2008. Consulté le 26 mars 2008.

AGENCE RHÔNE-ALPES POUR LE LIVRE ET LA DOCUMENTATION (ARALD). *Lectura, le portail des bibliothèques des villes-centres de Rhône-Alpes.* Lyon, 2008. [en ligne] <<http://www.lectura.fr>>. Mis à jour le 25/03/2008.

CONFERENCE OF EUROPEAN NATIONAL LIBRARIANS. « THE EUROPEAN LIBRARY » OFFICE. *The European Library (TEL).* La Haye (Pays-Bas), 2005-2008. [en ligne] <<http://www.theeuropeanlibrary.org/>>. Consulté le 26 mars 2008.

AGENCE BIBLIOGRAPHIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (ABES). *Système universitaire de documentation (SUDOC).* Montpellier, 2008. [en ligne] <<http://www.sudoc.abes.fr/>>. Consulté le 26 mars 2008.

ONLINE COMPUTER LIBRARY CENTER (OCLC). *WorldCat.* 2001-2008. [en ligne] <<http://www.worldcat.org>>. Consulté le 26 mars 2008.

Services à distance

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE LYON. *Le Guichet du Savoir.* Lyon, 2008. [en ligne] <<http://www.guichetdusavoir.org/GdS/>> Consulté le 25 mars 2008.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE LYON. *Points d'Actu! des repères pour comprendre l'actualité.* Lyon, 2008. [en ligne] <<http://www.pointsdactu.org/>>. Consulté le 25 mars 2008.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE. *Poser une question à un bibliothécaire (SINDBAD).* Paris, 2008. [en ligne] <http://www.bnf.fr/PAGES/accedocu/reponses_distance.htm>. Consulté le 25 mars 2008.

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE D'INFORMATION. *BiblioSés@me.* Paris, 2008. [en ligne] <http://www.bpi.fr/ress.php?id_c=30&id_rubrique1=67&id_rub1=67&id_rubrique2=158>. Consulté le 25 mars 2008.

FLORIDA LIBRARY NETWORK COUNCIL. FLORIDA ELECTRONIC LIBRARY. *Ask a Librarian – Florida's Virtual Reference Service.* Tallahassee FL, 2008. [en ligne] <<http://www.askalibrarian.org>>. Consulté le 26 mars 2008.

METROPOLITAN COOPERATIVE LIBRARY SYSTEM OF CALIFORNIA. *AskNow.* administered by the California State Library. Sacramento, 2003-2008. [en ligne] <<http://asknow.org>>. Consulté le 26 mars 2008.

MUSEUM, LIBRARIES AND ARCHIVES COUNCIL. UNITED KINGDOM. *People's Network.* Londres, 2008. [en ligne] <<http://www.peoplesnetwork.gov.uk/>>. Consulté le 26 mars 2008.

VERENIGING VAN OPENBARE BIBLIOTHEKEN. BIBLIOTHEEK.NL. *Al@din.* La Haye, 2008. [en ligne] <<http://aladin.bibliotheek.nl>>. Consulté le 26 mars 2008.

Autres

ASSOCIATION ZAZIEWEB. *Zazieweb, la communauté d'e-lecteurs.* 2008. [en ligne] <<http://www.zazieweb.fr/>>. Consulté le 25 mars 2008.

AMAZON FRANCE. 2008. [en ligne] <<http://www.amazon.fr>>. Consulté le 11 mars 2008

DÉLÉGATION AUX USAGES DE L'INTERNET. *Internet pour tous, délégation aux usages de l'internet.* Ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche. Paris, 2006. [en ligne] <<http://delegation.internet.gouv.fr/>>. Consulté le 25 mars 2008.

DÉLÉGATION INTERMINISTÉRIELLE À L'AMÉNAGEMENT ET À LA COMPÉTITIVITÉ DES TERRITOIRES. *Site de la DIACT.* Paris, 2008. [en ligne] <<http://www.diact.gouv.fr>>. Consulté le 25 mars 2008.

FACEBOOK. *Facebook.* Palo Alto CA, 2008. [en ligne] <<http://www.facebook.com>>. Consulté le 11 mars 2008.

MVB-ONLINE. *Libreka! Der volltext-finder.* Frankfurt am Main, 2007-2008. [en ligne] <<http://libreka.de>>. Consulté le 25 mars 2008

LINDEN LAB. *Second Life.* San Francisco, 2008. [en ligne] <<http://secondlife.com/>>. consulté le 25 mars 2008.

ZOLNIR, Hugobiwan, MENGES, Coulaut et al. *En direct de Second Life : blog de la bibliothèque francophone de Second Life. Le blog est alimenté par Hugobiwan Zolnir et Coulaut Menges, mais aussi directement par les avatars depuis le monde virtuel, grâce au Blogmic.* 2008. [en ligne] <<http://sldirect.blogspot.com/>>. Consulté le 25 mars 2008.